

BRUXELLES FORMATION

rapport annuel

2009

www.bruxellesformation.be





adris

**des formations
pour un emploi**

Sommaire	2
Informations générales	4
Le comité de gestion	5
Préface	6
I. QU'EST-CE QUE BRUXELLES FORMATION ?	
1.1. Missions et objectifs	9
1.1.1. Organiser la formation professionnelle	9
1.1.2. Gérer la formation professionnelle	10
1.2. Implantations géographiques	11
1.3. 1994-2009 : quinze années de défi	12
1.4. Les missions du décret du 17/03/94 sont-elles remplies par BRUXELLES FORMATION ?	16
1.5. L'environnement bruxellois	18
1.5.1. L'emploi à Bruxelles	18
1.5.2. Les acteurs de la formation des adultes à Bruxelles	18
1.6. Zoom sur 2009	20
1.6.1. Les faits marquants	20
1.6.2. BRUXELLES FORMATION, partenaire des entreprises	22
1.6.3. Une gestion « responsable » (qualité - PGI - plan de développement)	24
2. L'INFORMATION, L'ACCOMPAGNEMENT ET L'ORIENTATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN 2009	
2.1. BRUXELLES FORMATION CARREFOUR	27
2.2. BRUXELLES FORMATION TREMPLIN	29
3. LA DÉMARCHE DE FORMATION ET LA VALIDATION DES COMPÉTENCES EN 2009	
3.1. La démarche de formation	33
3.1.1. Référentiels et analyse des compétences	33
3.1.2. La modularisation	33
3.2. La validation des compétences	34
4. LES ACTIVITÉS DE FORMATION EN 2009 (EN PROPRE ET EN SOUS-TRAITANCE)	
4.1. Les Pôles de BRUXELLES FORMATION en action	37
4.1.1. BRUXELLES FORMATION CONSTRUCTION	38
4.1.2. BRUXELLES FORMATION INDUSTRIE	40
4.1.3. BRUXELLES FORMATION LOGISTIQUE	42
4.1.4. BRUXELLES FORMATION BUREAU & SERVICES	44
4.1.5. BRUXELLES FORMATION MANAGEMENT & multimédiaTIC	46
4.1.6. BRUXELLES FORMATION LANGUES	48
4.1.7. BRUXELLES FORMATION ENTREPRISES	50
4.2. Les formations pour demandeurs d'emploi en entreprise et en établissement d'enseignement	52
4.2.1. Les formations professionnelles individuelles gérées par BRUXELLES FORMATION	52
4.2.2. La formation professionnelle individuelle co-gérée par ACTIRIS et par BRUXELLES FORMATION (FPI)	53
4.3. La prime de transition professionnelle	53



5. TABLEAUX RÉCAPITULATIFS	
5.1. Taux de mise à l'emploi un an après la formation	55
5.2. Tableaux récapitulatifs	56
6. LES ACTIVITÉS DE SUIVI DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN 2009	
6.1. Le service de Médiation	59
6.2. L'étude Ulysse	59
6.3. Le développement des services à l'utilisateur	61
6.4. La mesure de la satisfaction des usagers	62
6.5. La Cellule Relation Entreprises	63
7. LES ACTIONS DE FORMATION MENÉES EN PARTENARIAT EN 2009	
7.1. BRUXELLES FORMATION et le FSE	65
7.2. L'insertion socioprofessionnelle (ISP)	66
7.3. L'enseignement de promotion sociale (EPS)	69
7.4. La formation des personnes handicapées	70
7.5. La collaboration avec les fonds sectoriels	72
7.6. Les centres de référence	73
7.7. L'accompagnement et le suivi actif des demandeurs d'emploi	74
7.8. Tableaux récapitulatifs	75
8. LES COLLABORATIONS DE BRUXELLES FORMATION EN 2009	
8.1. Zoom sur le comité stratégique BRUXELLES FORMATION - ACTIRIS	77
8.2. CORAIL (Système informatisé de gestion des stagiaires)	78
8.3. Participation dans les instances officielles	79
9. L'ORGANISATION DE BRUXELLES FORMATION EN 2009	
9.1. Le bilan social	81
9.2. La structure de BRUXELLES FORMATION	82
9.3. Les formations du personnel	84
9.4. Satisfaction et bien être au travail	85
9.5. 27 novembre 2009 : les 15 ans de BRUXELLES FORMATION	86
10. ETATS FINANCIERS 2009	
10.1. Etat des dépenses et des recettes budgétaires au 31/12/2009	88
10.1.1. Recettes budgétaires au 31/12/2009	88
10.1.2. Dépenses budgétaires au 31/12/2009	89
10.2. Compte des résultats au 31/12/2009	90
10.2.1. Produits au 31/12/2009	90
10.2.2. Charges au 31/12/2009	91
10.3. Bilan au 31/12/2009	92
10.3.1. Actif au 31/12/2009	92
10.3.2. Passif au 31/12/2009	93
10.4. Lettre du réviseur	94

INFORMATIONS GÉNÉRALES

BRUXELLES FORMATION CARREFOUR
Rue Royale, 93
1000 Bruxelles

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30

Renseignements :

BRUXELLES FORMATION
Rue de Stalle, 67
1180 Bruxelles
02.371.73.00

Sites utiles :

www.bruxellesformation.be

Le présent rapport annuel peut y être téléchargé en format pdf.

www.dorifor.be

Toute demande d'informations statistiques complémentaires

peut être adressée au service

Etudes et statistiques

Téléphone : 02.371.74.08 - 02.371.74.13

Fax : 02.371.74.11

courriel : etudes.stats@bruxellesformation.be

La présente édition est assurée par le service presse et communication.

Le présent rapport est sorti de presse en juin 2010.

Éditeur responsable : Michel Peffer
Rue de Stalle, 67 - 1180 Bruxelles

No d'entreprise: 0252-168-920



LES MEMBRES DU COMITÉ DE GESTION

Membres représentants des travailleurs

Khadija KHOURCHA
Abel GONZALEZ RAMOS
Christian BOUCHAT
Myriam GERARD
Edgar SZOC
Philippe VAN MUYLDER
Philippe VANDENABEELE

Membres représentants des employeurs

Arnaud LE GRELLE
Christian FRANZEN
Gisèle LAMBORAY
Françoise NYSENS
Pierre THONON
Roland DERIDDER
Françine WERTH

Invité permanent

Pierre-Pol MAETTER

Commissaires

Jean-Pierre LANDRAIN remplacé par Bastien MANCHON ⁽¹⁾
Sylviane FRIEDLINGSTEIN remplacée par Nourdine TAYBI ⁽¹⁾

Fonctionnaires généraux

Directeur Général
Michel PEFFER

Directeur Général Adjoint
Marc THOMMES

Inspecteur Général
Christine VAN ESPEN

(1) à partir de septembre 2009



En 2009, BRUXELLES FORMATION a célébré son quinzième anniversaire, quinze années de défi dans l'organisation et la gestion de la formation professionnelle des adultes en région bruxelloise avec l'objectif prioritaire et continu de former pour l'emploi.

Ainsi, d'année en année, BRUXELLES FORMATION a mis en place une organisation de plus en plus performante pour répondre au mieux aux besoins de ses usagers, demandeurs d'emploi, travailleurs et entreprises. Il en va ainsi, tant du suivi de notre plan de développement que de la mise en place de la démarche qualité ou de la réorganisation de nos procédures internes par l'introduction d'un progiciel de gestion intégrée. Nous remercions le personnel de BRUXELLES FORMATION qui n'a de cesse de s'investir en ce compris les organisations représentatives des travailleurs.

Quelques chiffres méritent d'abord d'être cités :

En dix ans (de 1999 à 2009), le nombre de stagiaires demandeurs d'emploi a grimpé de 199 % pour BRUXELLES FORMATION et de 52 % pour ses partenaires. Ainsi rien qu'en 2009, 11.358 demandeurs d'emploi ont été formés : 6.694 par BRUXELLES FORMATION, 4.664 par ses partenaires. BRUXELLES FORMATION forme également de nombreux travailleurs : 3.776 personnes en 2009, soit 46 % de plus qu'en 1999. Ce substantiel accroissement de notre offre globale de formations, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, s'est réalisé grâce à une mise à disposition de subsides en croissance de 46 % sur la même période. Nous tendons toujours à utiliser les moyens financiers de la manière la plus performante possible mais nous sommes arrivés au moment de la phase d'accroissement où le coût d'un stagiaire supplémentaire sera plus élevé parce qu'en découlent inévitablement de nouveaux investissements à réaliser.

En 2009, le partenariat avec les fonds sectoriels représente 65,4 % du total des heures de formations qualifiantes de BRUXELLES FORMATION, ce qui indique l'excellente liaison de l'offre avec les besoins détectés par les fonds sectoriels eux-mêmes. Ceci s'explique : le Comité de gestion de BRUXELLES FORMATION est formé de partenaires sociaux en gestion paritaire (patrons-syndicats). Si un secteur d'activité estime avoir des besoins fondamentaux, des formations sont mises en œuvre prioritairement pour les rencontrer.

Pour mieux coller encore aux besoins des entreprises, BRUXELLES FORMATION LANGUES, qui développe la pédagogie des «langues ciblées métier», a formé 2.106 stagiaires sur l'année, soit 67,4 % de plus qu'en 2008.

En 2009, 914 entreprises ont ouvert leurs portes à nos stagiaires pour qu'ils puissent y accomplir un stage de fin de formation ou un parcours de formation individuelle en entreprise (FPI-E).

On l'aura compris, former pour l'emploi, coller à l'attente des entreprises bruxelloises en personnel qualifié est la priorité absolue de BRUXELLES FORMATION, tout en prenant en compte la réalité des qualifications des demandeurs d'emploi bruxellois. Dans ce contexte, BRUXELLES FORMATION peut compter sur le soutien de son ministre de tutelle, Monsieur Emir KIR.

Depuis 2005, l'Etude Ulysse suit le parcours des demandeurs d'emploi sur le marché du travail après formation. En moyenne, notre taux de placement est de 63,5 %, ce qui signifie que deux tiers des personnes ayant été formées dans un de nos centres, ont trouvé un emploi dans les douze mois qui suivent cette formation. Notre objectif est d'augmenter ce taux de placement. Pour ce faire, nous travaillons parallèlement sur différents chantiers. Tout d'abord, la mise en place du comité stratégique BRUXELLES FORMATION - ACTIRIS, qui améliore de manière constante la collaboration entre les deux acteurs, pour mieux cibler encore



les formations par rapport aux besoins des demandeurs d'emploi et des entreprises. Ensuite, la démarche référentielle inscrite dans nos programmes de formation, nous permet de transmettre à nos stagiaires des savoirs théoriques et pratiques mais aussi des «savoirs-être». Mais le vieillissement de la population, la réorientation de l'activité économique, le nombre important de demandeurs d'emploi infra-qualifiés en région bruxelloise, vont nous demander un effort considérable si l'on veut que la génération montante occupe les emplois qui se libèreront.

Face à l'insuffisance des connaissances de base de nombre de candidats, y compris pour des formations peu ou moyennement qualifiées, nous avons chargé BRUXELLES FORMATION TREMPLIN de répondre à ce problème fondamental par de la remise à niveau et des formations de base. Nos partenaires du secteur associatif sont également bien placés pour assurer des préformations ou développer l'alphabetisation. Rappelons, par exemple, que pour la construction, 63 % des demandeurs d'emploi formés dans notre centre n'ont pas le diplôme de l'enseignement secondaire inférieur. Sans cette formation, ce public n'aurait pas de qualification et resterait dans une situation précaire, sans emploi stable.

BRUXELLES FORMATION joue également un rôle important dans la création des plates-formes de formation équipées par les centres de référence et travaille activement sur la mobilité interrégionale au travers de sa présence dans l'asbl Synerjob et des contacts privilégiés avec ses équivalents et partenaires wallons, néerlandophones et germanophones : le Forem, le VDAB, l'ADG.

Par ailleurs, BRUXELLES FORMATION à l'instar du FOREM, de l'IFAPME, de l'EFPMME et de l'enseignement de promotion sociale, participe au développement de la « validation des compétences » pour tout qui aurait acquis des savoirs-faire en dehors des voies classiques de l'enseignement et de la formation.

En cette période de crise économique et politique, BRUXELLES FORMATION se doit de rappeler que la formation professionnelle est un enjeu capital et que la formation est un métier à part entière. Et si tout le monde s'accorde sur son importance, il conviendrait d'en tirer les conséquences sur le plan des moyens budgétaires.

Enfin, on ne pourrait présenter ce rapport annuel et célébrer notre quinzième anniversaire sans rendre un vibrant hommage à Bruno VINIKAS, qui fut le président de notre Comité de gestion depuis la création de notre Institution et qui s'est battu de manière constante et attentive pour la défendre et permettre d'en faire un opérateur de formation de qualité et de référence en Région de Bruxelles-Capitale.

De la part de la Direction Générale et de l'Institut, merci Monsieur le Président, merci Bruno.

Michel Pepper, Directeur Général



QU'EST-CE QUE BRUXELLES FORMATION ?

- 1.1. Missions et objectifs
- 1.2. Implantations géographiques
- 1.3. 1994-2009 : quinze années de défi
- 1.4. Les missions du décret du 17/03/94 sont-elles remplies par
BRUXELLES FORMATION ?
- 1.5. L'environnement bruxellois
- 1.6. Zoom sur 2009



I.1. MISSIONS ET OBJECTIFS

BRUXELLES FORMATION⁽¹⁾ est l'organisme public chargé par le décret du 17 mars 1994 d'organiser et de gérer la formation professionnelle en région bruxelloise. Parastatal de type B, dont la gestion est organisée sur base paritaire avec les partenaires sociaux (patrons/syndicats), cet organisme d'intérêt public bénéficie d'une autonomie administrative, financière et organique mais est soumis à la tutelle des ministres chargés de la formation professionnelle et du budget.

BRUXELLES FORMATION a donc une double mission :

- **ORGANISER** la formation professionnelle à Bruxelles ; à ce titre, il est opérateur de formations via ses propres centres.
- **GÉRER** la formation professionnelle à Bruxelles ; à ce titre, il contribue à la régulation du champ de la formation.

1.1.1. ORGANISER LA FORMATION PROFESSIONNELLE

BRUXELLES FORMATION dispense, dans ses centres ou en sous-traitance, des formations dans des domaines aussi variés que les métiers du bâtiment, de l'électricité et de l'automatisation, de la confection, du transport et de la logistique, du secrétariat et de la comptabilité, des calls centers, de l'informatique, du marketing, de l'infographie, du dessin industriel, etc.

BRUXELLES FORMATION LANGUES organise des formations langues ciblées métiers.

Les formations dispensées sont, pour la plupart, qualifiantes. Néanmoins, BRUXELLES FORMATION TREMPLIN propose également des formations de base ou des préformations pour préparer les stagiaires. En collaboration avec BRUXELLES FORMATION CARREFOUR, il oriente, teste et aiguille les demandeurs d'emploi sur le choix de formation.

BRUXELLES FORMATION s'adresse tant aux demandeurs d'emploi peu qualifiés et socialement discriminés qu'aux diplômés de l'enseignement supérieur ou universitaire. Il développe également des formations à l'attention d'un public de travailleurs, qu'ils soient envoyés par leur entreprise ou qu'ils viennent se présenter individuellement.

1.1.2. GÉRER LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Par gérer, il faut entendre «planifier, améliorer, maîtriser». Comme l'indique le projet d'entreprise de BRUXELLES FORMATION, le mode de gestion de l'Institut se déploie en privilégiant certaines méthodes et pratiques (observation, études, concertation avec les partenaires, suivi et évaluation). Cette manière de travailler produit des orientations, des recommandations et des règles - car l'Institut est un organisme public. Ces dernières permettent de développer avec cohérence les missions propres de chaque partenaire ou sous-traitant, de les coordonner dans l'intérêt des usagers demandeurs d'emploi, travailleurs, entreprises.

En résumé, Réguler = coélaborer un cadre de référence afin de planifier, améliorer et maîtriser le développement de la formation professionnelle dans la Région de Bruxelles Capitale.

(1) Autre nom : Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle (Ibfff)



QU'EST-CE QUE BRUXELLES FORMATION ?

C'est à ce titre que, par exemple, BRUXELLES FORMATION :

- remplit des tâches de coordination de l'offre de la formation professionnelle, en partenariat ou en sous-traitance avec les fonds sectoriels, les OISP⁽¹⁾, les organismes de formation des classes moyennes, les établissements d'enseignement (de promotion sociale, de l'enseignement supérieur, de l'éducation et de la formation en alternance), et des opérateurs de formation privés ;
- a initié le projet Ulysse qui vise à expérimenter et mettre en place un dispositif de suivi des stagiaires sur leur parcours post-formation ; (voir p. 59)
- coordonne la mise en place dans la région bruxelloise du système de validation des compétences ; (voir p. 34)
- coordonne la mise en œuvre des filières de formation et de passerelles pour fluidifier le parcours des stagiaires ;
- diffuse et soutient le développement de la logique des « compétences » auprès de ses partenaires en recommandant l'utilisation des référentiels métiers et activités, des référentiels compétences et des référentiels formations. (voir p. 33)

(1) OISP : organismes d'insertion socioprofessionnelle





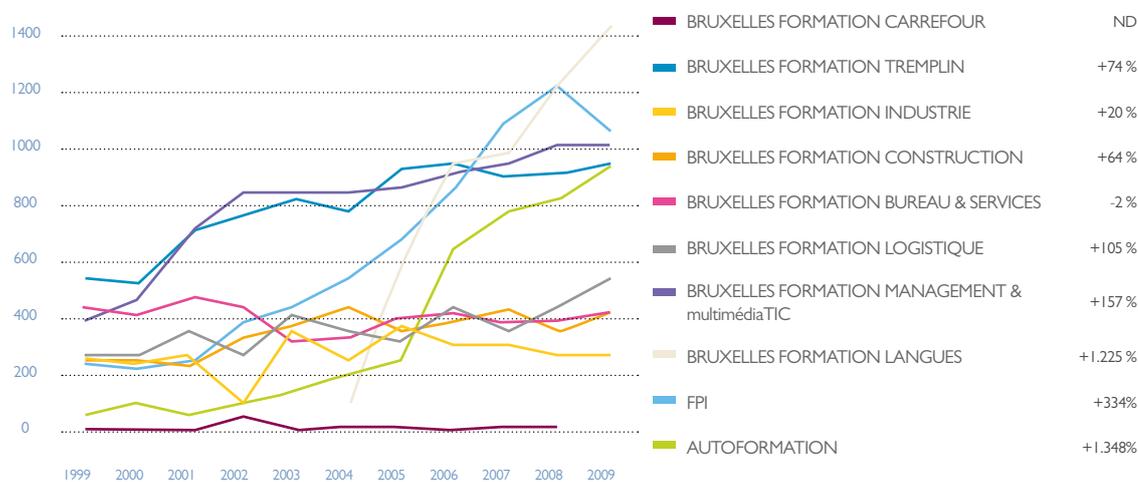
I.2. LES IMPLANTATIONS DE BRUXELLES FORMATION



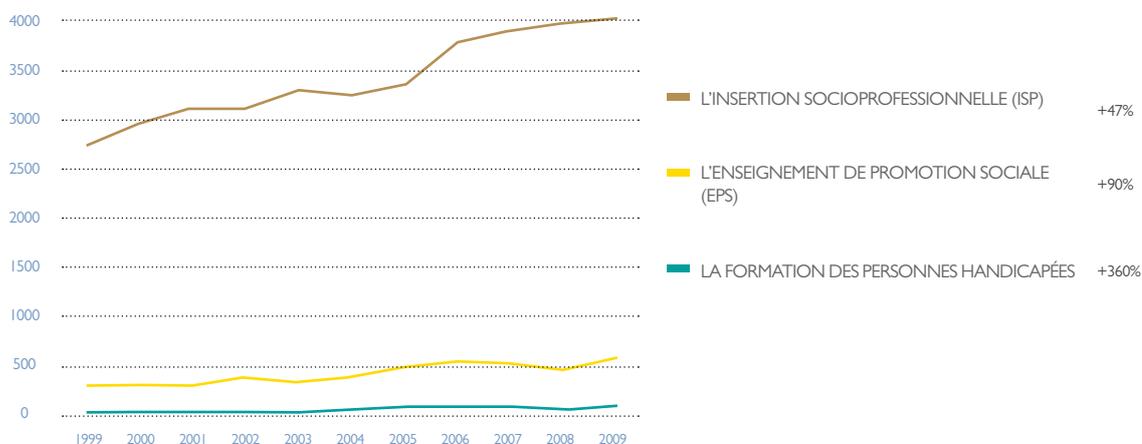
I.3. 1994-2009 : QUINZE ANNÉES DE DÉFI

ÉVOLUTION DES DEMANDEURS D'EMPLOI FORMÉS ENTRE 1999 ET 2009

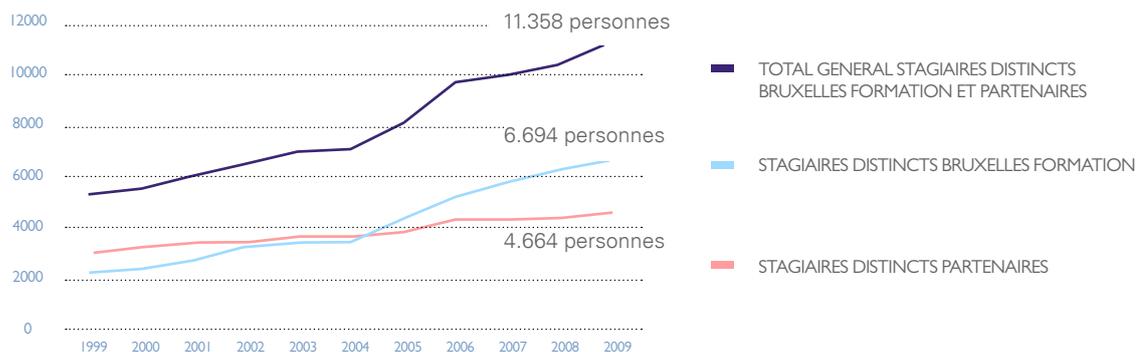
Demands d'emploi (stagiaires distincts) de BRUXELLES FORMATION (+ 199 %)



Demands d'emploi (stagiaires distincts) des PARTENAIRES (+ 52%)

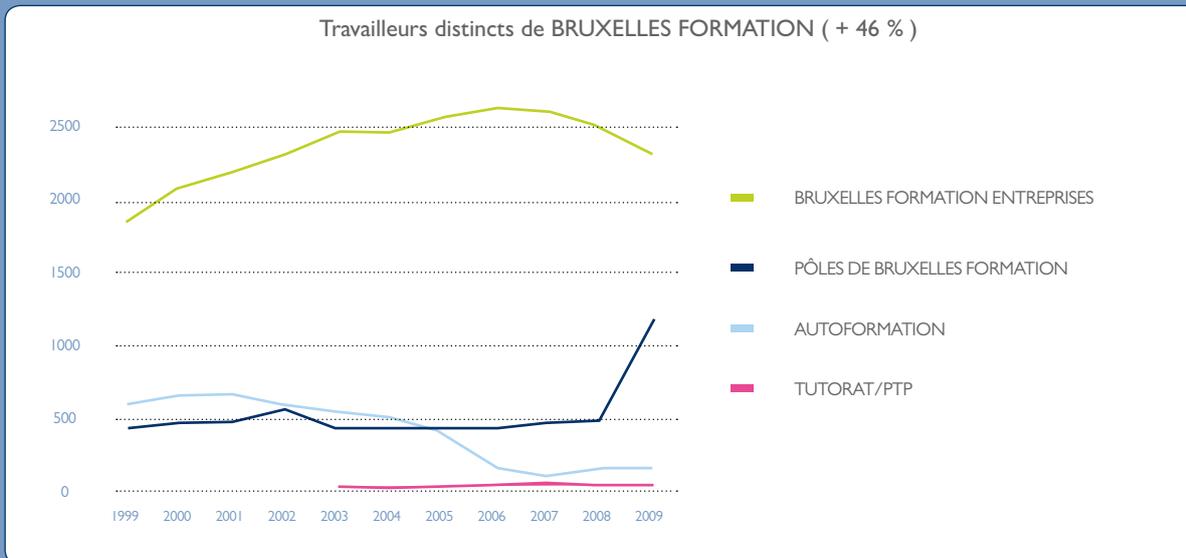


Total demands d'emploi (stagiaires distincts) de BRUXELLES FORMATION et de ses PARTENAIRES (+ 114%)

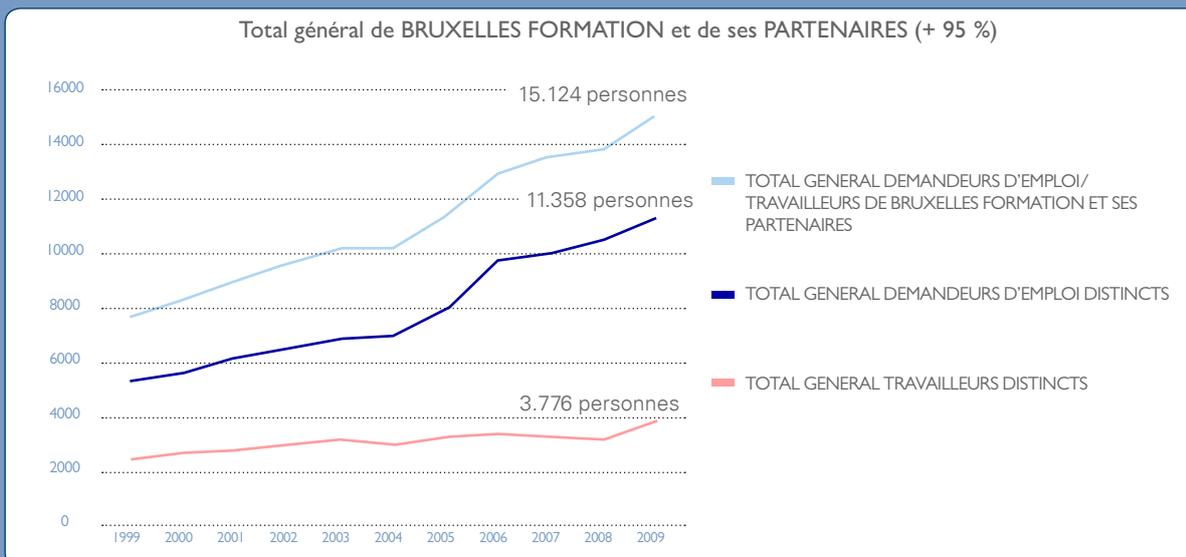




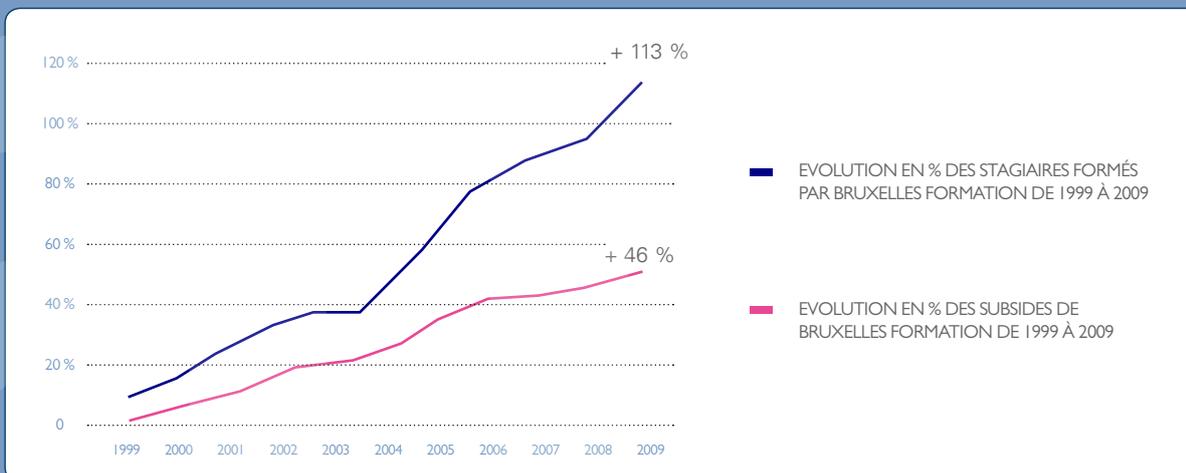
EVOLUTION DES TRAVAILLEURS FORMÉS ENTRE 1999 ET 2009



EVOLUTION DES DEMANDEURS D'EMPLOI ET DES TRAVAILLEURS FORMÉS ENTRE 1999 ET 2009



EVOLUTION DES SUBSIDES AU REGARD DES STAGIAIRES FORMÉS PAR BRUXELLES FORMATION ENTRE 1999 ET 2009



1994-2009 : QUINZE ANNÉES DE DÉFI

1994	<ul style="list-style-type: none"> • Création de BRUXELLES FORMATION (décret du 17/03/94)
1995	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat OISP : organismes d'insertion socioprofessionnelles (décret du 27/04/95)
1996	<ul style="list-style-type: none"> • Déjà 29.624 visiteurs sur l'année à BRUXELLES FORMATION CARREFOUR
1997	<ul style="list-style-type: none"> • BRUXELLES FORMATION gère l'exercice des compétences à Bruxelles en matière de formation professionnelle pour les personnes handicapées (décret du 01/07/97)
1998	<ul style="list-style-type: none"> • Accord-cadre du 4 mai 1998 fixant les principes de collaboration entre l'EPS (enseignement de promotion sociale) et BRUXELLES FORMATION • Inauguration de BRUXELLES FORMATION CONSTRUCTION • Création de la cellule transversale de suivi (CTS) : banque de données stagiaires, en collaboration avec l'Orbem, permettant de suivre le demandeur d'emploi pendant son parcours • Création d'une plate-forme pédagogique en alphabétisation avec Lire et Ecrire
1999	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement du projet d'entreprise de BRUXELLES FORMATION (plan de développement) • Création du centre à la communicatque
2000	<ul style="list-style-type: none"> • Création de DORIFOR (www.dorifor.be) : Données Régionales d'Information sur la formation
2001	<ul style="list-style-type: none"> • Actions menées par BRUXELLES FORMATION pour les travailleurs de la SABENA • 26 septembre 2001 : 1er rallye des langues • Premier cahier des charges sur la détermination professionnelle des publics fragilisés
2002	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en ligne des premiers cours via le site de BRUXELLES FORMATION (e-learning) • Lancement des tables de conversation (séances d'une heure de conversation en néerlandais, anglais, espagnol et français) dans les différents bâtiments de BRUXELLES FORMATION • Modularisation des formations de BRUXELLES FORMATION BUREAU & SERVICES • Lancement du projet Ulysse visant à suivre le parcours du stagiaire après sa formation (mesure du taux de placement) • Inauguration de l'administration centrale (AC) de BRUXELLES FORMATION (rue de Stalle)

19994



2003	<ul style="list-style-type: none"> • La 2cv de BRUXELLES FORMATION, préparée par la section mécanique automobile et engagée dans 4 épreuves d'endurance dont les 24 heures 2 CV, a obtenu la première position du classement général des épreuves de l'année. • Création du premier Centre de Référence : Iristech +
2004	<ul style="list-style-type: none"> • BRUXELLES FORMATION fête son 10ème anniversaire avec tous ses partenaires et présente au grand public l'ensemble du dispositif de formation en région bruxelloise (pyramides – place Rogier) • Lancement de BRUXELLES FORMATION LANGUES • Mise en œuvre de la démarche référentielle. • Mise en place du dispositif de validation des compétences
2005	<ul style="list-style-type: none"> • BRUXELLES FORMATION a formé 25 demandeurs d'emploi peu qualifiés, engagés ainsi comme croupiers au casino de Bruxelles. • 6 premiers métiers (en fonction critique) bénéficient du dispositif de validation des compétences.
2006	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du Comité stratégique BRUXELLES FORMATION – ACTIRIS • Lancement des formations à la citoyenneté • Lancement des programmes de référence pour les OISP
2007	<ul style="list-style-type: none"> • Inauguration de notre bâtiment rue Royale accueillant BRUXELLES FORMATION CARREFOUR, BRUXELLES FORMATION TREMPLIN mais aussi nos partenaires de formation et un espace ressource emploi (ERE) d'ACTIRIS. • Lancement du nouveau site internet de BRUXELLES FORMATION • Création de BRUXELLES FORMATION TREMPLIN
2008	<ul style="list-style-type: none"> • Inauguration de BRUXELLES FORMATION LOGISTIQUE à Forest (logistique) et rue du charroi (transport) • Organisation de 6 tables rondes avec les entreprises et événement de clôture de celles-ci au Parlement Bruxellois, le 17 décembre 2008 • Lancement du call center de BRUXELLES FORMATION 0800.555.66
2009	<ul style="list-style-type: none"> • 260.969 personnes ont visité le site de BRUXELLES FORMATION • Accord de coopération sur la mobilité

2009



QU'EST-CE QUE BRUXELLES FORMATION ?

I.4. LES MISSIONS DU DÉCRET DU 17/03/94 SONT-ELLES REMPLIES PAR BRUXELLES FORMATION ?

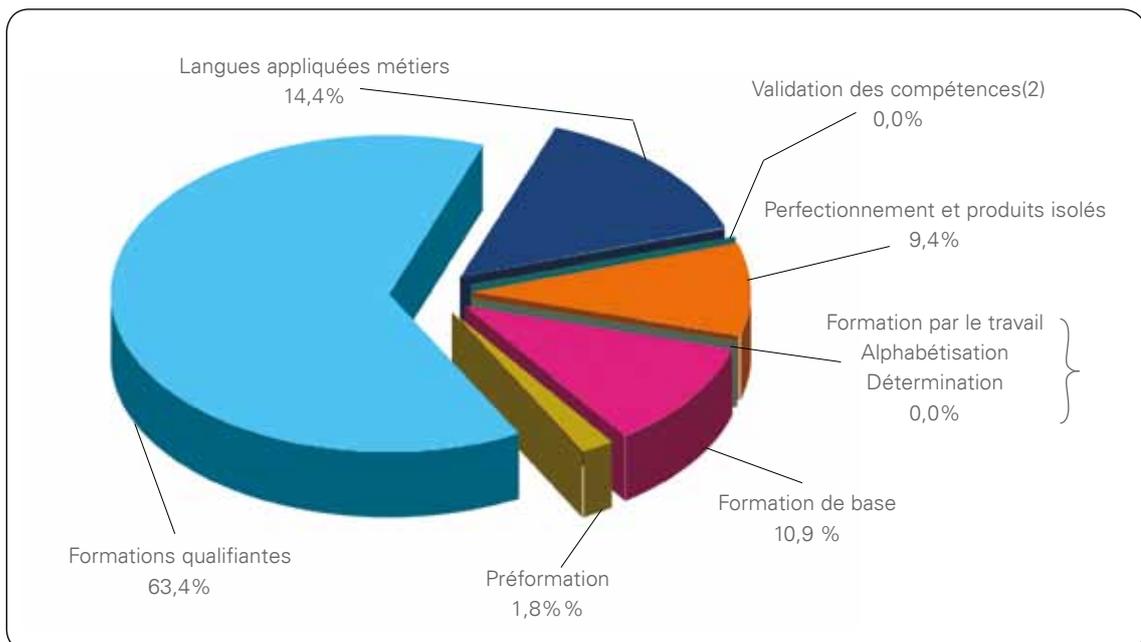
1.4.1. LE DÉCRET DE LA COCOF DU 17/03/1994

L'article 3 du décret de la Cocof portant création de BRUXELLES FORMATION⁽¹⁾ précise ses missions : «l'Institut est chargé de l'organisation et de la gestion de la formation professionnelle. Par formation professionnelle, il faut entendre toute mesure ayant pour but de donner à une personne la capacité professionnelle requise pour exercer une activité professionnelle salariée, que ce soit par :

- l'apprentissage d'un métier, d'une profession ou d'une fonction (art. 3 §1) ;
- l'actualisation et la qualification dans le métier, la profession ou la fonction (art. 3 §2) ;
- l'acquisition d'une formation de base nécessaire à l'exercice d'une activité professionnelle (art. 3 §3) ;
- la reconversion professionnelle, le perfectionnement et l'élargissement des connaissances professionnelles ou leur adaptation à l'évolution du métier, de la profession ou de la fonction (art. 3 §4) ;
- l'observation des personnes aux fins visées ci-dessus, pendant le temps nécessaire pour déceler leurs aptitudes physiques et intellectuelles et déterminer l'orientation professionnelle la plus favorable» (art. 3 §5).

1.4.2. COMPARAISON ENTRE LES MISSIONS DU DÉCRET ET L'OFFRE DE FORMATION DE BRUXELLES FORMATION ET DE SES PARTENAIRES.

Ventilation par nature des actions de formation prestées par BRUXELLES FORMATION en faveur des demandeurs d'emploi



(1) Autre nom : Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle (Ibfff)

(2) Mission confiée à BRUXELLES FORMATION par le décret de la Cocof du 17 septembre 2003

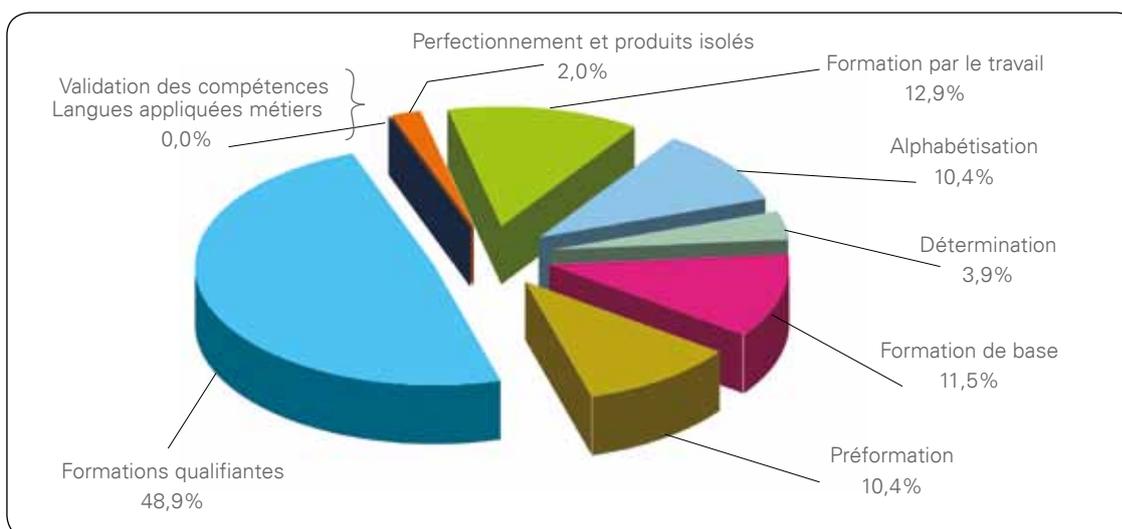


Remarques :

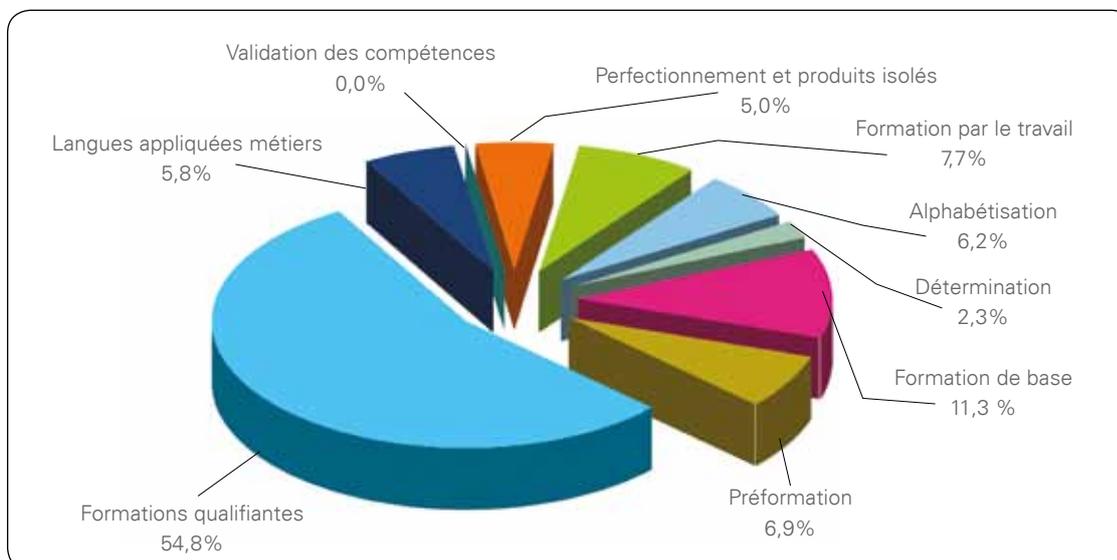
- BRUXELLES FORMATION CARREFOUR et BRUXELLES FORMATION TREMPLIN développent des actions qui visent notamment à observer les personnes en vue de les orienter vers la formation la plus adaptée à leurs besoins (art. 3 §5). Ces informations n'étant que partiellement enregistrées, elles ne sont pas chiffrables.
- Notre public en formation qualifiante est composé à 80 % de personnes ayant déjà travaillé. Pour certaines d'entre elles, la formation doit donc être assimilée à des « actions de reconversion ». (cet indicateur de «reconversion professionnelle» ne fait pas l'objet actuellement d'un enregistrement statistique)

Par ailleurs, le décret du 27 avril 1995 relatif à l'insertion socioprofessionnelle confie à BRUXELLES FORMATION la mission d'organiser des partenariats avec les OISP⁽²⁾ agréés par la Cocof pour favoriser l'insertion socioprofessionnelle de publics particulièrement fragilisés. Il invite les OISP à développer des actions adaptées à un public qui ne dispose pas du diplôme de fin d'études secondaires supérieures et qui est dans l'impossibilité de répondre aux offres d'emploi disponibles sur le marché du travail en raison de la faiblesse ou de l'absence de qualification professionnelle, de son dénuement social ou du fait de discrimination visant le groupe spécifique auquel il appartient.

Ventilation par nature des actions de formation prestées par les organismes d'insertion professionnelle (OISP) en faveur des demandeurs d'emploi



Ventilation par nature des actions de formation prestées par BRUXELLES FORMATION et les partenaires ISP en faveur des demandeurs d'emploi



(2) OISP : organisme d'insertion socioprofessionnelle



QU'EST-CE QUE BRUXELLES FORMATION ?

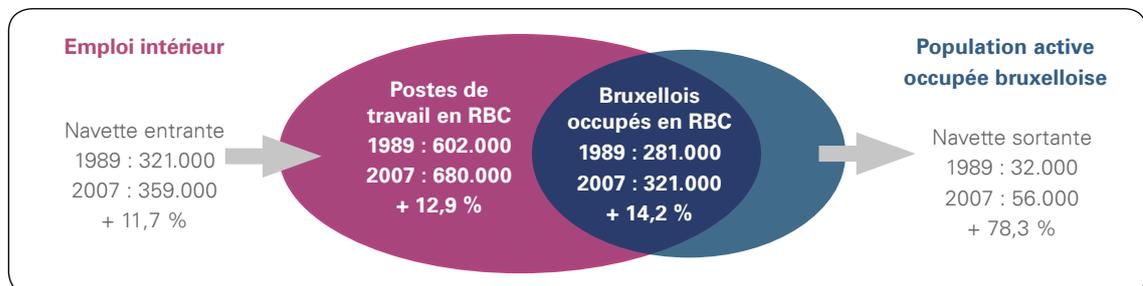
1.5. L'ENVIRONNEMENT BRUXELLOIS

Pour rappel, l'emploi est une matière régionale, la formation professionnelle, une matière communautaire. A Bruxelles, l'emploi, matière «bilingue», est géré par la Région de Bruxelles-Capitale au travers d'ACTIRIS, la formation professionnelle relève de la Cocof et est gérée par BRUXELLES FORMATION pour les Bruxellois francophones; elle dépend de la Vlaamse Gemeenschap, via le VDAB, pour les Bruxellois néerlandophones.

1.5.1. L'EMPLOI À BRUXELLES

L'environnement socio-économique bruxellois est contrasté. La Région de Bruxelles-Capitale est une des régions les plus riches d'Europe mais Bruxelles produit aussi exclusion, chômage et pauvreté. L'emploi bruxellois est essentiellement tertiaire. Bruxelles utilise des travailleurs hautement qualifiés; près d'un poste de travail sur deux est occupé par un diplômé de l'enseignement supérieur. Ceci engendre à la fois une surqualification à l'embauche et une exclusion du travailleur peu qualifié.

Le phénomène dit de la «navette» limite l'emploi occupé par les Bruxellois. De nombreux Wallons et Flamands travaillent dans la capitale alors que seuls 15% des Bruxellois occupent un emploi en dehors de Bruxelles. Sur les quelques 650.000 emplois à Bruxelles, seuls 321.000 sont occupés par ses habitants.



En 2009, le chômage a augmenté à Bruxelles de 9.288 personnes. En décembre, on enregistrait 104.552⁽¹⁾ chômeurs dont plus de 16.000 âgés de moins de 25 ans. Le taux de chômage reste le plus important du pays avec 21,2 % de la population active sans emploi. Près de 60 % des personnes inscrites comme demandeurs d'emploi le sont depuis plus d'un an.

Le chômage bruxellois est essentiellement celui des personnes peu qualifiées, des jeunes et des personnes d'origine étrangère. La discrimination à l'embauche à l'égard des candidats non européens est une réalité. Bruxelles compte aussi le taux le plus élevé de chômeurs diplômés de l'enseignement supérieur et universitaire.

1.5.2. LES ACTEURS DE LA FORMATION DES ADULTES À BRUXELLES

Les formations sont classées par catégories :

- **L'alphabétisation** permet d'acquérir les premières notions en calcul et en français (lu et écrit). Elle s'adresse à des personnes ne possédant pas leur certificat d'étude de base.
- **La formation de base et la préformation** vise l'acquisition de pré requis ou la remise à niveau des connaissances nécessaires pour exercer un emploi ou pour entrer en formation « qualifiante ».



- **La formation qualifiante** vise l'apprentissage d'un métier dans un secteur professionnel donné. Elle permet l'accès à une qualification professionnelle et à un emploi rémunéré. Elle concerne aussi l'actualisation des connaissances ou le perfectionnement dans une fonction ou un métier.
- **La formation qualifiante en alternance** vise un apprentissage théorique en centre scolaire ou de formation et un apprentissage en entreprise (alternance des périodes).
- **La formation par le travail** permet l'apprentissage d'un métier par une mise en situation de travail réelle. Elle s'adresse aux personnes qui n'ont pas obtenu le certificat d'enseignement secondaire inférieur.

BRUXELLES FORMATION dispense des formations qualifiantes. L'offre de formation est pertinente par rapport à l'emploi, ce qui signifie qu'elle est adaptée au marché du travail bruxellois. Les métiers actuellement couverts relèvent de l'industrie, de la construction, du transport et de la logistique, du secrétariat et de la comptabilité, de l'informatique, de la communicative, de la gestion et des techniques de vente, ...

BRUXELLES FORMATION TREMPIN dispense aussi des formations de base ou des préformations pour préparer les demandeurs d'emploi aux formations qualifiantes.

BRUXELLES FORMATION LANGUES organise des formations «langues ciblées métier».

L'Espace Formation PME (EFPME) dispense des formations qualifiantes en alternance pour des candidats âgés de 15 ans minimum. L'EFPME prépare le candidat à l'apprentissage d'un métier, à l'exercice d'une profession indépendante (formation chef d'entreprise), à l'actualisation de ses connaissances ou, si nécessaire, à sa réorientation professionnelle.

Les métiers couverts relèvent des soins à la personne (coiffeur, ...), des métiers de bouche (boucher, restaurateur, boulanger,...), des métiers du bâtiment (électricien, plombier, peintre,...), des métiers verts (fleuriste, arboriste,...), des métiers d'artisans ou de détaillants (bijoutier, photographe,...).

Les Organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) dispensent des formations en alphabétisation, des formations de base, des préformations ciblées métiers, des formations qualifiantes, des déterminations professionnelles ciblées et généralistes et des formations par le travail. Elles s'adressent à un public qui connaît des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Les formations dispensées touchent des domaines très diversifiés : garde-malade, animateur, commis de cuisine, steward de prévention et de sécurité, etc....(voir p 66)

L'enseignement de promotion sociale (EPS) propose aussi une gamme très étendue de formations, souvent en horaire décalé, pour les rendre compatibles avec une activité de formation professionnelle. Il dispense également des formations continues ou du perfectionnement comme complément d'une formation initiale. Il s'adresse aux personnes âgées de 15 ans minimum qui ont suivi au moins deux années scolaires dans l'enseignement de plein exercice.

Les domaines de formation sont divers : métiers de bouche, langues, économie, chimie, environnement, sciences administratives, etc.... (voir p. 69)

La formation pour handicapés : Depuis le 1er juillet 1997, BRUXELLES FORMATION gère à Bruxelles les compétences de la formation professionnelle pour les personnes handicapées en collaboration avec le service PHARE (Personne handicapée autonomie recherchée) relevant de l'administration de la Cocof. (voir p. 70)

1

QU'EST-CE QUE BRUXELLES FORMATION ?

I.6. ZOOM SUR 2009

1.6.1. LES FAITS MARQUANTS

RALLYE DES LANGUES

Le 25 septembre 2009, 650 stagiaires ont participé au 9ème rallye des langues. Par groupes de 25 personnes, encadrés par des parrains, membres du personnel de BRUXELLES FORMATION, ils ont sillonné Bruxelles au travers d'épreuves linguistiques et ludiques.

Notre Ministre de tutelle, Monsieur Emir Kir, et notre Directeur Général, Michel Peffer, ont procédé à la remise des prix aux Halles Saint-Géry.



VISITE DE NOTRE NOUVEAU MINISTRE

En septembre 2009, notre nouveau Ministre de tutelle, Monsieur Emir Kir, son cabinet et les nouveaux membres du personnel de BRUXELLES FORMATION, ont visité les différents centres de formation. Pour ce faire, BRUXELLES FORMATION a mis à leur disposition le bus touristique utilisé pour la campagne de visibilité 2009.

SITE INTERNET

En 2009, 260.969 personnes ont visité le site de BRUXELLES FORMATION, soit près du double de 2007.





LES 15 ANS DE BRUXELLES FORMATION

Le 27 novembre 2009, le personnel de BRUXELLES FORMATION a célébré les 15 ans de l'institution au travers d'une journée ludico-pédagogique. Cette opération de team building a permis de mieux cerner les difficultés rencontrées par les membres du personnel administratif et pédagogique.



CALL CENTER 0800.555.66

Ce numéro gratuit permet à toute personne de recevoir une information de première ligne sur l'offre de formations de BRUXELLES FORMATION et les procédures d'inscription. En 2009, il a répondu à plus de 17.000 appels.





QU'EST-CE QUE BRUXELLES FORMATION ?

1.6.2. BRUXELLES FORMATION, PARTENAIRE DES ENTREPRISES

Les entreprises constituent l'aboutissement d'un parcours de formation. En 2009, ce sont 914 entreprises, de toutes tailles et de tous secteurs d'activités, qui ont ouvert leurs portes à nos stagiaires pour qu'ils puissent y accomplir un stage de fin de formation ou un parcours de formation individuelle en entreprise.

Outre ces collaborations au plus grand bénéfice des stagiaires, BRUXELLES FORMATION veut renforcer et systématiser son partenariat avec les entreprises.

Fin 2008, BRUXELLES FORMATION organisait cinq tables rondes sectorielles avec une centaine d'entreprises de la région bruxelloise. Objectif : mieux connaître leurs besoins en personnel qualifié pour adapter ses formations et créer des collaborations plus systématiques. Quelque neuf mois plus tard, l'initiative récolte ses premiers fruits : BRUXELLES FORMATION lance quatre nouveaux projets de formation pour demandeurs d'emploi et poursuit la dynamique de collaboration initiée avec les entreprises.

Un accord de collaboration avec la STIB

L'accord conclu, en août 2009, entre la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles (STIB) et BRUXELLES FORMATION vise à promouvoir une collaboration systématique en ce qui concerne la formation du personnel et des demandeurs d'emploi amenés à intégrer les différents services de la société. Dans la pratique, les actions se traduiront par :

- des possibilités de formation (formation de base, remise à niveau et/ou de reconversion) du personnel de la STIB ;
- des possibilités de stages de fin de formation suivies d'un contrat FPI-E (Formation Professionnelle Individuelle d'Intégration en Entreprise) ou d'un contrat d'emploi pour les stagiaires de BRUXELLES FORMATION ;
- le développement de stages pour des stagiaires francophones dans des équipes néerlandophones de la STIB.

En fonction des besoins, cet accord permettra de démarrer des groupes de formation de demandeurs d'emploi « orientés STIB » et, de ce fait, d'anticiper le renouvellement du personnel de la société, compte tenu des départs à la retraite qui auront lieu ces prochaines années. L'accord vise également à soutenir et accompagner la STIB dans la requalification et la reconversion de ses travailleurs.

Une formation d'employé de courtage et d'assurance - PCP

A la demande et en partenariat avec FEPRABEL (Fédération des courtiers d'Assurances et Intermédiaires financiers de Belgique), BRUXELLES FORMATION a lancé, en octobre 2009, un projet-pilote de formation d'employé de courtage et d'assurance - PCP. La réussite de la formation est couronnée par la remise du certificat « PCP » (Personne en Contact avec le Public) agréé par la CBFA(1). Le PCP est obligatoire pour toute personne travaillant chez un courtier et qui est en contact avec les clients dans la gestion des contrats

(1) CBFA : commission bancaire, financière et des assurances



d'assurance. La majeure partie de la formation se déroule en alternance avec les sociétés du secteur qui ont répondu positivement à l'initiative, en prévision de leur plan d'embauche.

Une première : la formation d'ouvrier voiriste

Sur proposition et en collaboration étroite avec Colas Belgium, entreprise active dans la construction routière, BRUXELLES FORMATION a lancé, début novembre, un projet-pilote de formation d'ouvrier voiriste. Jusqu'à présent, cette formation n'était pas encore proposée aux demandeurs d'emploi francophones bruxellois. A l'issue de celle-ci, Colas Belgium s'engage à offrir cinq places de stage d'achèvement de fin de formation et un minimum de trois contrats FPI-E de six mois.

Une formation d'assistant opérateur de production en industrie alimentaire

A la demande de l'IFP (le centre de formation de et pour l'industrie alimentaire) et pour répondre notamment aux besoins de main d'oeuvre ouvrière exprimés par la société Léonidas, BRUXELLES FORMATION a démarré une formation courte d'assistant opérateur de production en industrie alimentaire. Cette initiative novatrice est le résultat d'une collaboration étroite entre l'IFP, Léonidas, ACTIRIS et BRUXELLES FORMATION. La formation vise à former des demandeurs d'emploi peu qualifiés pour l'industrie alimentaire, en incluant une partie pratique en zone de production. A l'issue de celle-ci, Léonidas s'engage à embaucher au moins la moitié des participants.

Ces nouvelles formations traduisent la volonté de BRUXELLES FORMATION de poursuivre la dynamique de collaboration et de renforcer les synergies avec les entreprises bruxelloises, pour répondre de manière adaptée à leurs attentes et besoins en personnel qualifié, ainsi qu'à l'évolution du marché du travail bruxellois. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la politique du Collège de la Commission communautaire française.

En 2010, de nouvelles tables rondes seront organisées avec d'autres secteurs d'activité dont la mécanique automobile et «l'éco-construction».





QU'EST-CE QUE BRUXELLES FORMATION ?

1.6.3. UNE GESTION «RESPONSABLE»

D'année en année, BRUXELLES FORMATION met en place une organisation de plus en plus performante pour correspondre aux besoins de ses usagers : demandeurs d'emploi et entreprises. Il en va ainsi, tant du suivi de notre plan de développement, que de la mise en place de la qualité ou de la simplification des circuits administratifs via l'implantation d'un PGI (progiciel de gestion intégrée).

LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT

26 actions prioritaires, définies et adoptées par le Comité de gestion, ont fait l'objet du plan de développement (2005-2010). En 2010, un nouveau plan de développement (2010-2015) découlant du contrat de gestion de BRUXELLES FORMATION sera mis en œuvre. Dans cette optique, une large place est laissée au développement d'un vaste processus d'amélioration de la qualité (voir p 25).

PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2005-2010 :

VOLET PÉDAGOGIQUE : OFFRE DE FORMATION & SERVICES

Accroître l'offre de formation et la qualité pédagogique :

- développer les formations langues (**réalisé**) (p. 48) et les formations logistiques (**réalisé**) (p.42)
- développer une pédagogie basée sur la modularisation (p.33) via les référentiels (p.33) et l'évaluation des acquis de fin de formation (**terminé** à BRUXELLES FORMATION BUREAU & SERVICES, **en cours** à CONSTRUCTION, INDUSTRIE et MANAGEMENT & multimédiaTIC)
- articuler nos modules de formation avec ceux de nos partenaires par la mise en place de passerelles et la validation des compétences (p.34) (**en cours**)
- adapter BRUXELLES FORMATION MANAGEMENT & multimédiaTIC à l'environnement bruxellois (p. 46) (**en voie de finalisation**)
- sensibiliser à la citoyenneté (**réalisé**)

PROCESSUS D'ENTREE

Organiser l'accueil, l'orientation et la mise à niveau de nos stagiaires en leur fournissant le maximum d'information sur les formation (**réalisé** par BRUXELLES FORMATION CARREFOUR (p.27) et BRUXELLES FORMATION TREMPLIN (p.29))

PROCESSUS DE SORTIE

Mesurer la satisfaction des stagiaires sortis de BRUXELLES FORMATION (**en cours**) (p.62)
Augmenter le taux de mise à l'emploi des stagiaires (p.55) notamment par :

- La FPI-E et les stages (p.52)
- Le calendrier J-30 (**réalisé**)
- Une plus grande notoriété auprès des entreprises (**à poursuivre**)

VOLET GESTION

Améliorer notre gestion par :

- la formation continue du personnel (p.84)
- les tableaux de bord (**réalisé**)
- une meilleure communication interne basée notamment sur une enquête récurrente de satisfaction du personnel (**réalisé**) (p.85)
- une stratégie de communication externe annuelle
- un progiciel de gestion intégrée (**en cours**) (voir p.25)



LA DÉMARCHE QUALITÉ

Toutes les actions de BRUXELLES FORMATION doivent pouvoir être régulièrement évaluées, améliorées et adaptées à son environnement.

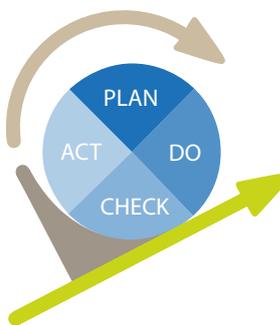
En engageant son organisation dans une démarche qualité, BRUXELLES FORMATION poursuit deux objectifs en parallèle :

- Obtenir la certification ISO 9001 (NN2008). Cette certification est indispensable dans le cadre européen. Les institutions de formation professionnelle devront être certifiées pour pouvoir poursuivre leurs activités.



- Créer une dynamique d'amélioration continue du fonctionnement de BRUXELLES FORMATION basée sur les groupes d'amélioration qualité (GAQ) et leur suivi.

L'année 2009 a été une année pleine dans l'avancée de la démarche. Sur la base de la cartographie des



processus, les Pilotes de processus ont lancé la rédaction des procédures utiles et pertinentes. Les différents groupes d'amélioration qualité (GAQ) ont aussi permis l'identification et la mise en place d'améliorations concrètes.

LE PGI

Afin d'améliorer ses outils de gestion administrative et financière, BRUXELLES FORMATION met en place un progiciel de gestion intégrée (PGI).

L'objectif est triple :

- alléger, simplifier les procédures sans perdre la précision du contrôle ;
- répartir les rôles et les délégations de signatures ;
- améliorer la communication interne par le partage d'une information univoque en temps réel.

Le budget 2011 sera rentré en mai 2010 dans le PGI de manière à le rendre opérationnel pour la comptabilité générale, analytique, budgétaire ainsi que pour les achats, en janvier 2011.



L'INFORMATION, L'ACCOMPAGNEMENT ET L'ORIENTATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN 2009

2.1. BRUXELLES FORMATION CARREFOUR

2.2. BRUXELLES FORMATION TREMLIN



2.1. BRUXELLES FORMATION CARREFOUR

Responsable : Dominique Lorent

Nombre de collaborateurs : 15 conseillers et 2 administratifs BRUXELLES FORMATION (13,1 équivalents temps plein), 4 conseillers Promotion sociale, 1 conseiller EFPME, 1 conseiller SFPME.

Situé au 93 rue Royale, BRUXELLES FORMATION CARREFOUR est le Centre d'information et de conseil en formation professionnelle de BRUXELLES FORMATION.

Son objectif est d'informer, documenter et conseiller les demandeurs d'emploi sur les possibilités de formation en Région bruxelloise.

BRUXELLES FORMATION CARREFOUR c'est :

Un espace accueillant et signifiant de +/- 365 m2 structuré en thématiques : choisir une formation, choisir un métier, partir, faire valider ses compétences, ... Le centre accueille l'utilisateur de manière individuelle ou en groupe.

Un lieu d'écoute et de conseil : Les conseillers de chaque réseau aident l'utilisateur à se positionner par rapport à ses choix de formation. Ils lui donnent des pistes de réflexions tenant compte de paramètres propres à sa situation personnelle et à l'environnement socioprofessionnel. Les conseillers délivrent aussi les invitations nécessaires pour participer aux séances d'information et/ou de tests organisées pour les formations de BRUXELLES FORMATION.

Un ensemble d'outils en permanence actualisés et adaptés à un large public :

- **des bases de données** (sur 30 ordinateurs disponibles pour les usagers) :
Dorifor (Données Régionales d'Information sur la Formation) : www.dorifor.be
Recense la totalité des formations pour adultes en région bruxelloise. Plus de 3.000 formations dispensées par 800 organismes y sont présentées sous forme de fiches concrètes : résumé de la formation, conditions d'accès, horaires, fréquence, certification proposée, ...
Partir : www.bruxellesformation.be/euroguidance
Répertorie les sites de formations et de stages professionnels en Europe.
- **de la documentation** (en libre lecture ou à emporter)
3.000 fiches formations classées par domaines et sous-domaines, 800 fiches métiers, 1.555 articles de presses, 900 références Internet métiers, 500 livres, ...

BRUXELLES FORMATION CARREFOUR c'est aussi :

La représentation de BRUXELLES FORMATION dans divers salons et bourses à l'emploi et à la formation.

La participation, avec les partenaires emploi et formation des autres régions, à l'information des personnes reprises dans le cadre de licenciements collectifs en région bruxelloise.



L'INFORMATION, L'ACCOMPAGNEMENT ET L'ORIENTATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

La collaboration à l'élaboration d'outils d'information (informatiques ou autres) nécessitant des données sur l'offre de formation en Région de Bruxelles-Capitale : bases de données IMT-B (site informatisé sur le marché du travail à Bruxelles), EVOLIRIS, Métiers du Tourisme et du Patrimoine, PLOTEUS (portail sur les possibilités d'éducation et de formation en Europe).

L'organisation de séances d'information et de journées d'études et d'échanges à destination d'agents du monde de la formation, de l'emploi et de l'insertion socioprofessionnelle sur différents thèmes : validation des compétences, formations en alternance, outils de diagnostic en orientation, possibilités de stages professionnels en Europe , ...

La gestion du projet Léonardo BEE (Bruxellois En Europe) permettant à des jeunes demandeurs d'emploi bruxellois d'effectuer un stage professionnel de 3 mois dans un pays européen.

L'accueil de groupes de conseillers étrangers venant s'informer sur les structures d'orientation, d'études et de formation en Belgique francophone.

Quelques chiffres pour 2009 :

Fréquentation globale du centre : 33.254 usagers : visites individuelles : 32.702 usagers - accueils de groupes : 508 usagers - événements /journées d'études et d'échanges : 44 usagers. Par ailleurs, 1.694 usagers ont été rencontrés hors centre.

14 jeunes Bruxellois ont bénéficié d'une bourse BEE.

4.593 invitations ont été délivrées pour participer à une séance d'information à BRUXELLES FORMATION.

639.261 personnes ont visité 866.359 fois le site www.dorifor.be, une visite représentant 9 pages différentes.





2.2. BRUXELLES FORMATION TREMPLIN

Directrice de Pôle : Evelyne Coppens

Nombre de collaborateurs : 8 administratifs (6,8 équivalents temps plein) - 25 pédagogiques (19,6 équivalents temps plein)

BRUXELLES FORMATION TREMPLIN a deux missions principales :

1. La première est de **procéder aux sélections** (tests) pour les candidats aux formations qualifiantes de BRUXELLES FORMATION et de proposer des modules de remise à niveau des connaissances de base si cela s'avère nécessaire.

Contenus des remises à niveau des connaissances de base :

Pour les formations dispensées par BRUXELLES FORMATION INDUSTRIE et BRUXELLES FORMATION CONSTRUCTION :

- (Re)mises à niveau en calcul, géométrie, système métrique, raisonnement, etc. adaptées aux contenus et niveaux requis pour l'admission en formation qualifiante (modules de 6 semaines).

Pour les formations de BRUXELLES FORMATION BUREAU & SERVICES :

- (Re)mises à niveau en français, néerlandais (oral et écrit), calcul, clavier, informatique de base, organisées en fonction des niveaux et des objectifs de chaque stagiaire (modules de 6 semaines).

2. La seconde mission consiste à proposer une **formation de base individualisée** aux personnes présentant des lacunes et qui souhaitent entamer un parcours de formation. Cette formation s'adresse principalement aux personnes ayant signé un contrat de projet professionnel (CPP) avec ACTIRIS.

Contenus de la formation de base :

- (Re)mises à niveau en français (structure de la phrase, orthographe d'usage), calcul orienté métiers techniques ou administratifs, clavier, initiation à l'informatique, néerlandais oral (modules de 6 semaines).
- Possibilité de participer à un atelier d'élaboration d'un parcours de formation permettant au demandeur d'emploi de préciser les étapes successives pour atteindre son objectif.

En fin de module, une évaluation des acquis est réalisée et permet de déterminer l'étape suivante : entrée en formation qualifiante au sein de BRUXELLES FORMATION ou chez un partenaire, approfondissement de la remise à niveau (possibilité de suivre un deuxième module de 6 semaines, préformation ciblée chez un partenaire, détermination professionnelle en Mission locale, retour sur le marché de l'emploi, entrée dans un Centre de formation non conventionné (Promotion sociale, par exemple).





L'INFORMATION, L'ACCOMPAGNEMENT ET L'ORIENTATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Pour mener à bien ses deux missions principales, BRUXELLES FORMATION TREMPLIN réalise différentes tâches :

- prise en charge administrative et pédagogique des candidats aux formations,
- organisation de bilans généraux ou portant sur les connaissances spécifiquement liées aux critères d'accès aux formations demandées,
- entretiens individuels pour évaluer le choix de formation du candidat au regard des résultats aux tests, de la cohérence du projet professionnel et de sa motivation,
- organisation de formations de base individualisées, par niveau, pour permettre l'accès aux formations qualifiantes,
- tests en fin de formation de base pour évaluer les acquis,
- délibération des candidats admissibles en formation qualifiante et réorientation en cas de refus d'accès.

Heures et candidats stagiaires relatifs aux tests de BRUXELLES FORMATION TREMPLIN			
	2008	2009	% 2009 / total 2008
Heures	8655	9923	114,6
Candidats	2912	3321	114,0

En 2009, BRUXELLES FORMATION TREMPLIN a également réalisé les actions suivantes :

Dans le cadre d'un partenariat avec :

- L'EFPME ⁽¹⁾ : coordination des formations d'agents de gardiennage (module de base).
- L'enseignement de promotion sociale (EPFC) : coordination de la formation de techniciens en comptabilité permettant d'obtenir le CTSS ⁽²⁾.
- Le Fonds de Formation du Secteur Horeca : femmes et valets de chambre, commis de cuisine et commis de salle et formations dans le cadre du Centre de référence (formation courte de commis de salle et commis de cuisine).
- Coordination du certificat d'enseignement du second degré (CE2D) organisé chez un de nos partenaires.

En 2009, BRUXELLES FORMATION TREMPLIN a poursuivi les programmes de lutte contre la fracture numérique :

- formations «Microsoft Suite Office» s'adressant à un public professionnellement qualifié mais ayant besoin de cette formation dans sa recherche d'emploi,
- programmes d'au moins 25 heures d'initiation à l'informatique intégrés dans les formations de base de la plupart des stagiaires en formation à BRUXELLES FORMATION TREMPLIN.

(1) EFPME : Espace formation pour petites et moyennes entreprises

(2) CTSS : certificat technique secondaire supérieur



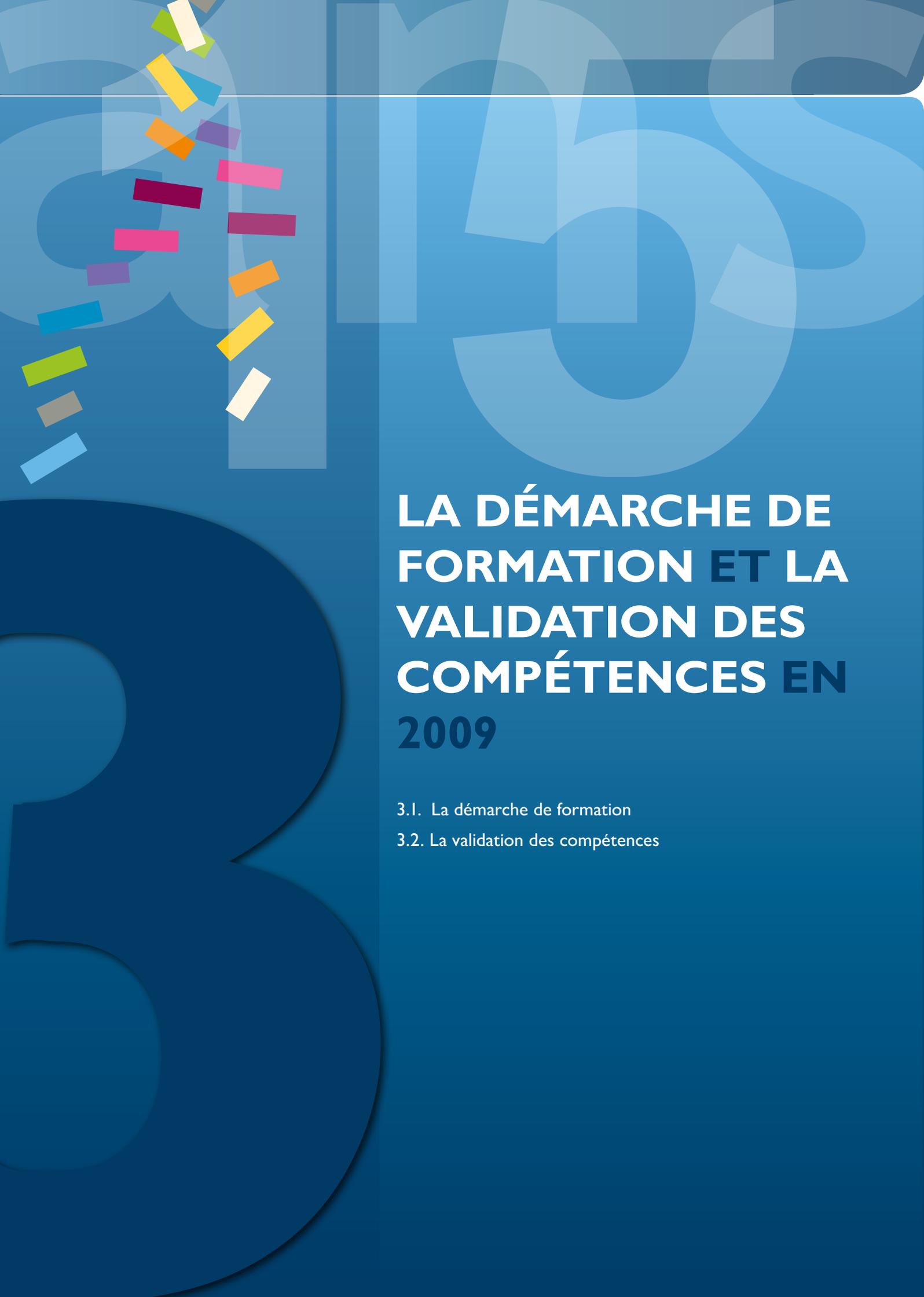
BRUXELLES FORMATION TREMPLIN						
Formation	Demandeurs d'emploi		Travailleurs		Total	
	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires
Agent de sécurité	7236	39			7236	39
Commis de cuisine	6245	11			6245	11
Commis de cuisine - Renforcement	1080	9			1080	9
Commis de salle	8550	37			8550	37
Commis de salle - Renforcement	789	6			789	6
Femme / Valet de chambre	829	7			829	7
Formation de base	48418	258	415	3	48833	261
Formation de base calcul intensif	8483	122			8483	122
Formation de base CE2D professionnel	13225	28			13225	28
Formation de base français/calcul/néerlandais	33942	195	563	3	34505	198
Formation de base français/néerlandais	5254	46	139	2	5393	48
Formation de base initiation PC	16412	157	89	1	16501	158
Formation de base suite Office	7448	51	138	2	7586	53
Total Tremplin 2009	157909	929	1344	11	159252	940
Total Tremplin 2008	156242	911	978	10	157220	921
Variation 2008-2009	+1,1%	+2,0%	+37,4%	+10,0%	+1,3%	+2,1%

Il s'agit toujours du nombre de stagiaires distincts ayant effectué au moins une heure de formation au cours de l'année 2009. Ils ne sont pas additionnables : un stagiaire ayant suivi deux formations dans un même centre sera compté une fois dans chaque formation, mais une unique fois dans le total du centre. Les heures de formation correspondent à des «heures stagiaires».

Profil des stagiaires – BRUXELLES FORMATION TREMPLIN – 2009 – en %					
Hommes	43,4	Moins de 25 ans	21,8	Primaire ou moins	18,6
Femmes	56,6	25-34 ans	34,8	CESI	23,0
Belges	70,6	35-44 ans	29,7	CESS	30,3
Européens	7,4	45-54 ans	12,0	Supérieur	11,7
Autres	21,9	55 ans et plus	1,7	Autre / Indéterminé	16,4 ¹

(1) 16,0% répertoriés comme « secondaire à l'étranger » par ACTIRIS, et 0,4% d'indéterminés.





LA DÉMARCHE DE FORMATION **ET** LA VALIDATION DES COMPÉTENCES **EN** 2009

3.1. La démarche de formation

3.2. La validation des compétences



3.1. LA DÉMARCHE DE FORMATION

3.1.1. RÉFÉRENTIELS ET ANALYSE DES COMPÉTENCES

Dans le champ de la formation professionnelle, la démarche référentielle se situe à l'interface de l'emploi et de la formation. Elle permet de fixer des balises pour la formation en termes de méthode et de produits, en laissant aux différents acteurs le soin de définir sur cette base les modalités de leurs interventions respectives.

La démarche référentielle est donc à la fois :

- une méthode d'analyse qui établit un lien entre situation de travail, compétences et formation,
- un ensemble de produits issus de l'application «standardisée» de cette méthode (référentiel métier, activités, compétences, référentiel formation et référentiel évaluation),
- un support à l'accompagnement pédagogique des formateurs.

Pour BRUXELLES FORMATION, la démarche référentielle s'inscrit dans un double objectif :

- **s'outiller** en propre pour développer une offre de formation qualifiante axée sur des compétences professionnelles définies par rapport à des métiers et à des situations professionnelles concrètes tout en favorisant l'individualisation des parcours de formation et en apportant une réponse personnalisée aux besoins et attentes des stagiaires.
- **établir des points de repère** : les référentiels donnent une lisibilité au dispositif de formation et d'évaluation permettant l'établissement de contrats clairs entre l'organisme de formation et ses utilisateurs ou partenaires.

La démarche référentielle⁽¹⁾ a été déployée au sein de BRUXELLES FORMATION, dans le cadre de la conception, du développement et/ou de la maintenance des produits de formation suivants : conducteur poids lourd, agent en comptabilité, assistant comptable, employé administratif, secrétaire, Webdesigner, Web-developer, technicien pc-réseaux, administrateur réseaux, conducteur de presse offset, coffreur ferrailleur, monteur en chauffage central, installateur sanitaire, maçon, carreleur, installateur électricien résidentiel, mécanicien automobile et soudeur. Elle vise à terme toutes les formations qualifiantes de BRUXELLES FORMATION.

3.1.2. LA MODULARISATION

En 2000, le concept de modularisation était lancé à BRUXELLES FORMATION. Ceci implique :

- **sur le plan de la conception** des contenus de formation : de les découper en unités de formation évaluées (modules) et de les agencer dans un parcours de formation ;
- **sur le plan de la mise en œuvre** : de considérer spécifiquement pour chaque formation, l'organisation de l'action et la gestion du parcours.

Les objectifs de transparence, de souplesse et de flexibilité, d'économie du parcours de formation et d'adaptabilité des contenus sont visés.

(1) Des documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante : secretariat_ed@bruxellesformation.be



LA DÉMARCHE DE FORMATION ET LA VALIDATION DES COMPÉTENCES EN 2009

En 2009, treize produits des domaines Bureau & Services, Construction, Industrie et TIC⁽¹⁾ sont organisés en modules visant l'acquisition de une ou plusieurs(s) compétences métier, et les dispositifs organisationnels qui sous-tendent ce découpage sont mis en œuvre.

Par ailleurs, des outils de gestion de la formation et de l'individu, tels que, les suivis pédagogiques, les cahiers des charges de l'action de formation, les tableaux de bord de gestion des parcours, les processus de décision, ont été développés.

Un premier objectif est de retravailler l'offre de formation en construisant des parcours de formation modulaires permettant la capitalisation des acquis d'apprentissage et des sorties intermédiaires. Mais l'enjeu est aussi d'optimiser, et donc, dans certains cas, de réduire, les temps individuels de formation. Ce sera l'objectif prioritaire de l'année 2010.

En effet, des parcours de formation souples, susceptibles d'être poursuivis selon différents itinéraires de durées variables, doivent être proposés aux candidats stagiaires.

Ceci implique une démarche d'accompagnement individualisé avant l'entrée en formation qui doit prendre en compte les attentes, besoins et acquis des candidats. Cette démarche a été travaillée en 2009 dans le cadre de l'amélioration du processus d'accès en formation.

Des indicateurs de ressources, de production, d'efficacité et d'efficience sont progressivement mis en place pour alimenter ce dispositif.

L'implantation de ces parcours de formation individualisés croise d'autres problématiques telles que la construction de passerelles et de filières intra ou inter opérateurs, l'évaluation des stagiaires et la validation des compétences.

3.2. LA VALIDATION DES COMPÉTENCES ⁽²⁾

Depuis février 2004, BRUXELLES FORMATION accueille dans ses locaux, le Comité directeur et la Cellule exécutive du Consortium de validation des compétences dont l'objectif majeur est de permettre aux citoyens de plus de 18 ans de faire reconnaître officiellement des compétences acquises par l'expérience de travail, de vie, et/ou par la formation professionnelle. Pour les personnes, la reconnaissance officielle de leur compétence renforcera leur identité professionnelle, les assurera d'un accès approprié à la formation continue, leur facilitera la gestion de leur parcours professionnel et leur permettra de valoriser leur compétence sur le marché de l'emploi.

Cette reconnaissance est organisée via des **centres de validation** mis en œuvre par un Consortium composé des 5 institutions publiques d'enseignement et de formation professionnelle continue: BRUXELLES FORMATION, l'Enseignement de promotion sociale (EPS), Le FOREM, l'IFAPME et le SFPME ou dans le cadre d'une convention de partenariat spécifique avec l'une d'entre elles.

Les compétences acquises par l'expérience et portées par les personnes sont formellement reconnues au travers de **Titres de compétence** délivrés au nom de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Commission communautaire française.

Cette procédure s'adresse à toute personne disposant de compétences et désireuse de les faire reconnaître : travailleurs, demandeurs d'emploi et personne ne disposant pas du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (CESS).

(1) Technologies de l'information et de la communication

(2) Pour plus de détails sur les activités de validation, consultez le site www.validationdescompetences.be



Le financement du Consortium de validation des compétences est assuré par les opérateurs partenaires qui mettent du personnel à disposition, les gouvernements de la Région wallonne, de la Communauté Française et de la COCOF qui interviennent dans le coût des actions de validation et le FSE. La Cocof, via BRUXELLES FORMATION, contribue à hauteur de 20% à la mise publique totale du Consortium.

A la fin de l'année 2009, la Cellule exécutive avait produit 133 Titres de compétence pour 43 métiers.

Administratif	aide-comptable, opérateur call-center, employé administratif, employé de services commerciaux, agent d'accueil, technicien PC réseaux.
Alimentation	découpeur-désosseur, ouvrier boulanger-pâtissier, préparateur vendeur en boucherie et assistant opérateur de production des industries alimentaires.
Automobile	mécanicien d'entretien de voitures particulières et véhicules utilitaires légers et mécanicien réparateur de voitures particulières et véhicules utilitaires légers.
Chimie	opérateur de production des industries de chimie de base, opérateur de production des industries pharmaceutiques, opérateur de production en plasturgie.
Construction	maçon, couvreur, installateur sanitaire, carreleur, peintre en bâtiment, coffreur, monteur en chauffage central, conducteur d'engins de terrassement, peintre industriel, plafonneur, poseur de fermetures menuisées, ouvrier de voirie.
Culture	auxiliaire technique du spectacle.
Électricité	monteur frigoriste, installateur électricien industriel, installateur électricien résidentiel, installateur électricien tertiaire.
Non-marchand	aide-ménagère, assistante ménagère en collectivité.
Secteur vert	grimpeur-élagueur, jardinier d'entretien des parcs et jardins.
Technique	mécanicien d'entretien industriel, mécanicien automatique industriel, technicien en système d'usinage, tuyauteur industriel, tôlier industriel, opérateur de production des industries du verre.
Service aux personnes	coiffeur

Depuis 2008, BRUXELLES FORMATION développe un volet d'activités spécifiques visant à implanter la validation des compétences dans ses Centres de Validation grâce au cofinancement du Fonds Social Européen.

BRUXELLES FORMATION propose des épreuves de validation associées à 8 métiers : maçon, installateur sanitaire, installateur électricien résidentiel, carreleur, aide-comptable, mécanicien d'entretien de voitures particulières et de véhicules utilitaires légers. BRUXELLES FORMATION s'est associé au centre de Référence Iristech+ afin de valider les compétences du métier de mécanicien d'entretien industriel, et à l'EPFC pour le métier d'employé administratif.

BRUXELLES FORMATION prépare l'ouverture d'un centre de validation commun avec le Centre de Référence Evoliris pour le métier de Technicien PC réseau.

Afin de mieux informer et guider les candidats à l'entrée du dispositif, BRUXELLES FORMATION et ses partenaires bruxellois ont mis sur pied un projet pilote visant à développer une filière d'accès au dispositif avec ACTIRIS.

Sur 248 validations organisées par BRUXELLES FORMATION depuis le démarrage du dispositif, 118 Titres de compétence ont été émis.⁽¹⁾

(1) Voir le détail dans les pages réservées aux pôles de BRUXELLES FORMATION



LES ACTIVITÉS DE FORMATION EN 2009 (EN PROPRE ET EN SOUS-TRAITANCE)

- 4.1. Les pôles de BRUXELLES FORMATION en action
BRUXELLES FORMATION CONSTRUCTION
BRUXELLES FORMATION INDUSTRIE
BRUXELLES FORMATION LOGISITIQUE
BRUXELLES FORMATION BUREAU & SERVICES
BRUXELLES FORMATION MANAGEMENT & multimédiaTIC
BRUXELLES FORMATION LANGUES
BRUXELLES FORMATION ENTREPRISES
- 4.2. Les formations pour demandeurs d'emploi en entreprise et en établissement d'enseignement
- 4.3. La prime de transition professionnelle

4



4.1. LES PÔLES DE BRUXELLES FORMATION EN ACTION



Les tableaux suivants reprennent toujours le nombre de stagiaires distincts ayant effectué au moins une heure de formation au cours de l'année 2009. Ils ne sont pas additionnables : un stagiaire ayant suivi deux formations dans un même centre sera compté une fois dans chaque formation, mais une unique fois dans le total du centre. Les heures de formation correspondent à des «heures stagiaires».

4.1.1. BRUXELLES FORMATION CONSTRUCTION

Directeur de Pôle : Louis Boutriau

Nombre de collaborateurs : 10 administratifs (7,5 équivalents temps plein) - 18 pédagogiques (17,6 équivalents temps plein)

Les formations proposées par BRUXELLES FORMATION CONSTRUCTION concernent le secteur de la construction et du nettoyage industriel. Huit formations concernent directement ou indirectement une fonction considérée comme critique⁽¹⁾ au moins une fois, ces trois dernières années : assistant metreur-deviseur, carreleur, couvreur-zingueur, installateur électricien résidentiel, maçon, monteur en chauffage central, plafonneur et plombier.

Ces formations, d'une durée moyenne de 108 jours, sont destinées à des adultes demandeurs d'emploi et sont généralement suivies d'un stage en entreprise ou d'une formation professionnelle individuelle d'intégration en entreprise (FPI-E). (voir p. 52). Elles sont complétées par un module de néerlandais orienté métier, un module citoyenneté et un module sécurité de base-VCA.

BRUXELLES FORMATION CONSTRUCTION organise également des modules plus courts et à la carte destinés aux travailleurs des secteurs public et privé souhaitant se recycler ou se perfectionner.

Certaines de ces formations se font en convention avec les fonds sectoriels (le Centre de formation du nettoyage (CFN) - le Fonds de la formation professionnelle de la construction (FFC) - la Fondation pour l'éducation et pour la formation professionnelle- secteur des électriciens (Formelec)).

BRUXELLES FORMATION CONSTRUCTION collabore aussi avec le Centre de formation de la Cpnae (Cefora) pour former des assistants chefs de chantier, des assistants métreurs-deviseurs et des inspecteurs en nettoyage.

BRUXELLES FORMATION CONSTRUCTION a poursuivi sa démarche de refonte complète des différents référentiels utilisés dans ses formations (voir p. 33) et a proposé comme centre de validation des compétences des épreuves relatives aux métiers de maçon, installateur sanitaire, carreleur et électricien résidentiel (voir p. 34).

Pour 2009, quelques événements peuvent être mis en évidence :

- Des partenariats ont été conclus avec différentes Missions locales pour former des demandeurs d'emploi dans le cadre des énergies renouvelables et de l'éco-construction.
- Suite aux « mercredis de l'entreprise » organisés par BRUXELLES FORMATION en 2008, des formations de chapistes et d'ouvriers voiristes⁽¹⁾ ont été mises sur pied avec deux entreprises.
- Cinquante agents assistants clientèle de la SNCB ont suivi dans les locaux de BRUXELLES FORMATION CONSTRUCTION une initiation aux petits travaux de réparation.
- BRUXELLES FORMATION CONSTRUCTION a partagé son expérience avec des partenaires algériens et sénégalais dans le cadre de l'approche par les compétences dans les formations aux métiers de la construction.
- BRUXELLES FORMATION CONSTRUCTION est aussi présent dans les conseils d'administration du Centre de Référence de la Construction et de l'asbl Skills Belgium qui vise à promouvoir les métiers manuels.

(1) Fonctions critiques définies par l'observatoire bruxellois de l'emploi (2006 - 2008)

BRUXELLES FORMATION CONSTRUCTION – hors FPI-E et RAC						
Formation	Demandeurs d'emploi		Travailleurs		Total	
	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires
Assistant chef de chantier	6692	10			6692	10
Assistant chef d'équipe			4209	51	4209	51
Assistant métreur-deviseur	7540	16			7540	16
Base lecture de plan			736	20	736	20
Carreleur	11501	23	80	1	11581	24
Chauffage central	4678	22			4678	22
Coffreur	5824	14	1040	27	6864	41
Couvreur	8464	25	40	1	8504	26
Électricien du bâtiment	9978	29			9978	29
Initiation à la rénovation			1750	50	1750	50
Inspecteur en nettoyage	8678	21	242	1	8920	22
Jury d'examen construction ouvrier Q1	7	1	161	22	168	23
Maçon	17329	52	1033	8	18362	60
Module d'isolation en rénovation du bâtiment	707	14			707	14
Nettoyeur professionnel	13902	35	5791	252	19693	287
Ouvrier de voirie	564	4			564	4
Peintre	13766	31			13766	31
Plafonneur	7632	30	32	1	7664	31
Plombier	13381	16			13381	16
Poseur de panneaux photovoltaïques	5546	44	40	10	5586	54
Préformation chauffage central	1686	22			1686	22
Préformation coffreur	1353	8			1353	8
Réglage de brûleurs	2216	9			2216	9
Sécurité de base - VCA	2154	117	60	3	2214	120
Traceur			440	11	440	11
Validation des compétences (1)	6	1	249	36	255	37
Total Construction hors FPI-E et RAC(3)	143603	407	15902	482	159505	889

BRUXELLES FORMATION CONSTRUCTION – FPI-E et RAC						
	Demandeurs d'emploi (FPI-E)		Travailleurs (RAC)		Total	
	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires
Total Construction, FPI-E et RAC(3)	27932	51	98	2	28030	53

BRUXELLES FORMATION CONSTRUCTION - Total						
	Demandeurs d'emploi		Travailleurs		Total	
	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires
Total Construction 2009(3)	171535	422	16000	483	187535	905
Total Construction 2008	147452	354	12392	314	159844	668
Variation 2008-2009	+16,3%	+19,2%	+29,1%	+53,8%	+17,3%	+35,5%

Profil des stagiaires – BRUXELLES FORMATION CONSTRUCTION – 2009 – en %					
Hommes	79,8	Moins de 25 ans	14,4	Primaire ou moins	16,6
Femmes	20,2	25-34 ans	36,5	CESI	33,1
Belges	32,4	35-44 ans	32,0	CESS	21,7
Européens	5,9	45-54 ans	14,0	Supérieur	4,2
Autres	61,8	55 ans et plus	3,1	Autre / Indéterminé	24,4(2)

(1) Validation des compétences pour les métiers de carreleur, électricien résidentiel, installateur sanitaire, maçon.

(2) 7,5% répertoriés comme « secondaire à l'étranger » par ACTIRIS, et 16,9% d'indéterminés.

(3) Les stagiaires ne sont pas additionnables (risque de doublons)

4.1.2. BRUXELLES FORMATION INDUSTRIE

Directeur de Pôle : Stefano Montel

Nombre de collaborateurs : 8 administratifs (7.1 équivalents temps plein) - 14 pédagogiques (13 équivalents temps plein)

Les formations proposées par BRUXELLES FORMATION INDUSTRIE concernent tous les secteurs d'activité de type technique et industriel. Cinq formations concernent directement ou indirectement une fonction considérée comme critique⁽¹⁾ au moins une fois, depuis 2006 : agent de maintenance HVAC, agent de maintenance industrielle, électricien, électromécanicien et mécanicien automobile. Les formations qui ne concernent pas des fonctions critiques sont généralement dispensées dans des grands secteurs de l'industrie comme la confection ou la soudure. Les formations de soudeur et de tuyauteur industriel correspondent, par ailleurs, à des fonctions critiques en Flandre et en Wallonie.

Ces formations, d'une durée moyenne de 121 jours, sont destinées à des adultes demandeurs d'emploi et sont généralement suivies d'un stage en entreprise ou d'une formation professionnelle individuelle d'intégration en entreprise (FPI-E). (voir p. 52).

BRUXELLES FORMATION INDUSTRIE organise également des modules plus courts et à la carte destinés aux travailleurs des secteurs public et privé souhaitant se recycler ou se perfectionner.

Certaines de ces formations se font en convention avec les fonds sectoriels partenaires suivants :

- La Fondation pour la formation professionnelle dans les secteurs automobiles et connexes (Educam)
- La section bruxelloise du fonds régional pour la promotion de l'emploi des ouvriers des fabrications métalliques de Bruxelles (FRM Bruxelles)
- La Formation pour l'éducation et pour la formation professionnelle - secteur des électriciens (Formelec)

BRUXELLES FORMATION INDUSTRIE est aussi présent dans le Centre de Référence IRISTECH+ (Fabrications métalliques et Industrie technologique)

BRUXELLES FORMATION INDUSTRIE a poursuivi sa démarche de refonte complète des différents référentiels utilisés dans ses formations (voir p. 33) et est agréé comme centre de validation des compétences pour le métier de mécanicien d'entretien de voitures particulières et de véhicules utilitaires légers (voir p. 34).



BRUXELLES FORMATION INDUSTRIE – hors FPI-E						
Formation	Demandeurs d'emploi		Travailleurs		Total	
	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires
Agent de maintenance HVAC ⁽³⁾	18853	33			18853	33
Agent de maintenance industrielle ⁽³⁾	3862	13			3862	13
Assistant opérateur production industrie alimentaire	1505	10			1505	10
CAO pour modéliste	2475	6			2475	6
Dessin assisté par ordinateur pour styliste	887	5			887	5
Électricien	11199	49	1426	12	12625	61
Électromécanique	4738	15	682	45	5420	60
Mécanique pour électricien	1438	5			1438	5
Mécanicien automobile	6849	23			6849	23
Mécanicien automobile (perfectionnement)	3713	11			3713	11
Mécanicien automobile (validation des compétences)			16	4	16	4
Modéliste polyvalent	7134	11	142	1	7276	12
Nouvelles technologies du bâtiment	535	6			535	6
Préformation électricité	2493	17			2493	17
Préformation métal	16423	75			16423	75
Soudeur ⁽³⁾	21727	42	126	2	21853	44
Technicien ascenseur ⁽³⁾	7387	14			7387	14
Tourneur ⁽³⁾	4627	6			4627	6
Tuyauteur industriel ⁽³⁾	5052	10	840	21	5892	31
Total Industrie hors FPI-E ⁽²⁾	120893	280	3231	85	124124	365

BRUXELLES FORMATION INDUSTRIE – FPI-E		
	Demandeurs d'emploi	
	Heures	Stagiaires
Total Industrie FPI-E ⁽²⁾	4690	14

BRUXELLES FORMATION INDUSTRIE - Total						
	Demandeurs d'emploi		Travailleurs		Total	
	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires
Total Industrie 2009 ⁽²⁾	125582	287	3231	85	128813	372
Total Industrie 2008	123670	284	2288	60	125958	344
Variation 2008-2009	+1,5%	+1,1%	+41,2%	+41,7%	+2,3%	+8,1%

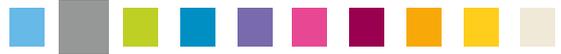
Profil des stagiaires – BRUXELLES FORMATION INDUSTRIE – 2009 – en %					
Hommes	93,3	Moins de 25 ans	18,8	Primaire ou moins	9,9
Femmes	6,7	25-34 ans	45,2	CESI	23,7
Belges	46,8	35-44 ans	27,7	CESS	39,2
Européens	7,0	45-54 ans	6,7	Supérieur	14,2
Autres	46,2	55 ans et plus	1,6	Autre / Indéterminé	12,9 ⁽¹⁾

(1) 10,2% répertoriés comme « secondaire à l'étranger » par ACTIRIS, et 2,7% d'indéterminés.

(2) Les stagiaires ne sont pas additionnables (risque de doublons)

(3) Formations qualifiantes organisées en tout ou en partie (soudure) en sous-traitance avec IRISTECH +

4



4.1.3. BRUXELLES FORMATION LOGISTIQUE

Directeur de Pôle : Stefano Montel

Nombre de collaborateurs : 2 administratifs – 17 pédagogiques (15 équivalents temps plein)

Les formations proposées par BRUXELLES FORMATION LOGISTIQUE concernent tous les secteurs d'activité de la logistique et du transport. Quatre formations concernent directement ou indirectement une fonction considérée comme critique⁽¹⁾ au moins une fois, ces trois dernières années : ADR, conducteur poids lourd C, conducteur poids lourd CE, magasinier cariste.

Ces formations, d'une durée moyenne de 39 jours, sont destinées à des adultes demandeurs d'emploi et peuvent être suivies d'un stage en entreprise ou d'une formation professionnelle individuelle d'intégration en entreprise (FPI-E). (voir p. 52)

BRUXELLES FORMATION LOGISTIQUE organise également des modules plus courts et à la carte destinés aux travailleurs des secteurs public et privé souhaitant se recycler ou se perfectionner.

Certaines de ces formations se font en convention avec les fonds sectoriels partenaires suivants :

Le Fonds social du transport de marchandises et activités connexes pour compte de tiers et de la Logistique (FSTL) ;

Le Fonds social pour les ouvriers des entreprises de services publics et spéciaux d'autobus et des services d'autocars (Bus-Car) ;

Le Fonds social des entreprises de taxis et de taxis-camionnettes ;

Le Centre de formation de la Cpnae (Cefora).

BRUXELLES FORMATION LOGISTIQUE est aussi présent dans le Centre de référence Transport et Logistique, IRIS TL.

BRUXELLES FORMATION LOGISTIQUE a poursuivi sa démarche de refonte complète des différents référentiels utilisés dans ses formations. (voir p. 33)

Depuis août 2009, le pôle est agréé par le SPF Mobilité dans le cadre de la directive européenne 2003/59 pour les formations continues des travailleurs du secteur du transport.



BRUXELLES FORMATION LOGISTIQUE – hors FPI-E						
Formation	Demandeurs d'emploi		Travailleurs		Total	
	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires
ADR	3429	104	517	18	3946	122
Aide magasinier - cariste	9546	41			9546	41
Chauffeur Bus-Car - pratique	7067	31			7067	31
Chauffeur Bus-Car - théorie	4189	43			4189	43
Chauffeur élévateur à fourche	5516	100	760	33	6276	133
Chauffeur taxi	7334	53			7334	53
Conducteur poids lourds – pratique C	16020	72			16020	72
Conducteur poids lourds – pratique CE	11018	47			11018	47
Conducteur poids lourds – théorie	11207	67	186	1	11393	68
Essai professionnel – chauffeur poids lourds	2197	97			2197	97
Législation transport			78	6	78	6
Magasinier - cariste	2333	9			2333	9
Stage d'acculturation Bus-Car	2145	70			2145	70
Stage d'acculturation poids lourds	77	2			77	2
Total Logistique hors FPI-E ⁽²⁾	82075	543	1541	57	83615	600

BRUXELLES FORMATION LOGISTIQUE – FPI-E		
	Demandeurs d'emploi	
	Heures	Stagiaires
	1370	5
Total Logistique FPI-E ⁽²⁾	1370	5

BRUXELLES FORMATION LOGISTIQUE - TOTAL						
	Demandeurs d'emploi		Travailleurs		Total	
	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires
Total Logistique 2009 ⁽²⁾	83445	548	1541	57	84985	605
Total Logistique 2008	75593	440	1571	61	77163	501
Variation 2008-2009	+10,4%	+24,5%	-1,9%	-6,6%	+10,1%	+20,8%

Profil des stagiaires – BRUXELLES FORMATION LOGISTIQUE – 2009 – en %					
Hommes	98,7	Moins de 25 ans	10,4	Primaire ou moins	13,6
Femmes	1,3	25-34 ans	40,0	CESI	33,4
Belges	60,8	35-44 ans	32,1	CESS	30,1
Européens	6,3	45-54 ans	15,9	Supérieur	8,4
Autres	32,9	55 ans et plus	1,7	Autre / Indéterminé	14,5 ⁽¹⁾

(1) 11,2% répertoriés comme « secondaire à l'étranger » par ACTIRIS, et 3,3% d'indéterminés.

(2) Les stagiaires ne sont pas additionnables (risque de doublons)

4.1.4. BRUXELLES FORMATION BUREAU & SERVICES

Directeur de Pôle : Martine Schoukens

Nombre de collaborateurs 7 administratifs (5 équivalents temps plein) – 29 pédagogiques (23,8 équivalents temps plein)

BRUXELLES FORMATION BUREAU & SERVICES s'adresse aux demandeurs d'emploi qui souhaitent se former, se recycler, se perfectionner ou se reconvertir dans un métier administratif.

Certaines formations permettent un accès direct à des fonctions critiques⁽¹⁾ : aide-comptable, télé-opérateur et superviseur de télé-opérateurs. Les autres permettent d'obtenir un ensemble de compétences générales indispensables à l'exercice de certaines fonctions critiques dans le domaine des secrétaires, des comptables ou des employés de bureau.

Selon le profil, les acquis professionnels, le niveau d'études et l'objectif professionnel de chacun, le pôle propose des formations qualifiantes complètes allant, selon les spécialités, de 24 à 37 semaines. La durée moyenne des formations est de 132 jours.

En 2009, BRUXELLES FORMATION BUREAU & SERVICES a poursuivi sa collaboration avec plusieurs partenaires, à savoir :

- le Centre de formation de la commission paritaire nationale auxiliaire pour employés (fonds sectoriel Cefora) ;
- Evoliris⁽²⁾ ;
- le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (module de citoyenneté) ;
- FEPRABEL⁽³⁾ (formation en courtage et assurance).

BRUXELLES FORMATION BUREAU & SERVICES a poursuivi sa démarche de refonte complète des différents référentiels utilisés dans ses formations dont quatre sont modularisées : employés administratifs, secrétaires, agents en comptabilité et assistants comptables (voir p. 33). Le pôle a proposé, comme centre de validation des compétences, des épreuves relatives aux métiers d'aide-comptable et d'employé administratif (en partenariat avec l'EPFC – établissement de promotion sociale). (voir p. 34)

L'année 2009 est caractérisée par :

- un développement plus volontariste des stages d'achèvement en entreprise et des formations professionnelles individuelles (FPI-E). Le pôle a totalisé 97 stages d'achèvement et 14 FPI-E ;
- une participation accrue au dispositif de validation des compétences pour les métiers d'aide-comptable et d'employé administratif (en partenariat avec l'EPFC - Enseignement de Promotion et de Formation Continue).



(1) Fonctions critiques (2006-2008) définies par l'Observatoire bruxellois de l'emploi.

(2) Evoliris, centre de référence TIC à Bruxelles, est un organisme situé à Molenbeek qui met à la disposition de Bruxelles Formation un call center équipé. Après une formation au sein du pôle, les stagiaires bénéficient de cette infrastructure pour une durée de dix semaines. Evoliris accueille en permanence deux groupes de douze téléopérateurs et téléopératrices.

(3) Fédération francophone des courtiers d'assurance et d'intermédiaires financiers en Belgique.

BRUXELLES FORMATION BUREAU & SERVICES – hors FPI-E						
Formation	Demandeurs d'emploi		Travailleurs		Total	
	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires
Agent en comptabilité	7640	28			7640	28
Aide comptable / assistant comptable	9898	28			9898	28
Employé administratif	91055	168			91055	168
Employé en courtage et assurance - PCP	3531	11			3531	11
Participer à la gestion administrative du personnel	2025	11			2025	11
Secrétaire	16351	55			16351	55
Téléopérateur	48184	116	613	1	48797	117
Tronc commun comptabilité	29418	67	656	2	30074	69
Validation aide comptable – UC ⁽¹⁾	15	2			15	2
Total BUREAU & SERVICES hors FPI-E ⁽³⁾	208116	405	1269	3	209385	408

BRUXELLES FORMATION Bureau & Services – FPI-E		
	Demandeurs d'emploi	
	Heures	Stagiaires
Total BUREAU & SERVICES FPI-E ⁽³⁾	5232	16

BRUXELLES FORMATION BUREAU & SERVICES - Total						
	Demandeurs d'emploi		Travailleurs		Total	
	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires
Total BUREAU & SERVICES 2009 ⁽³⁾	213348	412	1269	3	214616	415
Total BUREAU & SERVICES 2008	218298	392	363	5	218661	397
Variation 2008-2009	-2,3%	+5,1%	+249,6%	-40,0%	-1,8%	+4,5%

Profil des stagiaires – BRUXELLES FORMATION BUREAU & SERVICES – 2009 – en %					
Hommes	25,5	Moins de 25 ans	20,7	Primaire ou moins	6,0
Femmes	74,5	25-34 ans	46,3	CESI	20,7
Belges	79,5	35-44 ans	22,9	CESS	51,8
Européens	6,5	45-54 ans	9,2	Supérieur	12,5
Autres	14,0	55 ans et plus	1,0	Autre / Indéterminé	8,9 ⁽²⁾

(1) Unité de compétences : chaque métier est subdivisé en unités de compétences qui en elles-mêmes ont une signification sur le marché de l'emploi. On valide par unité de compétences.

(2) 6,7% répertoriés comme « secondaire à l'étranger » par ACTIRIS, et 2,2% d'indéterminés.

(3) Les stagiaires ne sont pas additionnables (risque de doublons)



4.1.5. BRUXELLES FORMATION MANAGEMENT & multimédiaTIC

Directeur de Pôle : Claude Bertiaux

Nombre de collaborateurs : 7 administratifs (5,8 équivalents temps plein) - 12 pédagogiques (11,5 équivalents temps plein) + sous-traitance .

BRUXELLES FORMATION MANAGEMENT & multimédiaTIC s'adresse aux demandeurs d'emploi qui souhaitent se former, se recycler, se perfectionner ou se reconvertir dans les domaines suivants : environnement, commerce et vente, construction, gestion/management, métiers administratifs, métiers de l'information et de la communication, techniques/industrie et TIC. Qu'il s'agisse de formation à un métier ou de formation complémentaire, l'objectif est clairement l'emploi à l'issue du processus de formation.

BRUXELLES FORMATION MANAGEMENT & multimédiaTIC forme essentiellement à des fonctions critiques⁽¹⁾ :

- soit parce que le demandeur d'emploi acquiert des **compétences complémentaires indispensables** sur le marché du travail, c'est le cas des formations de consultant junior SAP/ERP, de DAO/AUTOCAD ou de techniques de vente,
- soit parce que la **formation permet directement d'exercer un métier** en lien avec les fonctions critiques, c'est le cas des formations de Webdeveloper, de Webdesigner, d'administrateur système et réseaux ou d'assistant technico-commercial.

Deux axes caractérisent donc les produits de formation du Pôle :

Les formations qualifiantes orientées « métier » généralement étalées sur plusieurs mois (imprimeur (6 mois), dessinateur industriel (18 mois), ...), mises en œuvre en privilégiant sur le plan pédagogique l'utilisation de référentiels (voir p. 33), les stages en entreprise ou la FPI-E (voir p. 52) et la mise en situation par des projets de fin de formation.

Les formations complémentaires (gestion financière, CAO-DAO, ...) visant un produit ou une compétence, qui sont les plus courtes possibles (de 5 jours à 12 semaines), réduisant les contenus à l'essentiel et favorisant des actions pédagogiques concrètes (études de cas, simulation, ...).

Chaque produit de formation fait l'objet d'une analyse de sa valeur ajoutée sur base des critères suivants :

Pertinence : Adéquations avec les besoins du marché de l'emploi ? Formations demandées et/ou co-financées par un secteur ?

Finalité des formations : formation qualifiante, de perfectionnement, filière ;

Public visé : public à risque ;

Ressources humaines mobilisées : sous-traitant, formateurs internes, formule mixte ;

Processus d'organisation : niveau des candidats (recrutement), encadrement, ... ;

Taux de placement et satisfaction des usagers : (enquêtes Ulysse, cellule usagers, (p. 59 à 62)).

BRUXELLES FORMATION MANAGEMENT & multimédiaTIC vise les demandeurs d'emploi :

- possédant de manière générale un niveau d'études supérieures, ou bénéficiant d'une expérience professionnelle équivalente. Toutefois, pour certaines formations, un niveau d'études CESS est suffisant ;
- présentant un objectif professionnel cohérent par rapport à leur parcours et aux réalités du marché de l'emploi ;
- ayant une demande motivée et orientée avant tout vers un emploi précis.

BRUXELLES FORMATION MANAGEMENT & multimédiaTIC collabore également avec les fonds sectoriels suivants :

- Cefora : le centre de formation de la CPNAE
- Femb : fonds pour les employés du secteur des fabrications métalliques du Brabant,
- Cefograf : fonds sectoriel des industries graphiques
- Le pôle est également partenaire de deux futurs CTA⁽²⁾ : Arts et industrie graphique, Chimie
- Le centre de référence EVOLIRIS pour la création de 3 plate-formes de formation.

(1) Fonctions critiques définies par l'observatoire bruxellois de l'emploi (2006 - 2008)

(2) CTA : Centre de technologies avancées

BRUXELLES FORMATION MANAGEMENT & multimédiaTIC – hors FPI-E						
Formation (1)	Demandeurs d'emploi		Travailleurs		Total	
	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires
Commerce et vente						
Représentation commerciale	37230	77			37230	77
Vente	4893	11	573	1	5466	12
Total Commerce et Vente	42123	88	573	1	42696	89
Gestion/Management						
Gestion	33029	131	354	1	33382	132
Management	59866	237	175	1	60041	238
Total Gestion/Management	92895	361	529	2	93424	363
Métiers administratifs						
Comptabilité	26976	72			26976	72
Secrétariat	3987	14			3987	14
Total Métiers administratifs	30963	86			30963	86
Techniques/Industries						
Chimie	2520	12			2520	12
Dessin technique	38421	98			38421	98
Électrotechnique	2814	12			2814	12
Total Techniques/Industries	43754	122			43754	122
TIC						
Communicative	39078	152	656	5	39734	157
Industries graphiques	18913	88	285	2	19198	90
Informatique	75491	138	210	1	75701	139
Total TIC	133482	364	1151	7	134633	371
Total MANAGEMENT & multimédiaTIC hors FPI-E (3)	343216	1005	2253	10	345469	1015

BRUXELLES FORMATION MANAGEMENT & multimédiaTIC – FPI-E		
	Demandeurs d'emploi	
	Heures	Stagiaires
Total MANAGEMENT & multimédiaTIC FPI-E (3)	14174	25

BRUXELLES FORMATION MANAGEMENT & multimédiaTIC - Total						
	Demandeurs d'emploi		Travailleurs		Total	
	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires
Total MANAGEMENT & multimédiaTIC 2009 (3)	357390	1010	2253	10	359643	1020
Total MANAGEMENT & multimédiaTIC 2008	313533	1015	2061	10	315594	1025
Variation 2008-2009	+14,0%	-0,5%	+9,3%	0,0%	+14,0%	-0,5%

Profil des stagiaires – BRUXELLES FORMATION MANAGEMENT & multimédiaTIC – 2009 – en %					
Hommes	54,0	Moins de 25 ans	11,3	Primaire ou moins	1,6
Femmes	46,0	25-34 ans	46,6	CESI	5,2
Belges	69,1	35-44 ans	27,6	CESS	20,6
Européens	13,1	45-54 ans	13,0	Supérieur	66,0
Autres	17,7	55 ans et plus	1,5	Autre / Indéterminé	6,7 ⁽²⁾

(1) Les formations sont organisées en propre ou via des sous-traitants (sociétés ou experts)

(2) 3,5% répertoriés comme « secondaire à l'étranger » par ACTIRIS, et 3,1% d'indéterminés.

(3) Les stagiaires ne sont pas additionnables (risque de doublons)

4



4.1.6. BRUXELLES FORMATION LANGUES

Responsables : *Roberte Van Ranst et Anne Berben*

Nombre de collaborateurs : *7 administratifs (5,5 équivalents temps plein) - 14 pédagogiques (11 équivalents temps plein) + sous-traitance.*

BRUXELLES FORMATION LANGUES est un outil de la stratégie mise en place par BRUXELLES FORMATION pour réformer les formations linguistiques données depuis 1970 dans la formation professionnelle des adultes gérée successivement par l'ONEm et le FOREM avant lui.

Cette réforme peut se résumer en un concept : **«les langues d'usage dans le métier pratiqué»**.

Quatre langues ont été enseignées en 2009. Chacune d'elles cible un public spécifique, nous avons gardé les liens de départ entre chaque métier et sa deuxième langue :

Le **néerlandais** pour les métiers de chantier, de services industriels, de transport et de services aux personnes (taxi, tourisme, accueil, horeca, vente, etc.), les métiers industriels, les professions tertiaires et les cadres désireux de professer en milieu néerlandophone.

L'**anglais** pour certains métiers de service aux personnes et comme langue véhiculaire dans les fonctions de cadre, de secrétariat et d'adjoints, gradués ou universitaires.

Le **français** langue étrangère s'impose face à l'immigration d'une population européenne et extra européenne à Bruxelles.

L'**allemand** s'impose également dans certaines entreprises bruxelloises dans les domaines du commerce et de la gestion de l'importation et de l'exportation. Elle vise les experts ainsi que les secrétaires et adjoints de direction.

Les formations sont intensives : de 20 à 30 heures en 5 jours par semaine. Elles sont aussi modulaires et courtes : 120 heures par module avec possibilité de suivre 3 modules maximum.

BRUXELLES FORMATION LANGUES adapte la pédagogie au public : pour les débutants, pédagogie active en vis-à-vis (face to face), pour les plus avancés (à partir du niveau B1), le blended learning comprenant des moments en groupe (vis-à-vis, tables de conversation, ateliers métiers) et des moments en auto-formation assistée de travail avec des didacticiels ou en travaux écrits divers. (ce qui se révèle un outil de plus en plus répandu dans le milieu de la formation linguistique)

En 2009, BRUXELLES FORMATION LANGUES a également repris toutes les formations linguistiques précédemment données par BRUXELLES FORMATION ENTREPRISES visant ainsi tant les demandeurs d'emploi que les travailleurs. Ces données sont reprises dans le tableau ci-contre.

En 2009, BRUXELLES FORMATION LANGUES a réalisé, en gestion directe, en ce compris le partenariat avec l'enseignement de promotion sociale (EPSCF), 191.284 heures de formation réparties sur 2.106 stagiaires distincts. Le partenariat avec les écoles de l'EPSCF a été renforcé : le plafond est monté à 400 stagiaires.

A ces chiffres de 2009, s'ajoutent quelques 3.500 heures prestées dans d'autres pôles : BRUXELLES FORMATION INDUSTRIE, BRUXELLES FORMATION LOGISTIQUE, BRUXELLES FORMATION CONSTRUCTION, ainsi qu'avec les fonds sectoriels de formation et les organismes d'insertion socioprofessionnels.

Chaque stagiaire a la possibilité de participer à des immersions linguistiques. En 2009, 66 personnes ont participé à des activités de mobilité : échanges linguistiques avec le VDAB ou sollicitations d'emploi avec ACTIRIS.

BRUXELLES FORMATION LANGUES						
Formation (1)	Demandeurs d'emploi		Travailleurs		Total	
	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires
Allemand			82	5	82	5
Anglais	62668	541	3155	222	65823	763
Espagnol	3006	32	270	20	3276	52
Français	32257	239	608	35	32865	274
Français langue étrangère	1018	9			1018	9
Italien			87	7	87	7
Néerlandais	79740	691	8396	413	88136	1104
Total Langues 2009 (2)	178689	1472	12597	634	191286	2106
Total Langues 2008	149794	1229	1808	29	151602	1258
Variation 2008-2009	+19,3%	+19,8%	+596,7%	+2086,2%	+26,2%	+67,4%

Profil des stagiaires – BRUXELLES FORMATION Langues – 2009 – en %					
Hommes	51,6	Moins de 25 ans	14,8	Primaire ou moins	8,7
Femmes	48,4	25-34 ans	39,2	CESI	11,0
Belges	65,6	35-44 ans	29,2	CESS	20,0
Européens	9,2	45-54 ans	13,5	Supérieur	27,1
Autres	25,2	55 ans et plus	3,3	Autre / Indéterminé	33,2 ⁽³⁾



(1) Les formations sont organisées en propre ou via des sous-traitants (sociétés ou experts)

(2) Les stagiaires ne sont pas additionnables (risque de doublons)

(3) 10,9% répertoriés comme « secondaire à l'étranger » par ACTIRIS, et 22,3% d'indéterminés.

4.1.7. BRUXELLES FORMATION ENTREPRISES

Directrice de Pôle : Céline Thunus

Nombre de collaborateurs : 7 administratifs (6,9 équivalents temps plein) - 8 pédagogiques (6,5 équivalents temps plein) + sous-traitance.

La restructuration de BRUXELLES FORMATION ENTREPRISES, décidée en 2008, a été mise en œuvre : dès janvier 2009, le transfert des activités et du personnel concerné vers BRUXELLES FORMATION LANGUES a été opéré. Ceci explique la réduction apparente des activités de BRUXELLES FORMATION ENTREPRISES et l'augmentation des activités de BRUXELLES FORMATION LANGUES.

LA FORMATION CONTINUE PAR L'AUTOFORMATION

ForEspace

Le public est composé de travailleurs et de demandeurs d'emploi qui souhaitent accroître leurs compétences mais veulent gérer librement leur formation. L'autoformation est payante sauf pour les demandeurs d'emploi inscrits à ACTIRIS, au Forem ou au VDAB.

Un entretien individuel précise les besoins de chacun et prévoit les logiciels d'autoformation les mieux adaptés. La plupart de ces logiciels sont accessibles via internet. Lorsque des formations plus soutenues s'avèrent souhaitables, les candidats sont orientés vers BRUXELLES FORMATION LANGUES ou BRUXELLES FORMATION TREMLIN .

E-learning

Des cours en ligne sont accessibles sur le net aux personnes qui veulent se former depuis leur domicile ou leur entreprise. Les participants ou leur entreprise achètent des accès d'un mois et profitent d'une assistance téléphonique et/ou en ligne et d'exercices complémentaires à la demande. L'offre comprend, outre les cours informatiques de base et Office, toute une gamme de formations en communication, management et développement personnel.

Certifications informatiques

Depuis 2003, BRUXELLES FORMATION ENTREPRISES est accrédité pour délivrer des certificats ECDL (Permis de conduire informatique européen) et MOS (MS Office Specialist).

Autoformation - Forespace						
	Demandeurs d'emploi		Travailleurs		Total	
	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires
Total 2009	16635	923	1608	162	18243	1085
Total 2008	22594	825	1938	157	24532	982
Variation 2008-2009	-26,4%	+11,9%	-17,0%	+3,2%	-25,6%	+10,5%

Autoformation – hors Forespace			
	Heures		
	2008	2009	Variation 2008-2009
Tables de conversation	2170		-100%
E-learning	17966	25692	+43,0%
Certifications	189	217	+14,8%
Total	20325	25909	+27,5%

LA FORMATION CONTINUE À LA DEMANDE DES ENTREPRISES

Formations en entreprises

BRUXELLES FORMATION ENTREPRISES assure, moyennant paiement, la formation permanente et le recyclage des travailleurs. Les formations sont adaptées aux besoins des entreprises et des travailleurs.

BRUXELLES FORMATION ENTREPRISES fournit aussi aux entreprises divers services tels que le coaching, l'analyse des besoins de formation, l'évaluation, la conception de supports pédagogiques, la conception d'examens et la participation à des jurys.

BRUXELLES FORMATION ENTREPRISES collabore avec certains fonds sectoriels pour la formation de leurs affiliés : HORECA, FEMB, LOGOS, IREC.

Formations interentreprises sur agenda

Des cours interentreprises sont programmés chaque semestre, en informatique, communication/people management. C'est la formule préférée des organismes qui – pour diverses raisons – ne peuvent constituer des groupes à former en interne. C'est aussi le choix évident des PME.

Les intitulés, les dates et les prix des formations sont diffusés régulièrement par mailing. Ces informations sont également reprises sur notre site : www.bruxellesformation.be

Formations des tuteurs

BRUXELLES FORMATION forme, à la demande des entreprises, les travailleurs (ouvriers ou employés) qui encadrent les nouveaux arrivants (stagiaires, apprentis, travailleurs...). L'objectif est de développer les compétences pédagogiques de ces tuteurs. Les grands axes de leur formation sont : l'accueil, la communication, la transmission des pratiques professionnelles et l'évaluation.

67 travailleurs ont suivi une formation de tuteurs en 2009 (15 en 2008).

La FORMATION CONTINUE à la demande des entreprises - total						
	Demandeurs d'emploi		Travailleurs		Total	
	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires
Total 2009	12340	271	51116	2126	63456	2397
Total 2008			66289	2495	66289	2495
Variation 2008-2009	-	-	-22,9%	-14,8%	-4,3%	-3,9%

Le transfert de 100% des formations langues vers BRUXELLES FORMATION LANGUES n'a entraîné qu'une chute de 3,9% des stagiaires formés

La FORMATION CONTINUE à la demande des entreprises - détail des activités						
	2008		2009		Variation 2008-2009	
	heures	stagiaires	heures	stagiaires	heures	stagiaires
Communication, management, behaviour	15744	572	28212	1164	+49,4%	+48,8%
Gestion, comptabilité	3140	210				
Informatique, bureautique	29312	1125	35244	1233	+20,2%	+9,6%
Langues étrangères	18093	588	-	-	-100%	-100%
Total	66289	2495	63456	2397	-4,3%	-3,9%

Profil des stagiaires – BRUXELLES FORMATION Services aux Entreprises – 2009 – en %					
Hommes	41,4	Moins de 25 ans	5,1	Primaire ou moins	2,0
Femmes	58,6	25-34 ans	24,6	CESI	8,7
Belges	87,8	35-44 ans	29,3	CESS	19,0
Européens	7,8	45-54 ans	28,7	Supérieur	26,1
Autres	4,4	55 ans et plus	12,3	Autre / Indéterminé	44,2

4.2. LES FORMATIONS POUR DEMANDEURS D'EMPLOI EN ENTREPRISE ET EN ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

4.2.1. LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES INDIVIDUELLES GÉRÉES PAR BRUXELLES FORMATION

La formation professionnelle individuelle d'intégration en entreprise (FPI-E) s'inscrit dans les objectifs de l'« Accord de majorité 2009-2014 » de la Commission communautaire française, à savoir promouvoir systématiquement son application à l'ensemble des personnes terminant un parcours de formation qualifiante.

La FPI-E est le résultat d'une double volonté :

- celle exprimée par BRUXELLES FORMATION qui souhaite que l'entreprise contribue de manière spécifique (par exemple, par le perfectionnement) à la formation du demandeur d'emploi au-delà de la phase de formation et outre le stage d'achèvement en entreprise ;
- celle exprimée par les entreprises d'embaucher des demandeurs d'emploi formés, mais en veillant, soit à les préparer de manière plus spécifique à la fonction ou au poste de travail, soit, plus globalement, en veillant à assurer une meilleure acculturation professionnelle du futur travailleur dans l'entreprise.

Le stagiaire sous contrat FPI-E doit avoir suivi, préalablement, sa formation au métier dans un centre de BRUXELLES FORMATION.

A l'issue de la FPI-E, l'employeur est tenu d'engager le stagiaire sous contrat de travail pour une durée au moins égale à celle de la FPI-E.

BRUXELLES FORMATION – FPI-E		
	Demandeurs d'emploi	
	Heures	Stagiaires
Construction	27932	51
Industrie	4690	14
Logistique	1370	5
Bureau & Services	5232	16
MANAGEMENT & multimédiaTIC	14174	25
Total FPI-E 2009 ⁽²⁾	53397	111
Total FPI-E 2008	49462	115
Variation 2008-2009	+8,0	-3,5%

Profil des stagiaires – FPI-E – 2009 – en %					
Hommes	82,0	Moins de 25 ans	19,8	Primaire ou moins	17,1
Femmes	18,0	25-34 ans	45,9	CESI	27,9
Belges	73,0	35-44 ans	27,0	CESS	27,9
Européens	9,9	45-54 ans	7,2	Supérieur	18,0
Autres	17,1	55 ans et plus	0,0	Autre / Indéterminé	9,0 ⁽¹⁾

(1) 8,1% répertoriés comme « secondaire à l'étranger » par ACTIRIS, et 0,9% d'indéterminés.

(2) Les stagiaires ne sont pas additionnables (risque de doublons).

La formation professionnelle individuelle en établissement d'enseignement ⁽¹⁾ est une formation pour laquelle le stagiaire est envoyé dans un établissement technique ou professionnel de plein exercice ou de l'enseignement de promotion sociale pour y suivre, en tout ou en partie, un programme qui y est dispensé. Ce type de formation vise les qualifications pour lesquelles il existe une pénurie structurelle sur le marché de l'emploi. A l'heure actuelle, seule la formation d'infirmier(ière) entre dans ce cadre.

BRUXELLES FORMATION – FPI en établissement d'enseignement		
	Demandeurs d'emploi	
	Heures	Stagiaires
Santé et action sociale	82278	111
Total FPI en établissement d'enseignement 2009	82278	111
Total FPI en établissement d'enseignement 2008	99379	136
Variation 2008-2009	-17,2%	-18,4%

Profil des stagiaires – FPI en établissement d'enseignement – 2009 – en %					
Hommes	18,0	Moins de 25 ans	11,7	Primaire ou moins	7,2
Femmes	82,0	25-34 ans	45,9	CESI	8,1
Belges	76,6	35-44 ans	36,0	CESS	49,5
Européens	11,7	45-54 ans	6,3	Supérieur	18,0
Autres	11,7	55 ans et plus	0,0	Autre / Indéterminé	17,1

4.2.2 LA FORMATION PROFESSIONNELLE INDIVIDUELLE CO-GÉRÉE PAR ACTIRIS ET BRUXELLES FORMATION

La formation professionnelle individuelle en entreprise (FPI) est une formation pour laquelle le stagiaire est envoyé dans une entreprise en vue d'acquérir, par la pratique, l'expérience et la qualification nécessaires pour y occuper un emploi. L'engagement par l'employeur du stagiaire sous contrat de travail est obligatoire après la formation et ce, pour une durée au moins égale à celle-ci.

972 personnes ont eu un contrat de FPI en entreprises en 2009 (1.088 en 2008).

4.3. LA PRIME DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

La prime de transition professionnelle (PTP) est octroyée à l'entreprise par la Région de Bruxelles-Capitale. BRUXELLES FORMATION intervient dans ses trois modalités d'application ⁽²⁾ :

- la prime liée à l'engagement à temps plein et à durée indéterminée d'un demandeur d'emploi suivant une formation en entreprise,
- la prime liée à l'engagement à durée indéterminée d'un jeune dans le cadre d'une convention de premier emploi de type II (CPE II – CDI),
- la prime liée à l'engagement d'un jeune dans le cadre d'une filière de formation en alternance.

11 stagiaires ont eu un contrat dans le cadre de la prime de transition professionnelle (PTP) (16 en 2008)

(1) La FPI en établissement d'enseignement est exclusivement gérée par BRUXELLES FORMATION

(2) Il n'y a pas d'implication budgétaire de BRUXELLES FORMATION, c'est ACTIRIS qui octroie la prime.



TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DE BRUXELLES FORMATION

5.1. Taux de mise à l'emploi

5.2. Tableaux récapitulatifs

5.1. TAUX DE MISE À L'EMPLOI À M+12⁽¹⁾⁽²⁾

BRUXELLES FORMATION CONSTRUCTION	Emploi	Non Emploi	Total	2010 ⁽³⁾	2009
Gestion de chantier	7	2	9	7/9	7/15
Gros Œuvre	11	11	22	11/22	15/21
Nettoyage	16	8	24	16/24	13/20
Parachèvement	9	12	21	9/21	10/19
Techniques spéciales	19	11	30	63,3%	10/14
Total	62	44	106	58,5%	59,2%
BRUXELLES FORMATION INDUSTRIE	Emploi	Non Emploi	Total		
Assemblage mécanique	20	9	29	20/29	21/27
Confection	1	1	2	1/2	0/2
Electro-technique	25	11	36	69,4%	13/19
Mécanique automobile/carrosserie	5	6	11	5/11	9/12
Mécanique Industrielle /usinage	3	1	4	3/4	-
Nouvelles technologies textiles	4	2	6	4/6	2/7
Total	58	30	88	65,9%	67,2%
BRUXELLES FORMATION LOGISTIQUE	Emploi	Non Emploi	Total		
Logistique	22	29	51	43,1%	14/23
Transport	56	31	87	64,4%	67,0%
Total	78	60	138	56,5%	65,9%
BRUXELLES FORMATION BUREAU & SERVICES	Emploi	Non Emploi	Total		
Call center	34	16	50	68,0%	68,3%
Comptabilité	19	6	25	19/25	8/16
Secrétariat	42	26	68	61,8%	62,0%
Total	95	48	143	66,4%	62,5%
BRUXELLES FORMATION MANAGEMENT & multimédia TIC	Emploi	Non Emploi	Total		
Comptabilité	7	9	16	7/16	4/13
Communicatiqu	11	2	13	11/13	9/13
Dessin technique	30	15	45	66,7%	82,8%
Environnement	9	7	16	9/16	4/12
Gestion	56	26	82	68,3%	61,4%
Industries graphiques	5	7	12	5/12	10/15
Informatique	42	28	70	60,0%	64,0%
Management	66	48	114	57,9%	62,5%
Représentation commerciale	3	2	5	3/5	6/8
Secrétariat	9	7	16	9/16	2/7
Technicien de laboratoire	4	6	10	4/10	-
Vente	15	21	36	41,7%	9/16
Total	257	178	435	59,1%	63,3%
BRUXELLES FORMATION TREMPLIN	Emploi	Non Emploi	Total		
Hôtellerie	3	3	6	3/6	3/5
Prévention/sécurité	7	6	13	7/13	18/27
Restauration	10	6	16	10/16	9/13
Vente	4	2	6	4/6	-
Total	24	17	41	58,5%	66,0%
Total BRUXELLES FORMATION	574	377	951	60,4	63,5%

(1) M+12 : 12 mois après la fin de la formation.

(2) Lorsque l'effectif est inférieur à 30 répondants, une fraction remplace le pourcentage (non pertinent dans ce cas-là)

(3) Enquête réalisée en 2010, sur des stagiaires sortis de formation en 2008

5.2. TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DE BRUXELLES FORMATION

BRUXELLES FORMATION ET FPI – FPI-E ⁽¹⁾						
Centre	Demandeurs d'emploi		Travailleurs		Total	
	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires
Carrefour	6545	14			6545	14
Tremplin	157909	929	1344	11	159252	940
Construction	171535	422	16000	483	187535	905
Industrie	125582	287	3231	85	128813	372
Logistique	83445	548	1541	57	84985	605
Bureau & Services	213348	412	1269	3	214616	415
Management & multimédiaTIC	357390	1010	2253	10	359643	1020
Langues	178689	1472	12597	634	191286	2106
Autoformation – ForEspace	16635	923	1608	162	18246	1085
Services aux entreprises	12340	271	51116	2126	63456	2397
Tutorat ⁽⁶⁾			88	6	88	6
FPI en établissement d'enseignement	82278	111			82278	111
Total 2009⁽⁵⁾	1405694	6007	91046	3572	1496742	9579
Total 2008 ⁽²⁾	1316459	5201	90103	3153	1406562	8354
Variation 2008-2009	+6,8%	+15,5%	+1,0%	+13,3%	+6,4%	+14,7%

Profil des stagiaires – Demandeurs d'emploi (hors Autoformation – ForEspace) – 2009 – en %					
Hommes	57,2	Moins de 25 ans	16,9	Primaire ou moins	11,1
Femmes	42,8	25-34 ans	41,1	CESI	18,8
Belges	66,4	35-44 ans	28,4	CESS	27,2
Européens	9,9	45-54 ans	11,9	Supérieur	29,5
Autres	23,7	55 ans et plus	1,7	Autre / Indéterminé	13,3 ⁽³⁾

Profil des stagiaires – Travailleurs (hors Autoformation – Forespace et Services aux entreprises) – 2009 – en %					
Hommes	66,2	Moins de 25 ans	9,0	Primaire ou moins	7,2
Femmes	33,8	25-34 ans	37,0	CESI	16,7
Belges	42,1	35-44 ans	31,9	CESS	19,9
Européens	4,8	45-54 ans	17,1	Supérieur	5,0
Autres	53,1	55 ans et plus	5,1	Autre / Indéterminé	51,2 ⁽⁴⁾

(1) La FPI-E est incluse dans les chiffres des centres de BRUXELLES FORMATION

(2) En 2008, la FPI en entreprise et les PTP était reprises dans ces totaux. Cette année, elles en ont été retirées pour les comparaisons.

(3) 12,0% répertoriés comme « secondaire à l'étranger » par ACTIRIS, et 1,4% d'indéterminés.

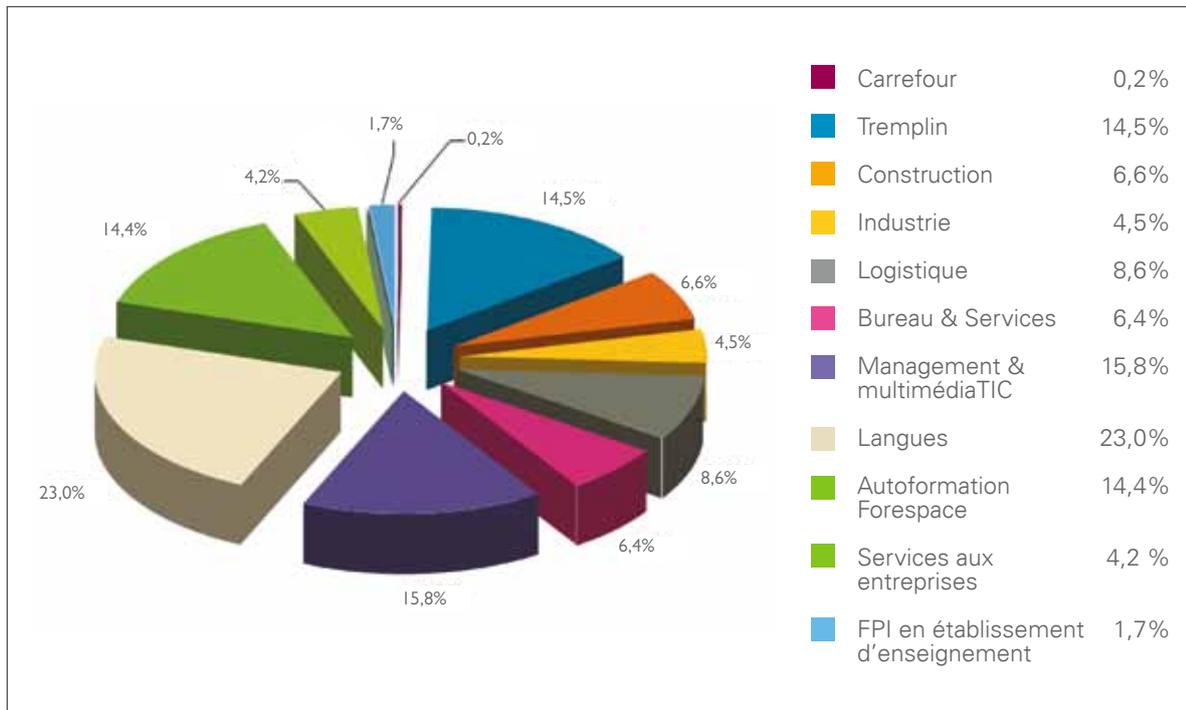
(4) 1,9% répertoriés comme « secondaire à l'étranger » par ACTIRIS, et 49,3% d'indéterminés.

(5) Les stagiaires ne sont pas additionnables (risque de doublons)

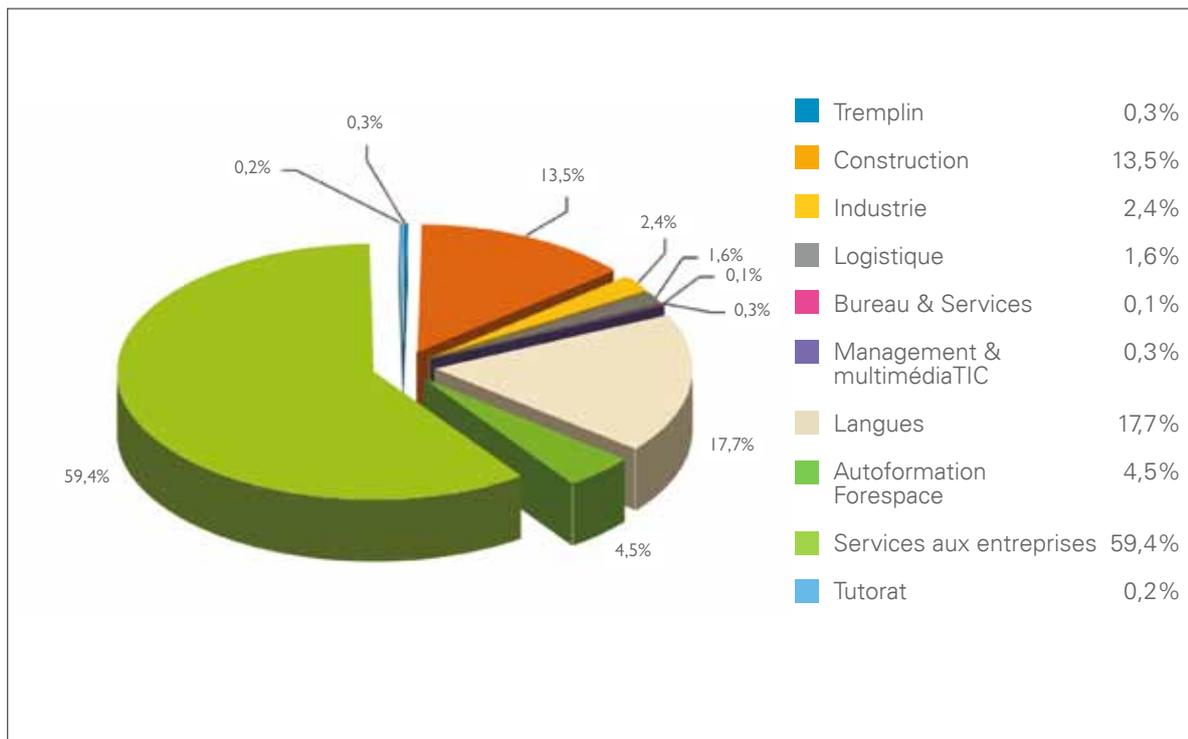
(6) Chiffres partiels car problème d'enregistrement



% des stagiaires demandeurs d'emploi par secteurs de formation



% des stagiaires travailleurs par secteurs de formation





LES ACTIVITÉS DE SUIVI DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN 2009

6.1. Le service de médiation

6.2. L'étude Ulysse

6.3. Le développement des services à l'utilisateur

6.4. La mesure de la satisfaction des usagers

6.5. La Cellule Relation Entreprises



6.1. LE SERVICE DE MÉDIATION

La mission du Médiateur de BRUXELLES FORMATION consiste à recevoir et à traiter les plaintes ou conflits, tant d'ordre administratif que pédagogique, qui se présentent en matière de formation professionnelle, concernant directement les candidats stagiaires ou stagiaires, tant vis-à-vis de BRUXELLES FORMATION que vis-à-vis de ses partenaires.

En sa qualité d'intermédiaire, le Médiateur œuvre à la conciliation des parties et les appuie dans leur recherche d'une solution concertée.

Le Médiateur bénéficie d'une totale autonomie dans l'exercice de sa fonction. L'objectif est d'aboutir à une solution négociée de commun accord. Le Médiateur garantit la confidentialité de ses données.

Chaque année, le médiateur rédige un rapport d'activité qui est présenté au Comité de Gestion de l'Institut. En 2009, le Médiateur a instruit 12 dossiers.

6.2. L'ÉTUDE ULYSSE

L'étude « Ulysse », basée sur des enquêtes téléphoniques réalisées auprès d'anciens stagiaires de BRUXELLES FORMATION, a pour but l'analyse du parcours des demandeurs d'emploi après un passage en formation qualifiante dans l'un des centres de BRUXELLES FORMATION. Envisagée désormais comme dispositif récurrent, elle vise à dégager et à mesurer les processus d'insertion ou de réinsertion des anciens stagiaires, notamment grâce à leur taux d'emploi dans l'année suivant la formation. Elle a également pour but d'analyser l'adéquation entre les fonctions occupées et les domaines de formation suivis. Globalement, elle tente de mettre en évidence et de quantifier un maximum d'éléments pouvant avoir un impact sur le processus de mise à l'emploi.

Depuis 2009, l'enquête proprement dite est réalisée entre janvier et mars. La 6ème enquête, lancée en janvier 2010, propose un enrichissement du questionnaire sur des éléments relatifs aux situations sociales des personnes interrogées. Elle poursuit également l'étude plus particulière aux anciens stagiaires bénéficiaires d'une Formation Professionnelle Individuelle en Entreprise (FPI-E) lancée en 2009.

Pour la 6ème enquête, une population initiale à interroger de 1.363 individus a pu être dégagée et plus de 900 enquêtes ont été effectivement réalisées. Au total, depuis 2004, ce sont plus de 5.000 anciens stagiaires qui ont pu être sondés au moyen du dispositif Ulysse et autant de matière qui permet aujourd'hui à BRUXELLES FORMATION d'analyser leurs parcours post formation et d'en tirer des informations utiles, tant à sa propre gouvernance que pour l'étude des profils socioprofessionnels en région bruxelloise.

Quelques chiffres-clés...

Depuis l'enquête de 2005, on constate une relative constance dans le taux de mise à l'emploi global. Les derniers chiffres globaux récoltés en 2010 montrent que le taux d'emploi un an après la fin de formation des stagiaires sortis en 2008 est de 60,4% (voir détail p.55). Ce même taux était de 63,5% dans la précédente enquête.



LES ACTIVITÉS DE SUIVI DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN 2009

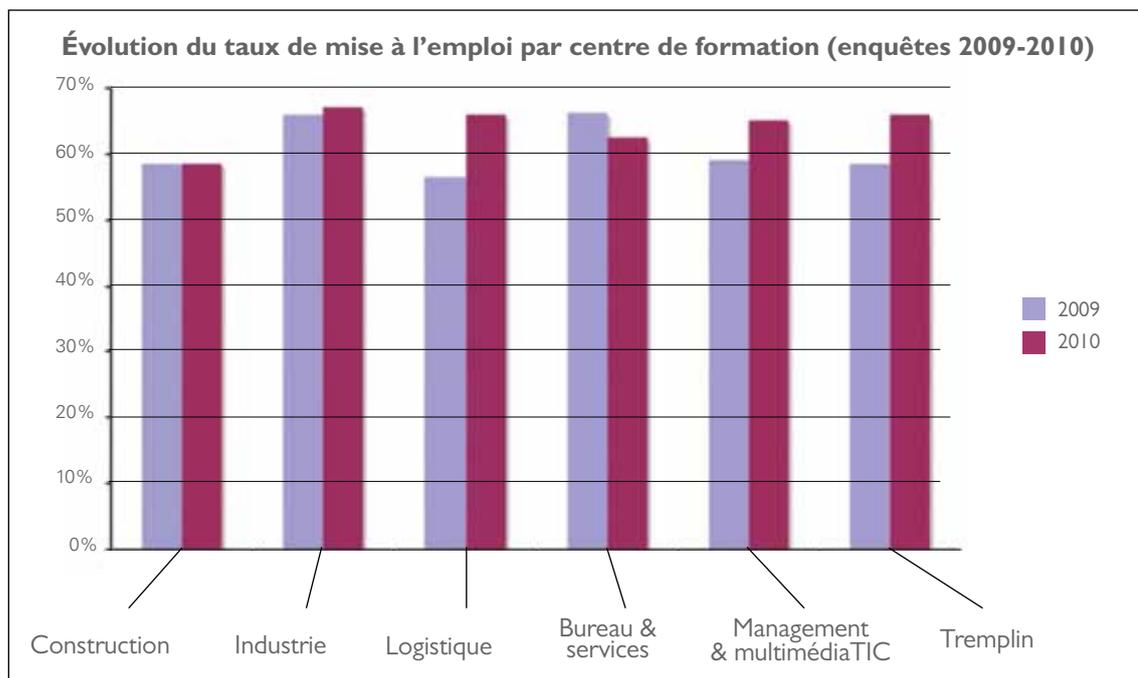
Pour chacune des quatre dernières études, près de 80% des répondants estiment avoir acquis, par l'intermédiaire d'une formation, plus de connaissances techniques utiles dans l'exercice de leur travail. Ce constat est en concordance avec leur motivation à entrer en formation par laquelle ils expriment majoritairement un besoin de progresser dans la vie professionnelle.

D'un point de vue géographique, la plus grosse partie (80%) des anciens stagiaires qui ont obtenu un emploi décrochent ce premier poste en Région de Bruxelles-Capitale. À travers les quatre enquêtes, on remarque que les secteurs « informatique & télécom », « logistique et transport » et le « service public » s'affichent comme principaux pourvoyeurs de ces premiers emplois. Enfin, depuis 2005, plus de 65% d'entre eux reconnaissent l'utilité de leur apprentissage à BRUXELLES FORMATION dans l'exercice de leur premier emploi.

... et des éléments plus difficiles à quantifier

Si les résultats des différentes enquêtes mettent en exergue le rôle positif de la formation professionnelle sur la mise à l'emploi des anciens stagiaires de BRUXELLES FORMATION, son impact spécifique sur leur parcours professionnel reste difficile à isoler. En effet, une multitude d'éléments interagissent les uns avec les autres et influencent l'insertion socioprofessionnelle d'un individu. Ils relèvent d'une part de l'environnement économique du secteur, des politiques d'emploi, des aides octroyées dans ce domaine et des spécificités propres à chaque marché du travail. D'autre part, ils sont intimement liés à l'entourage du stagiaire (effet de réseau), à l'image qu'il a de lui-même et à ses caractéristiques individuelles comme le niveau d'études, l'âge, le genre ou encore l'origine.

Pour affiner l'analyse de ces problématiques, le service Études et Statistiques de BRUXELLES FORMATION a mis en place diverses activités de veille, tant du point de vue économique, sectoriel que politique. Celles-ci constituent un canevas de matière pour l'interprétation des résultats Ulysse et la mise en contexte des nombreuses autres données récoltées par le service.





6.3. LE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES À L' USAGER

La Cellule Usagers établit et maintient les conditions pour que le stagiaire, considéré comme acteur de son parcours de formation, soit au centre des préoccupations de BRUXELLES FORMATION.

Les priorités suivantes sont ainsi traitées :

Formation à la citoyenneté

En 2009, le programme de formation citoyenne a concerné 546 stagiaires, 60 sessions, 71 modules pour un total de 1.059 heures.

Accueil et information

Pour améliorer le climat et la confiance entre l'usager et l'Institut, 113 membres du personnel ont participé à des ateliers de formation sur la relation et la communication interpersonnelle, la gestion des conflits ou encore la communication et l'information dans un contexte multiculturel. Trois centres de BRUXELLES FORMATION ont suivi la formation en équipe, considérant qu'une relation positive envers l'usager suppose, en amont, l'entente et la coopération entre tous. Un atelier s'est ouvert à des formateurs du FOREM et de l'IFAPME dans le cadre du projet FORMAFORM.

Au total, 27 journées de formation ont été organisées en 2009, chaque participant a suivi en moyenne 3,5 journées.

Renforcement des « compétences transversales »

Les compétences transversales nécessaires dans un contexte professionnel ont été identifiées et analysées. Ceci a permis de constater que de nombreuses activités permettent déjà aux stagiaires de les développer dans nos centres de formation. Les suivis pédagogiques individuels y contribuent. Par ailleurs, les stages en entreprise permettent de façon concrète de s'immerger dans une culture professionnelle, d'être confronté au personnel en place, d'entrer en relation avec la hiérarchie, de supporter les contraintes et d'apprécier les avantages du monde du travail.

En 2010, des actions concrètes visant à créer, renforcer et développer les compétences transversales des stagiaires seront mises en place, notamment via la mise en exergue dans les référentiels, des séquences de formation dédiées, la formation du personnel pédagogique, l'intensification des contacts avec les entreprises.





6.4. LA MESURE DE LA SATISFACTION DES USAGERS

L'enquête mesure la satisfaction des stagiaires par rapport au déroulement de leur formation. L'objectif étant, in fine, l'amélioration de l'offre de formation de BRUXELLES FORMATION et des services rendus aux usagers.

Démarrée en 2009, l'enquête est organisée en continu, dans tous les centres de BRUXELLES FORMATION, auprès des stagiaires, demandeurs d'emploi qui achèvent leur formation. Le questionnaire est rempli par les stagiaires via internet au cours d'une séance organisée dans leur centre de formation afin de leur expliquer le sens de cette démarche.

Le suivi régulier du déroulement des enquêtes dans les centres se fait grâce au rapport administratif rempli par chaque agent responsable de l'enquête et envoyé au service Études et Statistiques.

D'après ces rapports, en 2009, sur un public visé de 1.650 stagiaires, 1.278 ont participé à l'enquête, soit un taux de réponse de 77,5%, estimé valable. La satisfaction globale moyenne pour l'ensemble des répondants est de 8,09/10. C'est la première année qu'une telle enquête est organisée, les résultats de 2009 constituent donc la référence.

Taux de satisfaction globale	8,09/10
Avant la formation : Délai d'attente Evaluation de l'accueil et de l'information	6,71/10 8,48/10
La formation Les aspects de la formation L'évaluation au cours de la formation	8,36/10 7,21/10
Le centre de formation	7,76/10
Environnement emploi/formation Information sur la recherche d'emploi Aide reçue pour la recherche d'un stage Accompagnement en cas de difficultés d'ordre personnel Clarté du contrat signé avec BRUXELLES FORMATION Sentiment du stagiaire d'être plutôt bien ou tout à fait bien formé	8,02/10 8,06/10 8,62/10 8,56/10 9,49/10

8,09/10



6.5. LA CELLULE RELATIONS ENTREPRISES

La Cellule Relations Entreprises de BRUXELLES FORMATION coordonne toutes les actions de l'Institut visant à renforcer les collaborations avec les entreprises et les acteurs du marché du travail.

Elle anime un réseau de délégués relations entreprises, confirmés et spécialisés dans un secteur d'activité spécifique. Ceux-ci sont chargés de développer les contacts avec les entreprises de leur secteur pour renforcer l'offre de stages et favoriser l'insertion professionnelle des stagiaires formés par BRUXELLES FORMATION. Cette collaboration renforcée avec les entreprises permet également de mieux appréhender leurs besoins et d'y répondre par une offre de formation et de services adaptée. C'est ainsi que, par exemple, suite aux tables rondes organisées avec les entreprises en 2008, quatre actions de formation ont été organisées à la demande de celles-ci en 2009. (voir p. 22)

Le développement de l'offre de formation passe aussi par la mise en œuvre de mesures qui renforcent l'ancrage des formations auprès des entreprises. Ces mesures facilitent l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi ayant terminé une formation qualifiante.

La mise en pratique des formations, dans un contexte professionnel, permet de saisir les tâches principales d'un métier, leur organisation dans le temps et les types de relations ou de contacts qu'elles génèrent.

Deux mesures d'accompagnement vers les entreprises sont principalement utilisées :

- Le stage d'achèvement de formation qui permet au stagiaire en fin de formation de mettre ses acquis en pratique au sein d'une entreprise, dans des conditions réelles de travail ;
- La Formation Professionnelle Individuelle d'Intégration en Entreprise (FPI-E) qui offre la possibilité à l'employeur de former un stagiaire à une fonction spécifique en entreprise. (voir p. 52)





LES ACTIONS DE FORMATION MENÉES EN PARTENARIAT EN 2009

7.1. BRUXELLES FORMATION et le FSE

7.2. L'insertion socioprofessionnelle (ISP)

7.3. L'enseignement de promotion sociale (EPS)

7.4. La formation des personnes handicapées

7.5. La collaboration avec les fonds sectoriels

7.6. Les centres de référence

7.7. L'accompagnement et le suivi actif des demandeurs d'emploi

7.8. Tableaux récapitulatifs



7.1. BRUXELLES FORMATION ET LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE)

BRUXELLES FORMATION bénéficie du soutien du Fonds Social Européen (FSE), instrument financier principal de la politique sociale de l'Union Européenne. Ce soutien s'inscrit dans le cadre de l'Objectif 2 «Compétitivité régionale et emploi» qui cofinance notamment des actions de formation, d'emploi et d'enseignement.

C'est en 2007 qu'a démarré l'actuelle programmation de 7 ans (2007-2013). Celle-ci a fixé trois priorités ou axes qui ont été traduits au sein de programmes opérationnels approuvés par la Commission européenne.

Les trois axes dans lesquels se situent les projets présentés par BRUXELLES FORMATION sont :

- **axe 1** : «Création d'activités et d'emplois» : réponse aux besoins des entreprises en matière de formation, de main-d'œuvre qualifiée et de recherche,
- **axe 2** : «Développement du capital humain, des connaissances, des savoir-faire et de la recherche» : formation professionnelle qualifiante des travailleurs et des demandeurs d'emploi et valorisation des ressources humaines en matière de recherche,
- **axe 3** : «Cohésion sociale» : insertion professionnelle et inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Concrètement, les moyens qui sont octroyés à BRUXELLES FORMATION permettent d'assurer prioritairement le déploiement et l'amélioration permanente de la qualité de nos formations structurelles dans les métiers de la construction, de l'électricité et du métal, du transport, des travaux de bureau et comptabilité, de la gestion et des TIC (axe 2). En amont de ces formations qualifiantes, le soutien du FSE permet aussi à des personnes très peu qualifiées de combler leurs lacunes en bénéficiant de formations de base leur donnant accès à une formation qualifiante au sein d'un centre de BRUXELLES FORMATION (axe 3).

En outre, sont également développées les formations spécifiquement soutenues par les fonds sectoriels et les formations en langues ciblées à la pratique d'un métier (axe 1). L'offre de formation professionnelle pour les personnes handicapées est également renforcée (axe 3). Enfin, en marge des formations à proprement parler, le FSE soutient l'organisation de la validation des compétences sur le terrain.

En 2009, les actions de formation professionnelle de BRUXELLES FORMATION, développées dans le cadre du nouvel Objectif Compétitivité, ont représenté 974.555 heures de formation, concernant 3.750 stagiaires distincts.

BRUXELLES FORMATION a également bénéficié, durant l'année 2009, du soutien du programme Léonardo pour deux de ses projets :

«**Euroguidance**» qui vise la collecte d'informations pour les demandes de mobilité européenne entrantes et sortantes dans le domaine de la formation et de l'éducation, informations disponibles sur le portail européen « Ploteus ».

«**BEE**» qui finance des bourses de mobilité pour les stagiaires en formation professionnelle.



7.2. LE PARTENARIAT DANS LE CADRE DU DECRET RELATIF A L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE (ISP)

Le décret du 27 avril 1995, relatif à l'agrément de certains organismes d'ISP et au subventionnement de leurs activités de formation professionnelle, vise à accroître les chances des demandeurs d'emploi inoccupés et peu qualifiés de trouver ou de retrouver du travail sur le marché de l'emploi en région bruxelloise.

Sur base de ce décret et de son arrêté d'application du 12 décembre 2002, BRUXELLES FORMATION, dans son rôle de régulateur, conclut des conventions de partenariat avec les opérateurs de formation en ISP, en exécution de cahiers des charges et de programmes de référence. Les centres de formation sont agréés par la suite par la Cocof et doivent pour cela totaliser au moins 9.600 heures de formation par an en partenariat avec BRUXELLES FORMATION.

Les opérateurs de formation sont répartis en six catégories d'agrément :

- 1 (jusqu'à 15.000 heures)
- 2 (de 15.000 à 25.000 heures)
- 3 (de 25.000 à 35.000 heures)
- 4 (de 35.000 à 45.000heures)
- 5 (de 45.000 à 55.000 heures)
- 6 (plus de 55.000 heures).

Les 41 organismes d'insertion professionnelle (OISP dont 10 AFT⁽¹⁾) de catégories 1 à 6 dispensent des programmes d'alphabétisation, de formation de base, de préformation ciblée sur métier(s), de formation par le travail et de formation qualifiante (voir définitions p. 18).

Les 9 Missions locales bruxelloises organisent des déterminations professionnelles généralistes ou ciblées métier(s) qui permettent aux personnes d'élaborer, de confirmer ou d'infirmer un choix d'orientation et de qualification professionnelle en vue de poursuivre leur parcours d'insertion.

Dans l'optique de promouvoir des synergies nouvelles, elles peuvent aussi initier, expérimenter et coordonner des projets de formation innovante principalement en fonction des besoins des entreprises locales.

La démarche d'ISP met en œuvre une série d'opérations qui, articulées entre elles, donnent toute la cohérence et la spécificité du dispositif d'insertion au service d'un public fragilisé :

- l'accompagnement (l'accueil, la guidance et l'orientation professionnelle tout au long du parcours d'insertion) qui relève des compétences d'ACTIRIS,
- le partenariat mené avec les opérateurs de formation professionnelle,
- la concertation et la coordination permanente entre les différents partenaires,
- l'articulation des actions de formation professionnelle avec des actions d'accompagnement des usagers et d'éducation permanente (démarche citoyenne).

(1) AFT : atelier de formation par le travail



Nos partenaires d'insertion socioprofessionnelle :

Programme	Partenaires
Alphabétisation	Adeppi (hors décret- article 6) Ateliers du Soleil – Centre Anderlechtois de formation – Chom’hier – Collectif Alpha – Gaffi – Ispat – Le Piment – Maison de Quartier d’Helmet - Proforal
Ateliers de formation par le travail	Apaj – Arpajie – Bonnevie – Boulot – Foret-Aft – Idée 53 – Jeunes Schaerbeekois au travail – Les Petits Riens – Molenbeek Formation - Convivialité
Détermination généraliste ou ciblée métier	Mission locale d’Anderlecht - Mission locale de Bruxelles-Ville - Mission locale de Molenbeek - Mission locale de Saint-Josse-Ten-Noode - Mission locale d’Ixelles Mission locale d’Etterbeek - Mission locale de Forest - Mission locale Jeunes de Saint-Gilles - Mission locale de Schaerbeek La Cobeff – Le Piment Après (hors décret- article 6)
Formation de base dont FLE (français langue étrangère)	Adeppi (hors décret) Ateliers du Soleil – Centrale Culturelle Bruxelloise (CCB) - Cefig – Centre Anderlechtois de formation (CAF) – Chom’hier – Collectif Formation Société (CFS) – Fondation Travail et Santé (FTS) - Gaffi – Le Piment – Maison de Quartier d’Helmet – Molenbeek Formation - Proforal
Préformation ciblée métier(s)	Cbai – Cfpas – Cefig – Cefor Marguerite Leblanc – Cenforgil – Centre de formation 2000 (Cf2m) – Centre Fac – Chom Hier - Coften – Fij – Interface 3 Ispat – Le Piment – Proforal – Siréas
Formation qualifiante (1)	Boulot - Cbai – Cefaid - Cefig – Cefor Marguerite Leblanc – Cemea – Cenforgil Centre Anderlechtois de formation – Centre de formation 2000 (Cf2m) – Centre de formation d’Animateurs (CFA) – Ceraction – Chom Hier - Cobeff – Coften – Fij Fae – Foret-Aft – Form@XL - Ftqp - Interface 3 – Ispat - Jeunes Schaerbeekois au travail (JST) - Le Piment – Mission locale d’Anderlecht - Mission locale d’Ixelles - Mission locale de Molenbeek - Mission locale de Schaerbeek – Siréas .
Produits isolés (2) (Hors décret)	Mission locale de Molenbeek - Mission locale de Saint-Josse-Ten-Noode - Mission locale d’Ixelles - Mission locale de Forest - Mission locale de Schaerbeek, Mission Locale d’Etterbeek, Idée53, le Cefor Marguerite Leblanc, la Cobeff .

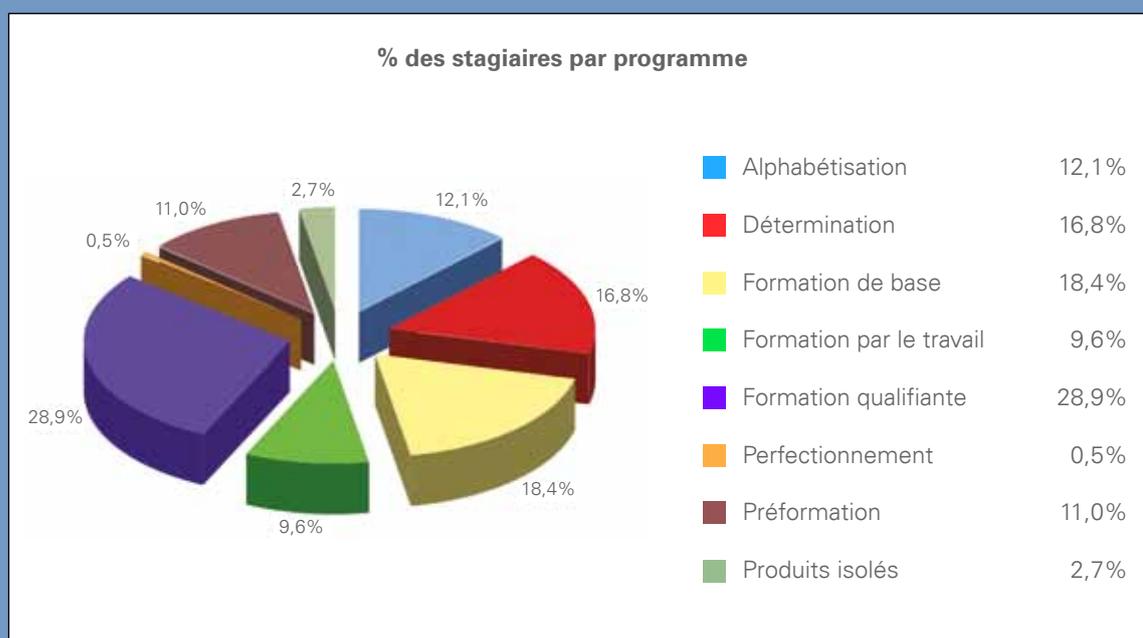


(1) Pour les Missions locales, il s’agit de coordonner l’expérimentation de formation innovante en partenariat avec des centres de formation.

(2) Formations courtes réalisées dans le cadre des titres-services - Aide à domicile

LES ACTIONS DE FORMATION MENÉES EN PARTENARIAT EN 2009

ISP						
Action	Demandeurs d'emploi		Travailleurs		Total	
	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires
Alphabétisation	189356	568			189356	568
Détermination	69715	784	385	5	70100	789
Formation de base	180850	861	352	1	181202	862
Formation par le travail	235670	447	126	1	235796	448
Formation qualifiante	679448	1352	1021	2	680469	1354
Perfectionnement	10917	25			10917	25
Préformation	180265	516	490	1	180755	517
Produits isolés	20895	125			20895	125
Total ISP 2009⁽²⁾	1567115	4034	2374	10	1569489	4044
Total ISP 2008	1472817	3984	1464	6	1474281	3990
Variation 2008-2009	+6,4%	+1,3%	+62,2%	+66,7%	+6,5%	+1,4%



Profil des stagiaires – ISP – 2009 – en %					
Hommes	44,4	Moins de 25 ans	26,4	Primaire ou moins	31,5
Femmes	55,6	25-34 ans	37,6	CESI	23,5
Belges	54,6	35-44 ans	26,4	CESS	14,0
Européens	7,5	45-54 ans	9,0	Supérieur	6,5
Autres	37,9	55 ans et plus	0,7	Autre / Indéterminé	24,6 ⁽¹⁾

(1) 24,2% répertoriés comme « secondaire à l'étranger » par ACTIRIS, et 0,4% d'indéterminés.

(2) Les stagiaires ne sont pas additionnables (risque de doublons)



7.3. L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE (EPS)

Les principes de collaboration entre BRUXELLES FORMATION et l'enseignement de promotion sociale (EPS) datent de 1998. Le 20 avril 2009, une nouvelle Convention-cadre a été signée.

Les objectifs généraux de cette convention consistent à :

- accroître l'offre de formation à Bruxelles par la mobilisation conjointe des moyens de BRUXELLES FORMATION et des établissements de promotion sociale,
- améliorer l'information et l'orientation du demandeur d'emploi en formation,
- établir des correspondances entre les contenus de formation en vue d'une certification officielle,
- établir une meilleure synergie entre les pôles de BRUXELLES FORMATION et les établissements d'enseignement de promotion sociale.

En complément aux actions de formation devenues quasi structurelles, un appel à projets annuel permet de réaliser des actions de formation liées à des secteurs prioritaires et visant un public de demandeurs d'emploi faiblement qualifiés.

Formations	Partenaires
Formation de base	Cours professionnels de coiffure d'Ixelles – Cours de PS Erasme – Ifcad – Institut des Carrières Commerciales – Cpab – Institut Diderot Iepscf d'Uccle - Slaj-v
Préformation	Institut Diderot
Formation qualifiante	Cfcs – Epfc-Ulb-Cci Bruxelles – Cours de PS Erasme – Institut Cardinal Mercier – Institut Edmond Machtens – Institut Roger Lambion – Iepscf d'Uccle – Cours de PS de Saint-Gilles - Collectif Formation Société – Cobeff - Cefor Marguerite Leblanc – Vivre chez Soi – Mission locale de Molenbeek – Mission locale de Schaerbeek – Service emploi de Koekelberg – Adeppi – Après – Slaj-v – Ale de Schaerbeek

Promotion Sociale						
Action	Demandeurs d'emploi		Travailleurs		Total	
	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires
Formation de base	14428	127			14428	127
Formation qualifiante	209414	446	5471	55	214885	501
Préformation	6041	31			6041	31
Produits isolés	364	13			364	13
Total Promotion Sociale 2009⁽²⁾	230248	617	5471	55	235718	672
Total Promotion Sociale 2008	180579	484	3903	42	184482	526
Variation 2008-2009	+27,5%	+27,5	+40,2%	+31,0%	+27,8%	+27,8%

Profil des stagiaires – Promotion Sociale – 2009 – en %					
Hommes	32,0	Moins de 25 ans	23,4	Primaire ou moins	20,7
Femmes	68,0	25-34 ans	44,8	CESI	26,2
Belges	50,9	35-44 ans	25,3	CESS	16,7
Européens	8,2	45-54 ans	6,3	Supérieur	9,5
Autres	40,9	55 ans et plus	0,3	Autre / Indéterminé	26,9 ⁽¹⁾

(1) 25,6% répertoriés comme « secondaire à l'étranger » par ACTIRIS, et 1,3% d'indéterminés.

(2) Les stagiaires ne sont pas additionnables (risque de doublons)



7.4. LA FORMATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Depuis le 1^{er} juillet 1997, BRUXELLES FORMATION gère l'exercice des compétences à Bruxelles en matière de formation professionnelle pour les personnes handicapées.

En complémentarité, le Service PHARE⁽¹⁾ propose individuellement à la personne, l'orientation, la prise en charge des frais de déplacement liés au handicap, l'aménagement du poste de formation ou de travail ou encore un accompagnement et des interventions financières pour des aides individuelles.

Nos partenaires proposant des actions de formation à Bruxelles sont les suivants :

- Le Centre de formation professionnelle de la Ligue Braille organise des formations adaptées aux capacités des personnes handicapées de la vue, demandeurs d'emploi ou travailleurs, qui souhaitent bénéficier d'une formation spécialisée dans le but de réussir leur intégration socioprofessionnelle. Les formations actuelles se situent dans le secteur des métiers administratifs.
- Alpha-Signes propose des formations en alphabétisation (français écrit et calcul) pour des adultes sourds ou malentendants par le recours à la langue des signes. L'originalité pédagogique est l'équipe de formateurs composée de personnes sourdes et entendantes, ce qui permet aux personnes sourdes d'apprendre le français écrit à partir de leur langue maternelle qui est la langue des signes.
- En 2007, Info-Sourds, dans un souci de recentrage de ses activités vers la formation professionnelle, a mis en place une action de détermination professionnelle généraliste à destination des personnes sourdes.
- CTV Médias propose des formations d'initiation à l'informatique, à Internet et à Suite Office à l'intention de personnes handicapées physiques ou ayant un handicap mental léger.
- La Maison des Sourds propose plusieurs formations d'initiation à l'outil informatique à l'attention d'adultes sourds ou malentendants.
- BvD-It Services a proposé, à titre expérimental, un module spécifique d'utilisation du progiciel de gestion intégrée SAP, dans un département achats, en langue des signes. Ce module s'adresse à des personnes sachant utiliser un PC (navigation sur Windows).

Les partenaires :

Alpha-Signe – Camec asbl – Cfrp – Ctv-Médias – Espace Formation – Info-Sourds – JST (Jeunes Schaerbeekois au travail) - La Maison de Géronsart – réseau Espace Gailly – Ligue Braille – Maison des Sourds – Polybat

(1) Personne handicapée autonomie recherchée



Partenariat Handicapés						
Formation	Demandeurs d'emploi		Travailleurs		Total	
	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires
Atelier pédagogique	1089	8			1089	8
Détermination généraliste	1284	10	130	2	1414	12
Excel initiation	54	1	108	2	162	3
Français écrit avancé			1245	8	1245	8
Français écrit débutant	5233	20			5233	20
Français écrit moyen	2676	11			2676	11
Initiation Access	30	1	60	2	90	3
Initiation Internet	642	7	801	10	1443	17
Initiation MS Office Word	600	11	354	7	954	18
Initiation PC	1098	15	849	12	1947	27
Initiation Suite Office	627	4	654	4	1281	8
Jardinier préformation	105	5			105	5
Menuiserie	2872	3			2872	3
Métiers administratifs	1675	5	466	5	2141	10
Métiers tertiaires	3156	6			3156	6
Module calcul	1989	12			1989	12
Préformation confection textile	156	1			156	1
Préformation sectorielle en industrie	2125	4			2125	4
Utilisateur SAP en langue des signes	524	6			524	6
Total partenariat Handicapés 2009⁽²⁾	25934	92	4667	37	30601	129
Total partenariat Handicapés 2008	27847	80	3432	32	31279	112
Variation 2008-2009	-6,9%	+15,0%	+36,0%	+15,6%	-2,2%	+15,2%

Profil des stagiaires – Partenariat Handicapés – 2009 – en %					
Hommes	56,6	Moins de 25 ans	24,8	Primaire ou moins	21,7
Femmes	43,4	25-34 ans	24,0	CESI	27,9
Belges	76,7	35-44 ans	31,8	CESS	41,1
Européens	3,9	45-54 ans	11,6	Supérieur	3,1
Autres	19,4	55 ans et plus	7,8	Autre / Indéterminé	6,2 ⁽¹⁾

(1) 0,8% répertoriés comme « secondaire à l'étranger » par ACTIRIS, et 5,4% d'indéterminés.

(2) Les stagiaires ne sont pas additionnables (risque de doublons)



LES ACTIONS DE FORMATION MENÉES EN PARTENARIAT EN 2009

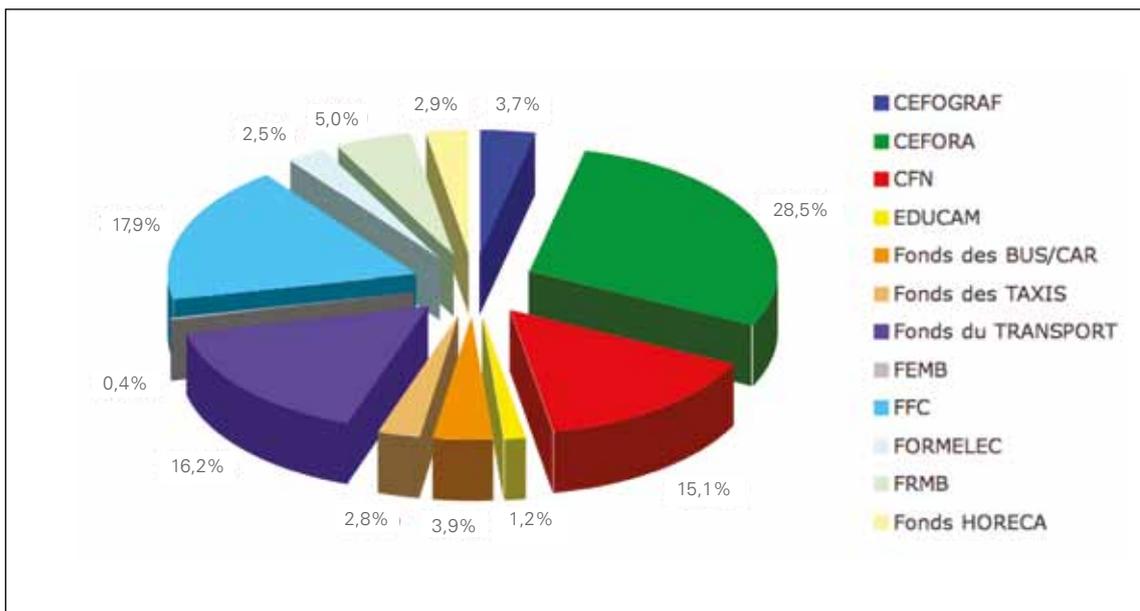
7.5. LA COLLABORATION AVEC LES FONDS SECTORIELS

BRUXELLES FORMATION et les différents fonds sectoriels collaborent depuis de nombreuses années en faveur de la formation professionnelle dans la Région de Bruxelles-Capitale. Les partenaires visent en commun l'adéquation des formations aux besoins d'emplois identifiés.

Le type de contribution varie, d'un fonds à l'autre, portant, selon les conventions sur :

- la définition des référentiels de formation,
- l'organisation conjointe des formations à destination des demandeurs d'emplois et/ou des travailleurs,
- le financement des formations : contributions financières variables (directes ou en fonction des résultats), mises à disposition de formateurs, de matériels ou encore paiement de matériaux spécifiques.

Activité 2009 de BRUXELLES FORMATION avec les fonds sectoriels.



Le partenariat 2009 avec les fonds sectoriels représente 38,5% de l'activité totale de BRUXELLES FORMATION hors BRUXELLES FORMATION ENTREPRISES, hors partenariat et hors FPI et 65,4% du total des heures de formations qualifiantes. Ceci indique l'excellente liaison de l'offre de formations qualifiantes avec les besoins détectés par les fonds sectoriels eux-mêmes.

En 2009, ce sont donc 1.904 stagiaires qui ont été formés dans le cadre des conventions avec les fonds sectoriels (1.683 en 2008), soit 32,35 % des stagiaires formés hors BRUXELLES FORMATION ENTREPRISES, hors partenariat et hors FPI.

Notons que certaines formations organisées avec les fonds sectoriels bénéficient d'un cofinancement du Fonds Social Européen mais uniquement pour la partie des coûts supportés par BRUXELLES FORMATION qui n'introduit que ces derniers.



7.6. LES CENTRES DE RÉFÉRENCE

Les centres de référence (CdR) permettent de rassembler par le biais d'un partenariat, au sein d'une même structure, les opérateurs de l'emploi et de la formation, dans le respect des compétences des institutions représentées, facilitant ainsi la définition d'objectifs communs entre les acteurs.

Les CdR sont clairement un partenariat entre le public et le privé, au niveau de la composition de l'organe décisionnel et au niveau du financement qui doit tendre vers une participation 50 % privé et 50 % public.

Les objectifs des centres de référence sont :

- favoriser le placement et la mise à l'emploi, en améliorant notamment l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins des entreprises;
- améliorer quantitativement et qualitativement l'offre de formation, essentiellement par le biais de la mise à disposition d'équipements;
- réaliser une veille technologique et assurer sa mise à disposition aux écoles et opérateurs de formation.

Conformément au Protocole d'accord-cadre du 6 juillet 2006, le CdR est chargé de développer quatre fonctions dans le cadre des conventions à conclure, selon les cas, avec ACTIRIS ou BRUXELLES FORMATION:

- une fonction d'équipements technico-pédagogiques qui implique de remplir une activité d'inventaire des besoins en **équipement** et une activité de mise à disposition des équipements technico-pédagogiques;
- une fonction de **veille** technico-pédagogique qui vise à anticiper les changements structurels de l'économie et du marché de l'emploi par rapport au secteur dans lequel est actif le centre;
- une fonction de **promotion des métiers** et des qualifications;
- une fonction opérationnelle «**emploi-formation**» qui vise la mise en œuvre des plates-formes partenariales pouvant être organisées via des initiatives des entreprises, des fonds sectoriels, des écoles, d'un opérateur de formation ou du centre de référence.

Afin de rendre opérationnels les partenariats avec les CdR, BRUXELLES FORMATION a lancé la mise en place de plate-formes partenariales de formation et a décidé, à ce titre, de conclure trois types de conventions :

- une convention entre BRUXELLES FORMATION et le partenaire portant création d'une plate-forme partenariale de formation;
- une convention entre BRUXELLES FORMATION et le CdR concernant la contribution de celui-ci au développement de la plate-forme partenariale organisée;
- une convention d'exécution entre BRUXELLES FORMATION et le financeur pour l'organisation d'une session de formation dans le cadre de la plate-forme partenariale entre BRUXELLES FORMATION et le partenaire.

Plate-formes partenariales de formation mises en oeuvre en 2009 avec les CdR, à destination de stagiaires demandeurs d'emploi :

CdR	Formations	heures	stagiaires	partenaires
Iristech +	technicien d'ascenseurs	7.387	14	FRMB
	maintenance industrielle	3.862	13	FRMB
	maintenance HVAC	19.831	33	FRMB
	soudure	10.628	20	FRMB
	tourneur fraiseur (usinage)	5.311	13	FRMB
Total Iristech +		47.019	93	



LES ACTIONS DE FORMATION MENÉES EN PARTENARIAT EN 2009

Evoliris	gestionnaire PC réseaux	26.993	30	IRISIB / CEFORA
	technicien sécurité informatique	6.601	12	FEMB
	technicien support Telecom	2.814	12	
Total Evoliris		36.408	54	
Construction	module complémentaire travail en hauteur	440	20	
	préformation maçon	525	15	EFPME
Total construction		965	35	
Iris TL	cariste	5.625	75	
Total Iris TL		5.625	75	
Horeca Be Pro	commis de cuisine-renforcement	1.080	9	
	commis de salle-renforcement	789	6	
	module complémentaire HACCP	1.323	63	
Total Horeca Be Pro		3.192	78	
TOTAL CDR 2009		93.209	335	

7.7. L'ACCOMPAGNEMENT ET LE SUIVI ACTIF DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Depuis le 1er juillet 2004, l'Accord de coopération sur le parcours d'insertion des demandeurs d'emploi vers la «convention de premier emploi»⁽¹⁾ qui devait, notamment, garantir aux jeunes demandeurs d'emploi concernés le droit à un métier et l'occasion de s'insérer sur le marché du travail, a été remplacé par les mesures de l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Régions et les Communautés relatif à l'accompagnement et au suivi actif des chômeurs.

Les dispositions prévoient notamment des actions intensives de formation étendues progressivement à tous les chômeurs de moins de 50 ans.

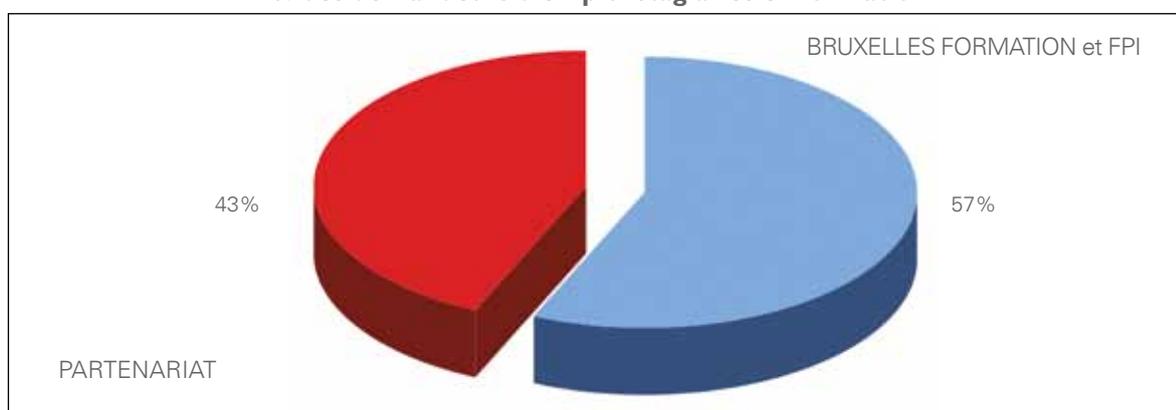
Grâce à des moyens supplémentaires émanant du pouvoir fédéral, BRUXELLES FORMATION s'est mobilisé avec ses partenaires bruxellois pour renforcer et accroître son offre d'actions transversales et de formations professionnelles qualifiantes. Constitutives d'un programme spécifique baptisé « Nouveau PAC », ces actions ont représenté en 2009 un volume de 228.354 heures de formation pour 1.978 personnes. (1.800 stagiaires distincts)



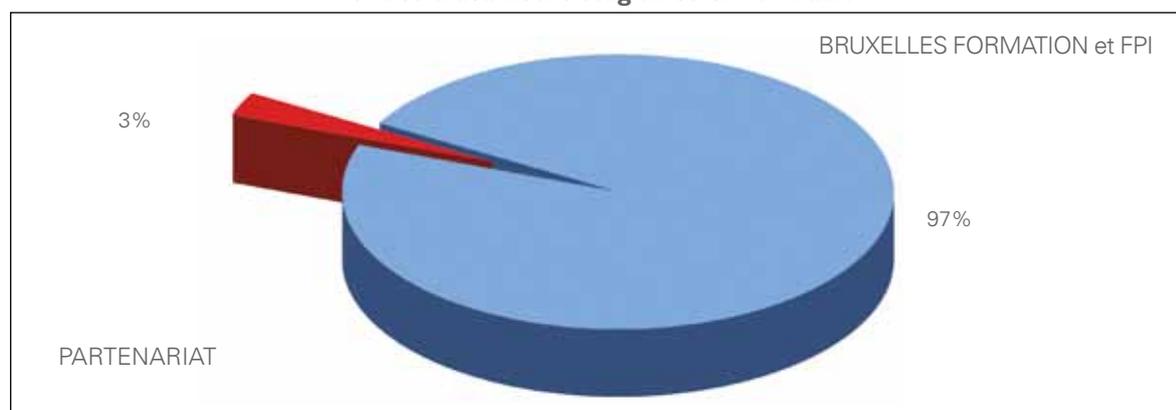
7.8. TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DE BRUXELLES FORMATION ET DE SES PARTENAIRES

BRUXELLES FORMATION et ses partenaires						
	Demandeurs d'emploi		Travailleurs		Total	
	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires	Heures	Stagiaires
BRUXELLES FORMATION et FPI	1405694	6007	91046	3572	1496742	9579
Partenariat	1823297	4589	12512	102	1835808	4691
Total 2009⁽³⁾	3228991	10379	103558	3673	3332551	14052
Total 2008 ⁽¹⁾	2997703	9442	98902	3232	3096604	12674
Variation 2008-2009	+7,7%	+9,9%	+4,7%	+13,6%	+7,6%	+10,9%

% des demandeurs d'emploi stagiaires en formation



% des travailleurs stagiaires en formation

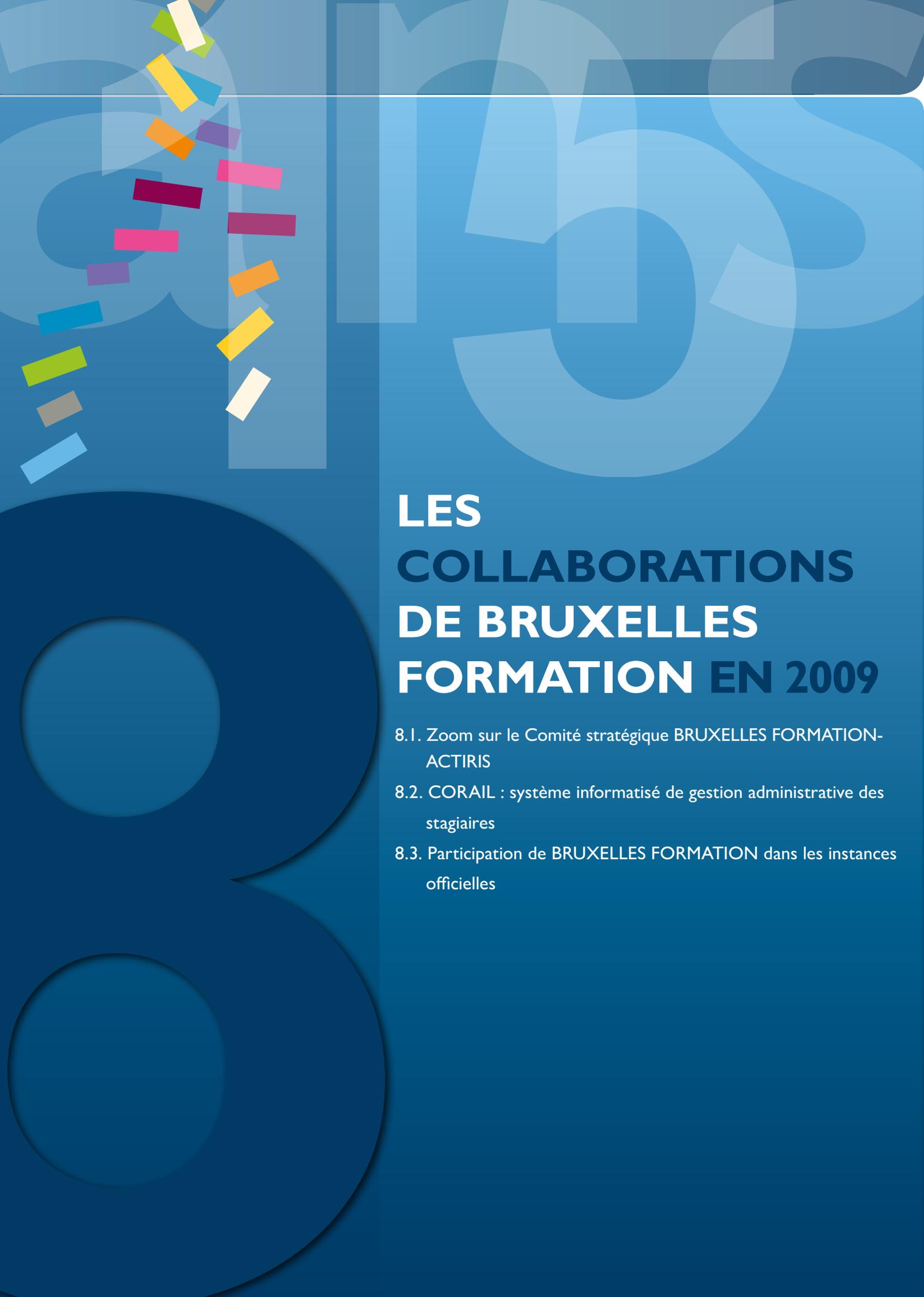


Profil des stagiaires – Total des activités, demandeurs d'emploi et travailleurs (hors Autoformation – Forespace et Services aux entreprises) – 2009 – en %					
Hommes	52,2	Moins de 25 ans	20,0	Primaire ou moins	18,8
Femmes	47,8	25-34 ans	39,3	CESI	20,7
Belges	58,3	35-44 ans	27,8	CESS	21,0
Européens	8,2	45-54 ans	11,2	Supérieur	16,8
Autres	33,5	55 ans et plus	1,7	Autre / Indéterminé	22,7 ⁽²⁾

(1) En 2008, la FPI en entreprise et les PTP étaient reprises dans ces totaux. Cette année, elles en ont été retirées pour les comparaisons.

(2) 15,8% répertoriés comme « secondaire à l'étranger » par ACTIRIS, et 6,9% d'indéterminés.

(3) Les stagiaires ne sont pas additionnables (risque de doublons).



LES COLLABORATIONS DE BRUXELLES FORMATION EN 2009

- 8.1. Zoom sur le Comité stratégique BRUXELLES FORMATION-ACTIRIS
- 8.2. CORAIL : système informatisé de gestion administrative des stagiaires
- 8.3. Participation de BRUXELLES FORMATION dans les instances officielles

8.1. ZOOM SUR LE COMITÉ STRATÉGIQUE BRUXELLES FORMATION ACTIRIS

Depuis mars 2006, un comité de développement stratégique est opérationnel entre BRUXELLES FORMATION et ACTIRIS. Ce comité, structure permanente de concertation, réunit les responsables des deux organismes et est présidé par les deux directeurs généraux. Il se réunit tous les deux mois et a pour mission de définir les chantiers de collaboration à mettre en œuvre et de suivre leur avancement.

Les accords de majorité 2009-2014, tant au niveau de la Cocof que de la région bruxelloise, insistent sur le renforcement et l'institutionnalisation des collaborations entre ACTIRIS et BRUXELLES FORMATION.

Indépendamment de la forme législative que devrait prendre cette coopération, les directions des deux institutions ont proposé de restructurer la collaboration à mener au sein du comité de développement stratégique autour de 3 groupes de travail principaux :

Groupes de travail	Actions
1. Amont de la formation	1.1. Marketing et information sur les formations 1.2. Orientation/Détermination : projet professionnel et projet de formation
2. Aval de la formation	2.1. Aide à la recherche d'emploi 2.2. Mise à l'emploi 2.3. FPI-FPI-E/stages/CIP ⁽¹⁾ 2.4. Flux d'information (compétences acquises par les stagiaires)
3. Environnement emploi/formation	3.1. Développement d'une philosophie commune envers les centres de références 3.2. Validation des compétences et screening 3.3. Chèques Actiris (critères de qualité, contrôle,...) 3.4. Veille sectorielle 3.5. Appels à projets communs, rapport d'activités «partenaires» simplifiés,...

(1) Convention d'immersion professionnelle

8.2. CORAIL : LE SYSTÈME INFORMATISÉ DE GESTION ADMINISTRATIVE DES DONNÉES STAGIAIRES

Corail, le système informatisé de gestion administrative des données stagiaires, représente plus de dix ans de travail informatique à l'écoute des utilisateurs. Cet outil, en perpétuelle évolution, est aujourd'hui une application informatique de gestion de données qui présente un environnement similaire à un site Internet tout en permettant un encodage direct : application web. Les utilisateurs sont les opérateurs de formation : les centres de BRUXELLES FORMATION et les asbl, partenaires.

La mise en réseau des opérateurs autour de Corail

La mise en réseau des opérateurs de formation a permis de partager les informations dans le but d'accroître la fiabilité et la rapidité des échanges de données. L'utilisation d'une même application permet la standardisation des données et facilite la mise à jour des procédures administratives. Les transferts informatisés suppriment le double encodage et permettent de réduire les envois de courrier.

Corail pour les opérateurs

L'application Corail a deux niveaux d'utilisation. Le premier consiste à enregistrer des données et produire les documents officiels et administratifs liés à la gestion d'un stagiaire en formation (gestion locale). Le deuxième niveau consiste à valider de l'information et permettre ainsi son transfert vers les différentes bases de données internes et externes (gestion partagée). L'opérateur conserve le droit d'exploiter ses propres données.

Corail pour les institutions

Corail est aussi une interface entre les bases de données de gestion interne de BRUXELLES FORMATION et d'ACTIRIS. Il permet, entre autre de réaliser l'automatisation de la transmission des signalétiques des stagiaires et des contrats de formation. Les échanges de données avec ACTIRIS permettent les mises à jour des dossiers des chercheurs d'emploi dans la base de données du réseau des plates-formes pour l'emploi (RPE). Le conseiller emploi a accès à l'information concernant la formation du chercheur d'emploi. Certaines données sont par ailleurs transférées par ACTIRIS vers l'ONEm comme la date de début et de fin de contrat.

Le rôle de la cellule réseau opérateurs

L'appui aux utilisateurs (plus de 300 pour 66 opérateurs) est assuré par la cellule réseau opérateurs. Elle est le relais entre les gestionnaires de dossiers, BRUXELLES FORMATION et ACTIRIS.

Elle a entre autre pour tâches : l'attribution des codes d'accès, la formation de l'utilisateur, l'aide à l'encodage.

L'ergonomie de l'application en fait une interface agréable et très souple pour les utilisateurs, le gain de temps et la référence administrative en font un outil apprécié.



8.3. PARTICIPATION DE BRUXELLES FORMATION DANS LES INSTANCES OFFICIELLES

Outre ses actions de formation en propre ou en partenariat, BRUXELLES FORMATION siège, dans le cadre d'accords de coopération ou en application de conventions avec les secteurs professionnels, dans des organes consultatifs, dans des groupes de travail, dans des comités d'accompagnement ou des dispositifs inter-opérateurs communautaires ou régionaux articulant les politiques d'emploi, de formation et d'enseignement :

- la Commission consultative en matière de formation, d'emploi et d'enseignement (CCFEE) et ses groupes de travail et le Bureau permanent de la formation en alternance,
- le Conseil de l'Education et de la Formation (CEF) et ses groupes de travail,
- le dispositif de validation des compétences et son Consortium (Comité directeur et Commission d'agrément),
- la Commission communautaire des profils et des qualifications (CCPQ),
- le Pacte Territorial pour l'emploi (PTE) et ses groupes de travail,
- le Comité de suivi du réseau des plates-formes pour l'emploi,
- le Comité de concertation avec la FeBISP⁽¹⁾,
- le Comité de pilotage de l'alphabétisation,
- l'Association européenne de la Formation professionnelle (AEFP),
- les Centres de références professionnelles,
- le Collège des fonctionnaires dirigeants des organismes d'emploi et de formation,
- l'asbl Synerjob,
- le Comité stratégique BRUXELLES FORMATION-ACTIRIS.



(1) FeBISP : Fédération bruxelloise des opérateurs de l'insertion socioprofessionnelle



L'ORGANISATION DE BRUXELLES FORMATION

9.1. Le bilan social

9.2. L'organigramme fonctionnel

9.3. Les formations du personnel

9.4. Satisfaction et bien-être au travail

9.5. 27 novembre 2009 : les 15 ans de BRUXELLES FORMATION

9.1. LE BILAN SOCIAL 2009

Travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice 2009

	Nombre moyen de travailleurs
Temps plein 2009	295,33
Temps partiel 2009	55,92
Total en équivalent temps plein 2009	332,01
Total en équivalent temps plein 2008	323,41

Situation au 31 décembre 2009

	Temps plein (UPO)(1)	Temps partiel (UPO)	Equivalent temps plein
Travailleurs inscrits	298	58	336,25
Contrats à durée indéterminée	281	51	315,15
Contrats à durée déterminée	13	4	15,6
Contrats de remplacement	4	3	5,5
Hommes	148	9	154
Femmes	150	49	182,25
Personnel de direction	3	0	3
Employés	295	58	333,25
Ouvriers	0	0	0

Mouvements de l'année

	Temps plein (UPO)	Temps partiel (UPO)	Equivalent temps plein
Entrées	31	5	34,4
Sorties	22	1	22,5

Mesures en faveur de l'emploi

	Nombre de travailleurs (UPO)	Equivalent temps plein
Interruption de carrière complète	5	4
Interruption de carrière à temps partiel	40	39
contrats successifs à durée déterminée	6	6
Rosetta	4	4
Total 2009	55	53
Total 2008	56	54,45

9.2. LA STRUCTURE DE BRUXELLES FORMATION

DIRECTION GENERALE

SERVICE JURIDIQUE

Sylvie SCHEMAN - Nombre de collaborateurs : 3

- gestion du portefeuille d'assurances
- procédures marchés publics
- chancellerie Comité de gestion
- traitement et suivi des dossiers juridiques
- veille et archivage de la législation

SERVICE PRESSE & COMMUNICATION

Patricia DE SCHUTTER - Nombre de collaborateurs : 2

- mise en œuvre des politiques et des outils de communication externe et interne
- relations presse

DIRECTION GENERALE ADJOINTE

COORDINATEUR INTERPÔLES

Jean-Pierre LANDRAIN

- gestion stratégique de l'offre et initialisation des nouveaux projets de formation
- supervision du processus d'entrée en formation
- supervision du processus de sortie de formation

DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES

Elisabeth d'ANDRIESENS

Nombre de collaborateurs : 13

- administration du personnel
- législation-recrutement & examens
- organisation & développement
- développement des compétences

DIVISION BUDGET-COMPTABILITE-FINANCES- ACQUISITIONS

Benoît GERARD

Nombre de collaborateurs : 19

- élaboration et suivi des budgets
- comptabilité
- supervision et achats de consommation courante et d'investissement (hors matériel informatique et bâtiment)

DIVISION ETUDES & DEVELOPPEMENT

Jocelyne PIRDAS

Nombre de collaborateurs : 16

- bibliothèque et documentation
- études & statistiques (voir p. 59)
- développement des services à l'utilisateur (voir p.61)
- développement des produits de formation (voir p.33-34)
- validation des compétences (voir p.34)

BRUXELLES
FORMATION
CARREFOUR
Voir p. 27

BRUXELLES
FORMATION
TREMPLIN
Voir p. 29

BRUXELLES
FORMATION
CONSTRUCTION
Voir p. 38

BRUXELLES
FORMATION
INDUSTRIE
Voir p. 40



Michel PEFFER

INSPECTION GENERALE

Christine VAN ESPEN

CELLULE QUALITE (voir p. 25)

Philippe PROTON - Nombre de collaborateur : 1

RELATIONS INTERNATIONALES

Claire DELMOTTE

Marc THOMMES

AUDIT PEDAGOGIQUE et PROSPECTIVE

André BAISE

DIVISION REGULATION & COORDINATION DE LA PRODUCTION

André DE BIE - Nombre de collaborateurs : 28
Laurence RAYANNE : conseillère

- mise en place et suivi des activités de formation de BRUXELLES FORMATION et de ses partenaires
- gestion des parcours de formation des stagiaires (contrats de formation, paiement des indemnités)
- coordination des collaborations avec les entreprises (Cellule Relations Entreprises - voir p.63)
- organisation des médiations «stagiaires» (Service médiation - voir p.59)

DIVISION INFRASTRUCTURE

Christine VAN ESPEN
Nombre de collaborateurs : 9

- acquisition et location des biens immobiliers
- entretien des bâtiments
- travaux de mise en conformité des lieux
- aménagements et réparations
- contrôle sur le respect des normes RGPT (règlement général sur la protection du travail)

CELLULE CENTRALE INFORMATIQUE & TELECOMMUNICATIONS

Philippe MELE
Nombre de collaborateurs : 12

- gestion, maintenance et optimisation du parc informatique
- développement et maintenance des applications informatiques
- gestion du parc de téléphonie fixe et mobile
- gestion du parc de matériel média & bureautique
- collaboration avec d'autres organismes et participation aux projets internes (partage de plates-formes informatiques,...)

BRUXELLES
FORMATION
LOGISTIQUE
Voir p.42

BRUXELLES
FORMATION
BUREAU &
SERVICES
Voir p. 44

BRUXELLES
FORMATION
MANAGEMENT
& multimédiaTIC
Voir p. 46

BRUXELLES
FORMATION
LANGUES
Voir p. 48

BRUXELLES
FORMATION
ENTREPRISES
Voir p 50

9.3. LES FORMATIONS DU PERSONNEL

En 2009, 1.441 journées ont été consacrées à la formation du personnel de l'Institut.

Les formations collectives : 1.081 journées

En 2009, pour répondre aux besoins stratégiques et prioritaires de l'Institut, les formations collectives se sont fortement développées (185 journées en 2008) :

- Formation continue du personnel
- Accueil et information de l'usager
- Nouvelle messagerie Zarafa
- Réponses à certains résultats de l'enquête sur la satisfaction, la motivation et le bien-être au travail

Thématiques	Nombre de participants	Nombre de journées
Ateliers à la gestion du relationnel (axe usager ou équipe)	101	429
Ateliers pour le Middle Management	26	260
Messagerie Zarafa	320	160
Formation pédagogique	6	18
Université d'été du Cunic	9	16
Bureautique	16	48
Formation sécurité pour cadres opérationnels VCA	3	9
Secouristes et Equipiers de Première Intervention (Base + recyclage)	80	128
EPI Spécifique feu de véhicules	13	13
Total	574	1081

Soulignons que :

- Les ateliers à la gestion du relationnel ont été suivis individuellement ou en équipes (3 centres en 2009, 2 prévus en 2010) ; ils se poursuivront durant l'année en cours (cfr Cellule Usagers, p. 61).
- Dans le cadre du projet Formaform (partenariat entre BRUXELLES FORMATION, le Forem, l'IFAPME et l'EPS) dont l'objectif principal est de capitaliser et de partager des pratiques, des méthodes et des outils pour la formation des formateurs, un module organisé par BRUXELLES FORMATION a été ouvert aux 3 autres partenaires. Il s'agissait de l'Atelier : Prévention et gestion des tensions, assuré par la société A Hermès, dans le cadre des Ateliers à la gestion du relationnel. Réciproquement, une session du Forem à la prise de parole en public a été organisée et ouverte à nos formateurs et à ceux des deux autres partenaires. Ces actions devraient s'amplifier dès 2010.

Les formations individuelles (360 journées)

Le personnel administratif et pédagogique a suivi 360 journées (154 personnes concernées) aux thématiques très diversifiées, que ce soit à travers des salons professionnels, des colloques, des formations ciblées métier ou des modules plus transversaux : itinéraires pédagogiques, méthodologie, bureautique, informatique, communication, développement personnel, législation, ...



9.4. SATISFACTION ET BIEN ÊTRE AU TRAVAIL

En 2007, la Direction générale et les organisations syndicales se sont entendues pour réaliser en 2008 une première enquête sur la satisfaction, la motivation et le bien-être au travail. Afin de conduire ce projet, un comité de pilotage a été constitué. Fin janvier 2008, le Comité de pilotage a, sur la base d'un cahier des charges, retenu la société ISW Limits pour réaliser deux enquêtes (2008 et 2010).

Suite à la première enquête un plan d'action a été élaboré et plusieurs axes ont été mis en œuvre:

- Pour diffuser les valeurs de BRUXELLES FORMATION, des panneaux de la Charte Qualité ont été installés sur les différents sites.
- **Le développement des compétences de management** fait l'objet d'une formation en middle management qui a débuté au début de l'année 2009 et se terminera à la fin 2010. Cette formation de 17 jours réunit la plupart des chefs de service et des gestionnaires pédagogiques (28 personnes). Elle se subdivise en quatre modules : le relationnel et la communication, le développement de son leadership, le développement personnel, le changement et la conduite de projet.
- **Un plan de formation portant sur la gestion du relationnel** a été élaboré afin de renforcer les aptitudes à gérer des tensions, des conflits des collaborateurs en contact avec notre public. Celui-ci comporte un axe mettant l'accent sur la communication interpersonnelle, la communication avec l'utilisateur, la prévention et la gestion des tensions, la communication et l'information dans un contexte multiculturel.
- Afin de favoriser la reconnaissance et l'instauration d'un climat de confiance mutuelle au travers de meilleures collaborations et contacts, les **réunions de service** ont été systématisées et font l'objet d'un procès verbal transmis à la Direction générale.
- Pour diffuser l'information et assurer la communication à travers une documentation partagée, un groupe d'amélioration qualité dédié spécifiquement à l'Intranet a été constitué. Actuellement, le service Presse & Communication développe le projet d'un **Intranet de gestion d'information** et de contenu et d'un logiciel de gestion de documents.
- En vue de favoriser une **meilleure connaissance des comportements indésirables au travail**, un répertoire spécifique S.I.P.P.⁽¹⁾ est accessible sur chaque ordinateur. A l'heure actuelle, ce répertoire contient :
 - la brochure d'information aux nouveaux engagés,
 - la procédure à suivre en cas d'harcèlement et de violence au travail,
 - la procédure de secours aux personnes.
- **L'accueil des nouveaux collaborateurs** a également été revu en permettant à ces derniers de prendre connaissance de BRUXELLES FORMATION et de sa structure via une farde d'accueil et deux journées de visite des centres organisés les 27 et 28 août 2009 pour les collaborateurs engagés depuis le 01.01.2006.

(1) SIPP : Service interne de prévention et de protection au travail

9.5. 27 NOVEMBRE 2009 : LES QUINZE ANS DE BRUXELLES FORMATION



Le 27 novembre 2009, le personnel de BRUXELLES FORMATION a célébré les 15 ans de l'institution au travers d'une journée ludico-pédagogique. Cette opération de team-building a permis de mieux cerner les difficultés rencontrées par les travailleurs.



ETATS FINANCIERS

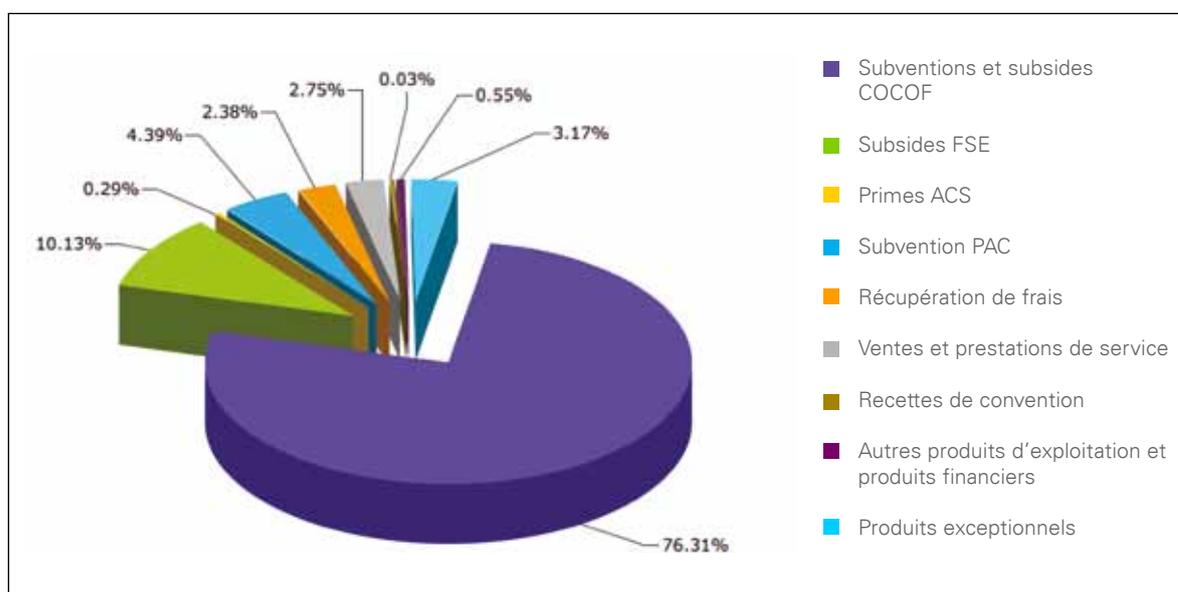
- 10.1. Etat des dépenses et des recettes budgétaires au 31/12/2009
- 10.2. Compte de résultats au 31/12/2009
- 10.3. Bilan au 31/12/2009
- 10.4. Lettre du réviseur

10.1. ÉTAT DES DÉPENSES ET RECETTES BUDGÉTAIRES AU 31/12/2009

10.1.1. RECETTES BUDGÉTAIRES AU 31/12/2009

RECETTES	INITIAL	AJUSTÉ	RÉALISÉ	ÉCARTS
Subvention COCOF	28.751.000,00	28.751.000,00	28.751.000,00	0,00
Subvention FSE	4.077.811,58	3.975.447,90	3.816.138,81	-159.309,09
PRIMES A.C.S.	66.700,00	99.412,00	110.054,35	10.642,35
Subvention PAC	1.653.450,00	1.653.450,00	1.653.450,00	0,00
Récupération de frais	885.931,78	834.954,51	895.012,72	60.058,21
Ventes et prestations de service	729.413,00	1.164.929,00	1.036.728,53	-128.200,47
Recettes des conventions	-	-	13.028,13	13.028,13
Autres produits d'exploitation et produits financiers	397.130,09	73.936,85	208.647,69	134.710,84
Produits exceptionnels	-	752.406,31	1.193.253,09	440.846,78
TOTAUX	36.561.436,45	37.305.536,57	37.677.313,32	371.776,75

Ventilation des recettes réalisées en 2009

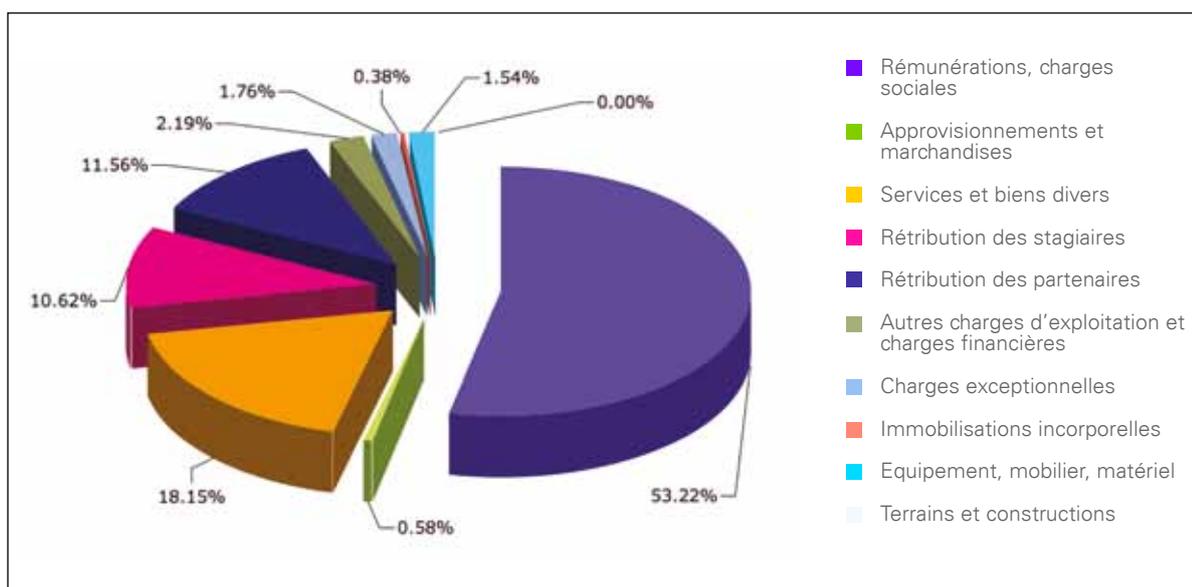




10.1.2. DÉPENSES BUDGÉTAIRES AU 31/12/2009

DÉPENSES	INITIAL	AJUSTÉ	RÉALISÉ	ÉCARTS
Rémunération, charges sociales	20.615.067,04	20.025.685,91	19.986.360,48	39.325,43
Approvisionnements et marchandises	228.937,00	205.991,18	216.220,32	-10.229,14
Services et biens divers	5.210.199,49	7.182.684,91	6.816.876,59	365.808,32
Rétribution des stagiaires	4.265.938,43	4.101.568,27	3.990.032,19	111.536,08
Rétribution des partenaires	4.521.404,17	4.424.096,63	4.343.145,68	80.950,95
Autres charges d'exploitation et charges financières	853.090,53	848.657,56	821.287,51	27.370,05
Charges exceptionnelles	0,00	56.000,00	662.316,20	-606.316,20
Immobilisations incorporelles	186.950,00	171.370,00	143.443,73	27.926,27
Équipement, mobilier, matériel	679.849,79	592.736,44	577.608,43	15.128,01
Terrains et constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	36.561.436,45	37.608.790,90	37.557.291,13	51.499,77

Ventilation des dépenses réalisées en 2009



10.2. COMPTE DE RÉSULTATS AU 31/12/2009

10.2.1. PRODUITS AU 31/12/2009

PRODUITS	2009	2008
	en €	en €
I. PRESTATIONS ET SUBVENTIONS	36.390.637,98	34.928.462,28
A. <u>Prestations pour partenaires de formation</u>	<u>1.036.728,53</u>	<u>814.429,80</u>
B. <u>Recettes conventions particulières</u>	<u>13.028,13</u>	<u>26.623,16</u>
D. <u>Autres produits d'exploitation</u>	<u>35.340.881,32</u>	<u>34.087.409,32</u>
Subventions COCOF	28.467.000,00	27.602.000,00
Subventions COCOF-CCFEE (Alternance et autres)	64.000,00	64.000,00
Subventions Diverses	220.000,00	219.000,00
Subventions FSE	3.816.138,81	3.584.383,01
Subvention Primes ACS	110.054,35	64.831,82
Subvention PAC	1.653.450,00	1.653.450,00
Récupérations de frais et divers	997.467,33	879.013,99
Plus-values de réalisation sur immobilisations corporelles	12.770,83	20.730,50
II. PRODUITS FINANCIERS	92.933,03	560.047,66
B. Produits des actifs circulants	92.932,70	560.047,45
C. Autres produits financiers	0,33	0,21
III. PRODUITS EXCEPTIONNELS	1.193.253,09	3.550.815,83 ⁽¹⁾
B. Reprises d'amortissements et réductions de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles.	0,00	0,00
E. Autres produits exceptionnels	1.193.253,09	3.550.815,83
TOTAL PRODUITS	37.676.824,10	39.039.325,77

(1) Produits exceptionnels enregistrés en 2008 qui correspondaient à des dossiers FSE 2007 non rentrés en 2007 mais en 2008



10.2.2. CHARGES AU 31/12/2009

CHARGES	2009	2008
	en €	en €
II. COÛT DES ACTIVITÉS DE L'INSTITUT	37.045.887,23	37.196.988,44
A. <u>Matières premières et fournitures</u>	<u>212.817,33</u>	<u>204.257,58</u>
1. Achats	216.220,32	233.023,43
2. Variation de stock	-3.402,99	-28.765,85
B. <u>Services et biens divers</u>	<u>15.156.634,49</u>	<u>16.937.420,81</u>
Prestations sociales	2.873.915,50	2.696.081,25
Autres frais des stagiaires	1.116.116,69	1.293.258,16
Coût des partenaires de formation	4.343.145,68	4.111.216,56
Autres biens et services divers	6.823.456,62	8.836.864,84
C. <u>Rémunérations, charges sociales et pensions</u>	<u>19.979.780,46</u>	<u>18.376.635,56</u>
D. <u>Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement; sur immobilisations incorporelles et corporelles</u>	1.346.120,92	1.382.935,33
E. <u>Réductions de valeurs sur stocks et sur créances commerciales (dotations +; utilisations et reprises -)</u>	0,00	0,00
F. <u>Provisions pour risques et charges (dotations +; utilisations et reprises -)</u>	<u>-7.000,00</u>	<u>32.493,30</u>
G. <u>Autres charges d'exploitation</u>	<u>357.534,03</u>	<u>263.245,86</u>
V. CHARGES FINANCIÈRES	178.450,98	278.589,92
A. Charges des dettes	172.579,44	271.893,05
B. Autres charges financières	5.871,54	6.696,87
VIII. CHARGES EXCEPTIONNELLES	666.943,84	174.919,41
D. Amortissements	4.627,64	6.268,62
E. Autres charges exceptionnelles	662.316,20	168.650,79
X. IMPÔTS	12.823,80	35.243,41
XI. BÉNÉFICE / PERTE DE L'EXERCICE	-227.281,75	1.353.584,59
TOTAL CHARGES	37.676.824,10	39.039.325,77

10.3 BILAN AU 31/12/2009

10.3.1. ACTIF AU 31/12/2009

ACTIF	2009	2008
	en €	en €
ACTIFS IMMOBILISÉS	20.816.589,86	21.446.843,47
II IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	115.391,02	78.208,02
III IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20.177.902,78	20.840.059,55
A. Terrains et constructions	18.802.027,15	19.362.987,18
B. Équipement, mobilier et matériel roulant à usage pédagogique	637.939,96	686.422,18
C. Équipement, mobilier et matériel roulant à usage administratif	737.935,67	790.650,19
IV IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	523.296,06	528.575,90
C. Cautionnements en numéraire	523.296,06	528.575,90
ACTIFS CIRCULANTS	19.478.874,38	20.444.297,31
VI STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION	368.469,31	365.066,32
A. Matières premières et fournitures	302.802,48	298.250,35
B. Outillage et petit matériel didactique	65.666,83	66.815,97
VII CRÉANCES A UN AN AU PLUS	14.457.873,45	9.819.288,72
A. Créances sur partenaires de formation	962.341,72	749.887,31
B. Subventions et créances diverses	13.495.531,73	9.069.401,41
VIII PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	0,00	9.110.155,24
IX VALEURS DISPONIBLES	4.328.223,27	1.018.616,95
X COMPTES DE RÉGULARISATION D'ACTIF	324.308,35	131.170,08
TOTAL ACTIF	40.295.464,24	41.891.140,78



10.3.2. PASSIF AU 31/12/2009

PASSIF		2009	2008
		en €	en €
FONDS SOCIAL		28.310.074,58	28.537.356,33
IV	FONDS DE L'IMMOBILISÉ	20.293.293,80	20.918.267,57
IV	FONDS DE RÉSERVE POUR IMMEUBLES	3.933.248,13	3.933.248,13
IV	RÉSERVE FONDS DE ROULEMENT	7.802.814,79	7.802.814,79
V	RÉSULTAT CUMULÉ	-3.719.282,14	-4.116.974,16
PROVISIONS		183.553,10	175.201,48
VII.A	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	183.553,10	175.201,48
	3. Provisions pour autres risques et charges	121.970,62	131.970,62
	4. Provisions pour VA et heures supplémentaires	51.582,48	36.230,86
	5. Provisions pour litiges en cours	10.000,00	7.000,00
DETTES		11.801.836,56	13.178.582,97
VIII	DETTES À PLUS D'UN AN	4.342.278,09	4.625.814,22
IX	DETTES À UN AN AU PLUS	7.205.833,92	8.290.402,54
	A. Dettes échéants dans l'année	283.536,13	272.546,69
	C. Fournisseurs et partenaires de formation	4.434.307,69	4.394.048,49
	E. Dettes fiscales et salariales	2.093.655,45	2.446.020,96
	F. Subventions, stagiaires et divers	394.334,65	1.177.786,40
X	COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF	253.724,55	262.366,21
TOTAL PASSIF		40.295.464,24	41.891.140,78

10.4. RAPPORT DU RÉVISEUR

Bruxelles Formation



RAPPORT DES RÉVISEURS D'ENTREPRISES
SUR LES COMPTES ANNUELS ÉCONOMIQUES
POUR L'EXERCICE CLOTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009
PRESENTÉS AU MINISTÈRE DE TUTELLE
DE L'ORGANISME D'INTERET PUBLIC
**INSTITUT BRUXELLOIS FRANCOPHONE
POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE**
« I.B.F.F.P. »
Rue de Stalle 67 à 1180 Bruxelles

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, et en particulier à la loi du 16 mars 1954 (la Loi) relative au contrôle administratif et budgétaire de certains Organismes d'intérêt public et l'A.R. du 7 avril 1954 portant règlement général sur le budget et la comptabilité des organismes d'intérêt publiques, nous avons l'honneur de vous faire rapport dans le cadre de la mission de contrôle qui nous a été confiée pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, confirmée par lettre du 7 janvier 2009 de la Ministre de la Formation professionnelle et la Ministre du Budget de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le présent rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels établis par l'I.B.F.F.P. pour l'exercice 2009 ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels avec paragraphe explicatif

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2009, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont la situation active et passive présente un total de 40.295.464,24 EUR et qui se soldent par un excédent des charges par rapport aux ressources, représentant un déficit du compte de résultats de l'exercice à hauteur de 227.281,75 EUR.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend :

- la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ;
- le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

.../...

Soc. Civ. SPRL Vandaele & Partners nurg. BVBA

Avenue Louise/Louizalaan 66 b4, B-1050 Bruxelles/Brussel - T: +32/ (0)2/410 05 65 - F: +32/ (0)2/414 40 47 - www.vdpaudit.be

RPR Brussel - BTW/TVA BE 0437.435.950 - RPM Bruxelles
WORLDWIDE ASSOCIATED FIRMS



Bruxelles Formation



2.

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces comptes sur base de notre contrôle, effectué conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives pouvant résulter de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de l'Institution en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'Institution les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par l'Institution ainsi que la présentation des comptes annuels économiques dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2009 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'Organisme d'intérêt public sous revue, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous devons signaler que l'Institution a versé des précomptes immobiliers au cours des années antérieures sur des immeubles pour lesquels des réclamations ont été introduites auprès de l'Administration, en vue d'obtenir un remboursement partiel ou total selon les cas. Ces réclamations reposent sur le fait qu'une exonération pouvait être obtenue en raison de l'affectation partielle ou totale des immeubles à l'enseignement. Ces démarches, guidées par un cabinet d'avocats fiscalistes, sont toujours en cours et le résultat final de toutes ces réclamations n'est pas encore complètement connu à l'heure actuelle. Les informations utiles à ce sujet sont exposées dans le rapport de reddition des comptes 2009 de l'Institution.

Mentions et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du Rapport Economique et Budgétaire, ainsi que le respect par l'Institution de la Loi du 16 mars 1954 précitée et de l'A.R. du 7 avril 1954 portant règlement général sur le budget et la comptabilité des organismes d'intérêt public, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

.../...

Bruxelles Formation



3.

Notre responsabilité consiste à inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, en appliquant des directives plus complètes que celles prévues par l'arrêté royal du 7 avril 1954 portant règlement général sur le budget et la comptabilité des organismes d'intérêt public visés par la Loi du 16 mars 1954 précitée.
- Nous ne devons vous signaler aucune opération conclue ou décision prise en violation des statuts de l'I.B.F.F.P. ou de la loi sur les organismes d'intérêt public, à l'exception du fait que la situation active et passive ainsi que le compte annuel d'exécution du budget ont été dressés en dehors du délai prévu par la loi du 16 mars 1954 précitée, à savoir le 30 avril au plus tard. Il y a lieu de souligner toutefois que le délai utile pour l'obtention des informations provenant de différentes sources administratives rend quasi impossible le respect de ce calendrier. L'inventaire des valeurs actives et passives a été établi sous la responsabilité de la Direction générale, conformément aux articles 6 et 7 de la Loi et les comptes annuels seront arrêtés par le Comité de gestion.
- L'affectation de l'excédent des ressources par rapport aux charges qui vous est présentée est conforme aux stipulations de l'arrêté royal du 7 avril 1954 précité.

Bruxelles, le 10 juin 2010

La Soc. Civ. SPRL VANDAELE & PARTNERS,
Réviseurs d'Entreprises,
Représentée par

CLOCQUET Jacques,
Réviseur d'Entreprises,
Associé-Gérant,

VANDAELE Jean-Pierre,
Réviseur d'Entreprises,
Associé-Gérant,





BRUXELLES FORMATION

Rue de Stalle, 67 • 1180 Bruxelles

www.bruxellesformation.be

